

# AQVITANIA

TOME 28

2012

*Revue interrégionale d'archéologie*

*Aquitaine*

*Limousin*

*Midi-Pyrénées*

*Poitou-Charentes*

*Revue publiée par la Fédération Aquitania,  
avec le concours financier  
du Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Sous-Direction de l'Archéologie  
et de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux,  
et soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS*

# SOMMAIRE

AUTEURS .....	5
M. MARTÍN-BUENO, C. SÁENZ PRECIADO La ciudad celtibérica de Valdeherrera (Calatayud, Aragon) .....	7-32
S. KRAUSZ, V. MATHÉ, M. DRUEZ Des prospections géophysiques et pédestres sur l'oppidum celtibère de Valdeherrera (Calatayud, Aragon).....	33-48
A. BARBET, C. ALLONSIUS, S. BUJARD, P. DAGAND, S. GROETEMBRIL, J.-F. LEFÈVRE, I. MALEYRE, L. LEMOIGNE Peintures de Périgueux. Édifice de la rue des Bouquets ou la <i>domus</i> de Vésone. V - Les peintures fragmentaires.....	49-98
<b>DOSSIER "CASSINOMAGUS. L'AGGLOMÉRATION ET SES THERMES. RÉSULTATS DES RECHERCHES RÉCENTES (2003-2010) A CHASSENON (CHARENTE)"</b>	
C. Doulan, L. Laüt, A. Coutelas, D. Hourcade, G. Rocque et S. Sicard (coord.).....	99-298
Introduction. Le site de Chassenon, des premières recherches au présent dossier .....	105
Partie I - Au cœur de l'ensemble monumental : les thermes de Longeas .....	121
Partie II - Approches du reste de l'agglomération et de ses abords.....	193
Conclusion. L'agglomération de <i>Cassinomagus</i> . Éléments de synthèse et perspectives de recherches .....	263
Références bibliographiques.....	289
<b>RÉSUMÉ DE MASTER</b>	
S. LARROQUE, Le verre du secteur nord de la <i>domus</i> de Cieutat à Éauze (Gers) .....	299-304
RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS	

\* Le sommaire complet du dossier *Cassinomagus* se trouve en p. 101.

Dossier

*Cassinomagus*

L'agglomération et ses thermes

Résultats des recherches récentes (2003-2010)  
à Chassenon (Charente)

C. Doulan, L. Laüt, A. Coutelas, D. Hourcade, G. Rocque et S. Sicard (coord.)

# Sommaire

## Introduction

- Le site de Chassenon, des premières recherches au présent dossier ..... 105-119  
(Laure Laüt, Cécile Doulan, Arnaud Coutelas, David Hourcade, Gabriel Rocque, Sandra Sicard, Pauline Bombeeck)

## Partie I - Au cœur de l'ensemble monumental : les thermes de Longeas

- 1.1. À l'origine : l'aqueduc ..... 123-130  
(Cécile Doulan, Gabriel Rocque, Sandra Sicard)
- 1.2. Plan et chronologie des thermes : nouveau bilan ..... 131-148  
(David Hourcade, Cécile Doulan, Xavier Perrot, Cécilia Bobée, Sylvie Soulas)
- 1.3. Première synthèse sur le décor pariétal ..... 149-161  
(Sophie Bujard, David Hourcade, avec la collaboration de Cécile Doulan)
- 1.4. Le mobilier métallique employé dans la construction et la décoration ..... 163-170  
(Christophe Loiseau)
- 1.5. Les mortiers de chaux et de sable : produits d'un artisanat et témoins du chantier de construction ..... 171-178  
(Arnaud Coutelas)
- 1.6. Les terres cuites architecturales : deux études de cas ..... 179-191  
(Arnaud Coutelas, avec la collaboration de Cécile Doulan, David Hourcade et Céline Michel)

## Partie II - Approches du reste de l'agglomération et de ses abords

- 2.1. Avant les constructions gallo-romaines : une occupation du second âge du Fer ..... 195-208  
(José Gomez de Soto, Gabriel Rocque)
- 2.2. Structures artisanales et domestiques de l'époque romaine précoce ..... 209-224  
(David Guitton, Sylvie Soulas, Gabriel Rocque, Cyril Driard, Anne Jégouzo,  
avec la collaboration de Christelle Belingard, Stéphanie Sève, Laure Laüt)
- 2.3. Habitat et circulation à partir du milieu du 1<sup>er</sup> s. p.C. .... 225-246  
(Julien Denis, Nicolas Payne, David Guitton, Sylvie Soulas, Arnaud Coutelas, Cyril Driard, avec la collaboration de Laure Laüt)
- 2.4. Aux marges de l'agglomération : les carrières d'impactite ..... 247-262  
(Jacques Gaillard)

## Conclusion

- L'agglomération de *Cassinomagus*. Éléments de synthèse et perspectives de recherches ..... 263-288  
(Laure Laüt, Pauline Bombeeck, Gabriel Rocque, Sandra Sicard, avec la collaboration de Pierre Aupert, Cécilia Bobée, Anne-Marie Cottenceau, Cécile Doulan, Jacques Gaillard et Davide Hourcade)
- Références bibliographiques ..... 289-297

# Partie II

## Approches du reste de l'agglomération et de ses abords

# Avant les constructions gallo-romaines : une occupation du second âge du Fer

(JGdS, GR)

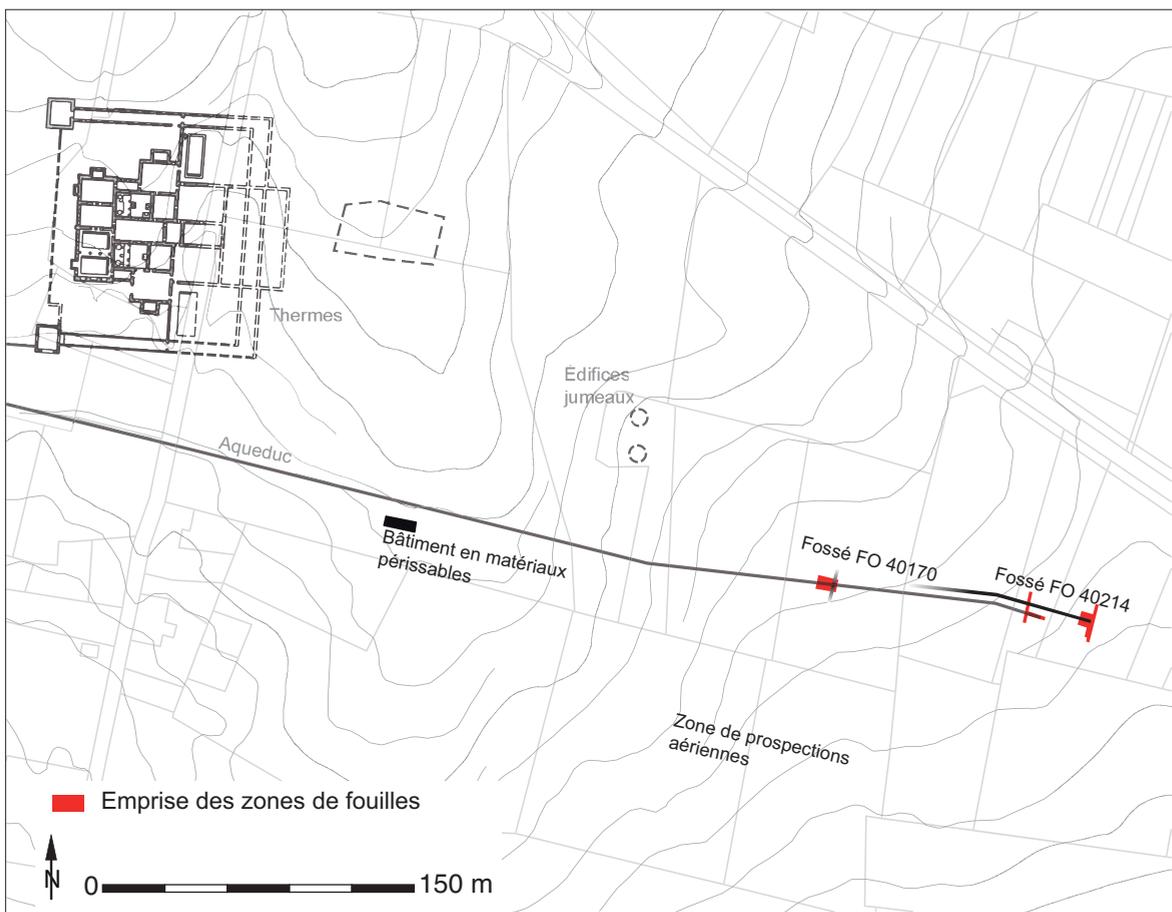


Fig. 71. Plan de localisation par rapport à l'ensemble monumental.

En 2008, la fouille programmée qui visait à étudier l'aqueduc de *Cassinomagus* a permis de mettre au jour une série de vestiges protohistoriques. Des fossés antérieurs aux occupations romaines ont pu être reconnus dans deux secteurs (fig. 71).

## LES STRUCTURES OBSERVÉES

### Un fossé perpendiculaire à l'aqueduc

Le premier fossé (FO 40170)<sup>1</sup> a été étudié sur deux très courtes longueurs, 5 m au total. Il est à peu près perpendiculaire à l'aqueduc (fig. 72 à 74) et présente de part et d'autre de celui-ci. La tranchée de fondation de l'aqueduc en coupe le comblement. Il présente un profil en V à fond plat et était intégralement creusé dans l'argile naturelle. Il semble relativement arasé. Dans son état actuel, il est profond de 0,74 m, sa largeur à l'ouverture est de 1,46 m et au fond de 0,22 m. Il est comblé de trois niveaux successifs d'argile dont deux (US 40168 et 40171) contiennent du matériel archéologique. Outre de la céramique et surtout des fragments d'amphores (cf. infra), deux outils en fer ont été mis au jour (un soc

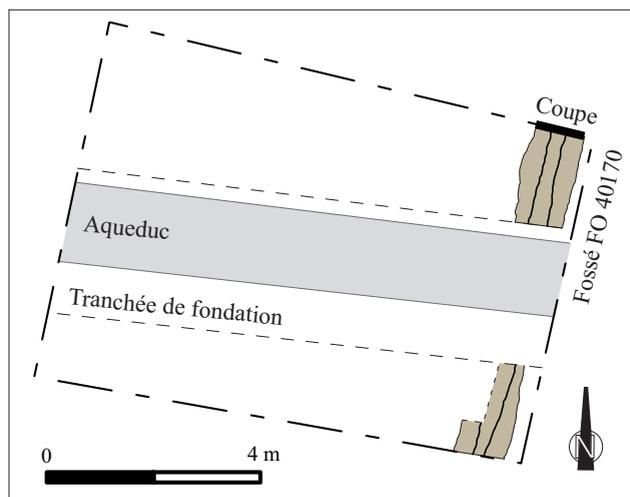


Fig. 72. Plan de localisation du fossé FO 40170 (DAO G. Krizman).

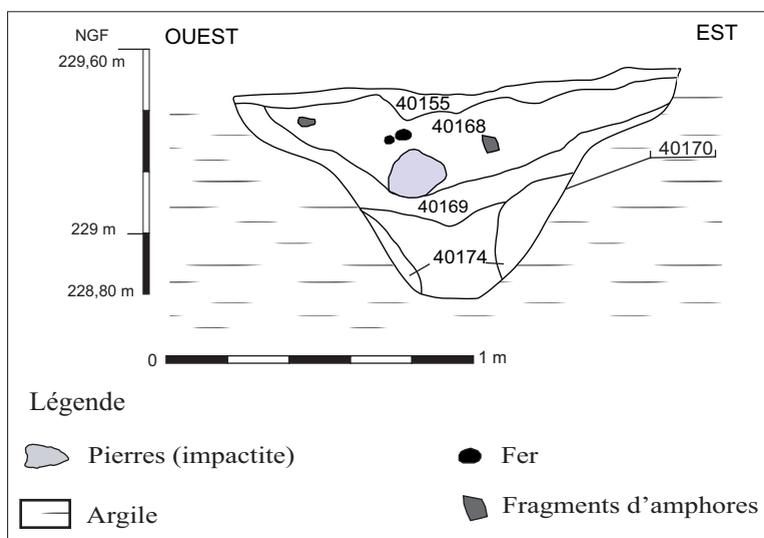


Fig. 73. Coupe du fossé FO 40170 (DAO Br. Coelho).



Fig. 74. Photo du fossé FO 40170 vu du nord (cl. Br. Coelho).

1- EA14, site n° 12 (fig. 8-9).

d'aire et un ciseau à douille) et de nombreux fragments de torchis. Un trou de piquet a pu être mis en évidence, creusé dans le premier comblement (PO 40175).

### Un fossé parallèle à l'aqueduc

La fouille menée dans le secteur de l'aqueduc avait pour objectif d'étudier une anomalie mise en évidence par deux prospections géophysiques (électrique et magnétique) et interprétées comme la suite de l'aqueduc (fig. 75)<sup>2</sup>. Les vestiges mis au jour ont montré que cette anomalie était en réalité un fossé (FO 40214)<sup>3</sup>, presque parallèle à l'aqueduc (fig. 76). Deux sondages ont été réalisés sur son tracé pour en comprendre la structure (SD 1, large de 1,60 m et SD 2, large de 1,30 m ; les deux sondages sont éloignés de 28 m).

Ce fossé présente un profil en V à fond plat (fig. 77 et 78). Il est intégralement creusé dans la roche et il mesure dans son état actuel 0,74 m de profondeur pour 1,68 à 1,85 m de large à l'ouverture et 0,28 à 0,30 m de largeur au fond. Il se termine de façon très nette dans le sondage SD 2, où son extrémité présente ainsi trois pans semblables.

Les complements sont différents dans les deux sondages (fig. 77). Dans le premier, seules deux couches ont été identifiées : l'une (US 40222) est composée de nombreux fragments d'impactite et comble la quasi-totalité du fossé. Elle livre aussi du mobilier (tessons de céramique et fragments d'amphores) ; l'autre (US 40215) est une couche charbonneuse qui contient de nombreux fragments de céramique, d'amphores et de torchis. Cette dernière couche débordé légèrement sur les côtés du fossé. Dans le deuxième sondage, l'extrémité du fossé est comblée de plusieurs couches (US 40217, 40223, 40246, 40247) qui présentent toutes les mêmes caractéristiques et contiennent fragments d'impactite de tailles différentes, galets, tessons de céramique et d'amphores en nombre variable.

Divers recollages et identifications de tessons venant des mêmes vases ont pu être opérés pour chacun des deux sondages. Ils concernent, pour le premier sondage, des fragments venant des

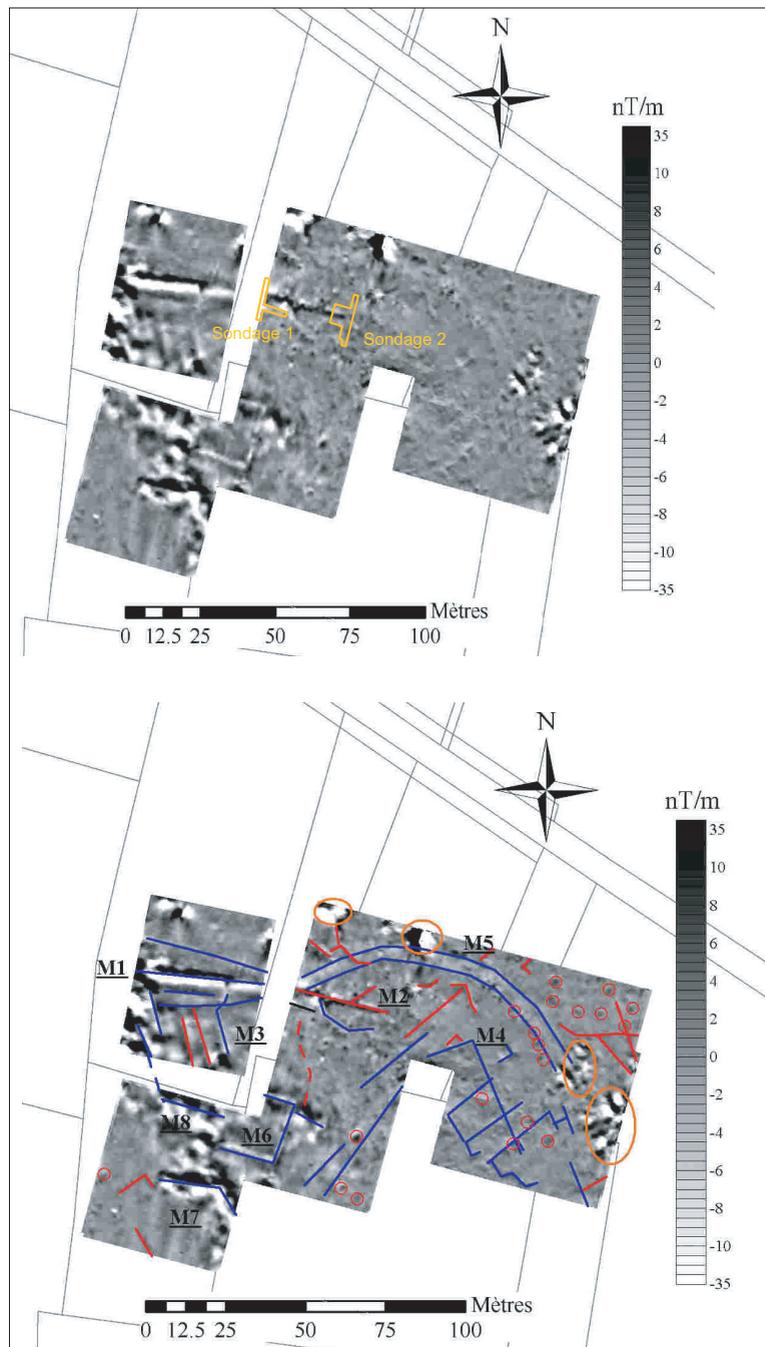


Fig. 75. Localisation des sondages 1 et 2 (en haut) et indices relevés (en bas) à partir des prospections géophysiques (C. Bobée).

2- Bobée 2007, 265-270.

3- EA15, site n° 12 (fig. 8-9).

US 40215 et 40222 (auxquels on peut légitimement ajouter ceux de l'US 40213, trouvés lors du décapage, autrement dit de l'arasement superficiel de l'US 40215), et pour le second, des tessons des US 40217, 40223 et 40245. Ces assemblages de tessons des mêmes vases indiquent – du moins pour les deux zones de sondage – un comblement rapide du fossé, et partant, l'homogénéité du matériel qu'il contient.

### Des trous de poteaux

Par ailleurs, de nombreux trous de poteaux ont été identifiés dans ces sondages (fig. 76 et 79). La zone étant assez arasée, seuls les fonds creusés dans la roche sont conservés. Si certains d'entre eux ont une origine anthropique douteuse (il peut parfois s'agir de simples éclats de la roche), d'autres sont avérés : vingt-trois trous de poteaux présumés ont été individualisés, mais seuls neuf sont identifiés avec certitude. Les sondages sont trop petits en étendue

pour permettre d'identifier une organisation spatiale, mais on observe cependant que ces trous de poteaux se répartissent de part et d'autre du fossé. Au nord, les trous de poteaux sont plus nombreux et assez grossièrement taillés, mais de dimensions assez petites. Ils sont comblés d'un sédiment comprenant des fragments d'impactite. Au sud, ils sont moins nombreux, mais plus grands et plus profonds, mieux taillés et comblés d'un sédiment argileux tantôt charbonneux, tantôt composé d'impactite.

L'un des trous de poteaux est recouvert par le dernier comblement du fossé, ce qui semble attester que certaines des structures auxquelles ils appartenaient étaient déjà abandonnées lors de ce comblement. Rien ne permet de définir si tous ces trous de poteaux sont contemporains et si certains ont pu coexister avec le fossé.

Deux seulement (PT 40259 et PT 40264) ont donné quelques très rares tessons du second âge du Fer.

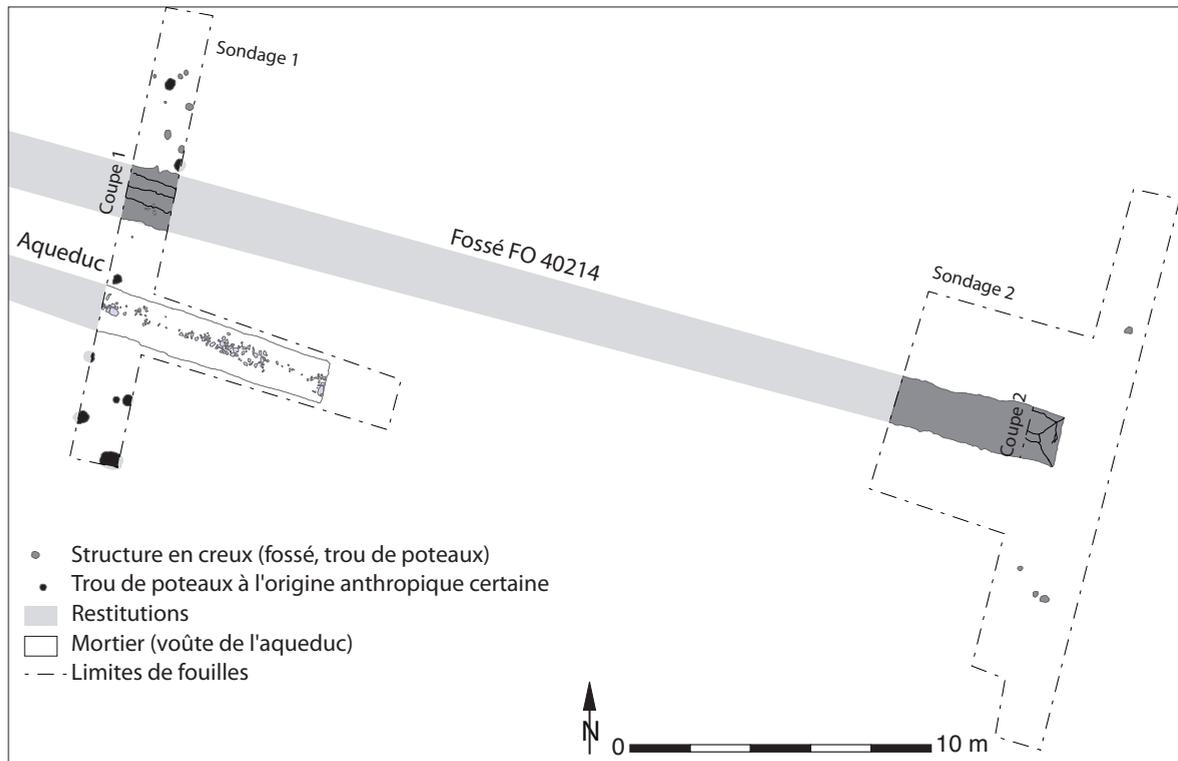


Fig. 76. Plan du fossé FO 40214 (DAO G. Krizman, G. Rocque).

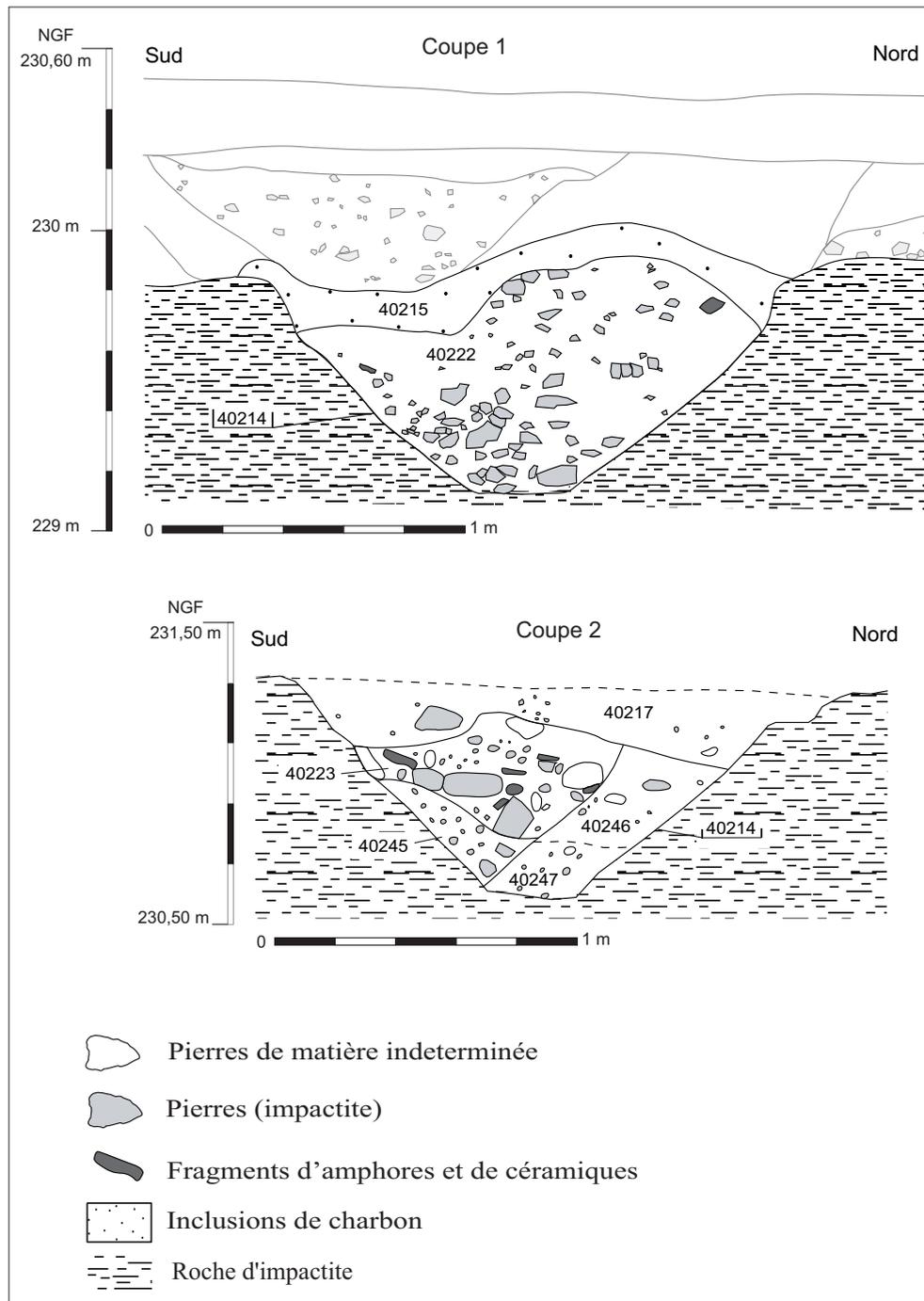


Fig. 77. Coupes du fossé FO 40214 (DAO L. Villaverde).



Fig. 78. Extrémité du fossé FO 40214 (cl. G. Rocque).



Fig. 79. Deux trous de poteaux (cl. G. Krizman).

## LE MOBILIER ASSOCIÉ

### Le mobilier métallique

Deux objets en fer viennent du fossé FO 40170 : un soc d'araire et un ciseau.

Le soc d'araire, à douille ouverte, présente une section quadrangulaire (fig. 80) et une perforation circulaire sur la douille (0,7 cm de diamètre). L'outil mesure 22 cm de longueur, sa douille n'est pas parfaitement circulaire, sa largeur à l'ouverture est de 3,6 cm sur 3 cm (l'épaisseur du bord varie de 0,3 à 0,5 cm). Il appartient au type soc d'araire étroit, le plus fréquent sur les sites ruraux de Gaule de l'Ouest, où les socs larges, plus efficaces, sont exceptionnels<sup>4</sup> : comme le fait observer O. Nillesse, ce mo-



Fig. 80. Soc d'araire, objet n° 2008-40168-4 (cl. G. Rocque).

4- Nillesse 1994 ; 2009, 50.



Fig. 81. Ciseau, objet n° 2008-40168-5 (cl. G. Rocque).

dèle de soc ne pouvait “qu’émietter la terre, tracer les sillons ou recouvrir des graines semées en ligne”<sup>5</sup>.

Le ciseau, du type ciseau droit, est un outil à douille ouverte, à partie active de section quadrangulaire (fig. 81). Il mesure 16,5 cm de longueur (dont 4,2 cm pour la douille), sa largeur au tranchant est de 1,4 cm, à l’ouverture de la douille de 1,7 sur 1,1 cm (l’épaisseur du bord varie de 0,3 à 0,6 cm). Des fibres de bois sont conservées sur la paroi interne de la douille. Des exemplaires comparables ont été découverts dans des établissements ruraux de Gaule de l’Ouest. Ces outils étaient utilisés pour le travail du bois d’œuvre<sup>6</sup>. Un autre ciseau à douille, mais relativement proche du bédane celui-ci, vient de Charente, du tumulus B8 de Chenon. Ce tertre, qui ne contenait pas de sépulture, recouvrait un dépôt probablement rituel d’objets de La Tène<sup>7</sup>.

5- Nillesse 2009, 50.

6- Nillesse 2009, 56.

7- Gauron *et al.* 1986, 85-87.

## La céramique laténienne

### Statistiques, typologie

La céramique laténienne, provenant des deux fossés FO 40170 et FO 40214 et de quelques autres structures et US, est très fragmentée (fig. 82). La petite dimension des sondages dans les fossés rend les recollages de tessons peu nombreux, du fait de leur nombre somme toute modeste. Un seul récipient, une écuelle à bord rentrant, a pu être entièrement reconstitué, à quelques fragments près (fig. 86, n° 15).

Beaucoup de tessons ont subi une attaque de leur surface par l’acidité du sol, ce qui rend difficile la détermination des états de surface originels, en particulier pour les plages ou décors lissés et les stigmates de tournage. De ce fait, le calcul des proportions respectives de céramiques tournées, de céramiques en partie tournées et de céramiques modelées eût été peu significatif. Il semble toutefois que les

Fossé 40170	Céramique laténienne	Amphores (chiffre entre parenthèses : petits éclats et esquilles)
US	N.R.	N.R.
40168	19	153
40171	29	119 (+ 122)
Totaux	48	272 (+ 122)

Fossé 40214	Céramique laténienne	Amphores
US	NR	NR
40213	4	1
40215	105	11
40217	20	15
40222	33	6
40223	27	12
40245	37	23
40246	6	1
Totaux	232	69

Trous de poteaux	Céramique laténienne	Amphores
US	NR	NR
40259	1	0
40264	1	0
Totaux	2	0

Fig. 82. Tableaux du nombre de fragments (NR) par unité stratigraphique (US) dans les différentes structures fouillées.

vases tournés soient peu nombreux par rapport à ceux qui sont simplement modelés. Le nombre de vases à paroi broyée ou peignée paraît avoir été faible : on ne compte que deux tessons.

Certains vases, les gobelets tronconiques principalement, sont réalisés avec une pâte fine à dégraisant quasi invisible. Ce type de pâte, qui annonce les *Terra Nigra* de la période augusto-tibérienne (céramiques dites savonneuses de Saintonge), est attesté depuis au moins le <sup>v</sup> s. a.C. par exemple à la Renaîtrie à Châtellerauld dans la Vienne<sup>8</sup>. On le trouve jusqu'aux temps suivant la conquête romaine.

Seul, le fossé FO 40214 a fourni un ensemble de formes céramiques identifiables relativement important (NMI : 36). Le fossé FO 40170 n'offre qu'une seule forme identifiable, un grand vase ovoïde décoré<sup>9</sup>. L'apport des autres US est insignifiant. Le cortège céramique paraît chronologiquement homogène, du moins pour le mobilier venant des fossés, comme le confirme l'examen des amphores.

Les NMI de vases ne prennent en compte que les céramiques typologiquement identifiables et les fragments caractéristiques non attribuables à des vases dont d'autres parties sont connues (fig. 83). Les NMI réels étaient évidemment supérieurs. Il en va de même pour les amphores, pour lesquelles les NMI ont été établis à partir du décompte des fragments de lèvres après contrôle des incompatibilités morphologiques, tempéré au besoin par le décompte des pilons.

*Formes hautes fermées* (fig. 84 à 86) : elles comprennent un vase à panse ovoïde, à col vertical, à bord arrondi ; un vase à ouverture faiblement évasée, bord arrondi, à épaule marquée par un méplat ; des vases à ouverture évasée, bord arrondi ou aplati, partie supérieure de la panse oblique, pouvant montrer une tendance à la forme biconique. Plusieurs fragments de cols viennent à l'évidence de vases hauts fermés dont le type ne peut être précisément défini, de même qu'un petit tesson de panse à décor

lissé et un tesson d'épaule. Tous ces récipients sont de taille petite ou moyenne, à l'exception de celui du fossé FO 40170, à paroi épaisse, qui était de grandes dimensions (non évaluables), sans pouvoir pour autant être nécessairement qualifié de *dolium*. Plusieurs tessons à pâte fortement micacée, mais dont les formes précises ne peuvent être déterminées, pourraient provenir de vases de type Besançon. Ces vases portent des décors variés : courtes impressions ovales ou cunéiformes ; lignes horizontales incisées ou lissées ; sous deux lignes parallèles incisées au niveau de l'épaule, des stries parallèles réalisées avec un lissoir ; lignes sinueuses incisées ou lissées ; zigzags ; hachures alternées inscrites dans des bandes délimitées par des lignes incisées horizontales. De fines incisions sur un col, plutôt qu'un décor, ont peut-être été accidentellement produites lors de la finition du vase. Un récipient porte un trou de réparation (fig. 86, n° 5).

*Formes basses ouvertes* (fig. 85, 86) : elles comprennent des écuelles tronconiques à ouverture verticale et lèvre aplatie, peu convexe ou arrondie ; des écuelles tronconiques à bord rentrant souvent épaissi en bourrelet ou biseauté. La distinction stricte entre ces deux variantes d'écuelles est parfois incertaine ; une écuelle à bord débordant à section foliacée. Cette forme originale, une imitation de céramique campanienne, n'est représentée que par un unique et modeste tesson ne permettant pas l'évaluation de son diamètre. Ces écuelles, du moins leurs parties conservées, ne portent pas de décor, à l'exception de deux dont le bord est souligné à l'extérieur par un sillon et un autre au bord souligné par un léger cordon interne. Une porte des trous de réparation (fig. 85, n° 8).

*Formes hautes ouvertes* (fig. 86) : il s'agit uniquement de gobelets tronconiques ou subtronconiques, à bord oblique épaissi en long bourrelet interne peu proéminent, réalisés en pâte fine proche de celle des *Terra Nigra* (n° 8, 10, 16). Aucun ne porte de décor.

8- Poirier *et al.* 2005c.

9- Un tesson gallo-romain (un fragment d'anse de vase en céramique de couleur rose), visiblement intrus, vient du décapage du sommet de son remplissage.

Fossé 40170	Céramiques laténiennes		Amphores	
	Formes et parties de formes identifiées	NMI	Fragments remarquables	NMI
US				
40168	4 fonds (dont 1 Besançon ?)	4	2 débris bords, 4 épaules, 3 anses, 2 pilons	2
40171	1 vase fermé (+ 2 fonds)	3	1 bord + 1 débris, 5 épaules, 3 anses, 2 pilons	2
Totaux		7		4

Fossé 40214	Céramiques laténiennes		Amphores	
	Formes et parties de formes identifiées	NMI	Fragments remarquables	NMI
US				
40213/ 40215/ 40222	11 écuelles, 1 gobelet, 8 vases fermés, 1 Besançon (+ 5 fonds)	19	1 lèvre (+ 1 débris), 2 épaules	1 (2 ?)
40217/ 40223/ 40245	5 écuelles, 1 écuelle imit. de campai- nienne, 2 gobelets, 4 vases fermés, 1 Besançon (+ 1 fond)	12	3 lèvres, 3 épaules, 1 anse (entière)	3
40246	1 gobelet	1		
Totaux		32		4 (5 ?)

Trous de poteaux	Céramiques laténiennes		Amphores	
	Formes et parties de formes identifiées	NMI	Fragments remarquables	NMI
US				
40259	1 épaule (vase fermé)	1		
Totaux		1		0

Hors structures	Céramiques laténiennes		Amphores	
	Formes et parties de formes identifiées	NMI	Fragments remarquables	NMI
US				
40172			1 col, 1 anse	1
40181			1 anse	1
Totaux		?		2 ?

Fig. 83. Tableaux du nombre minimum d'individus (NMI) par type de récipient, trouvé dans chaque structure.

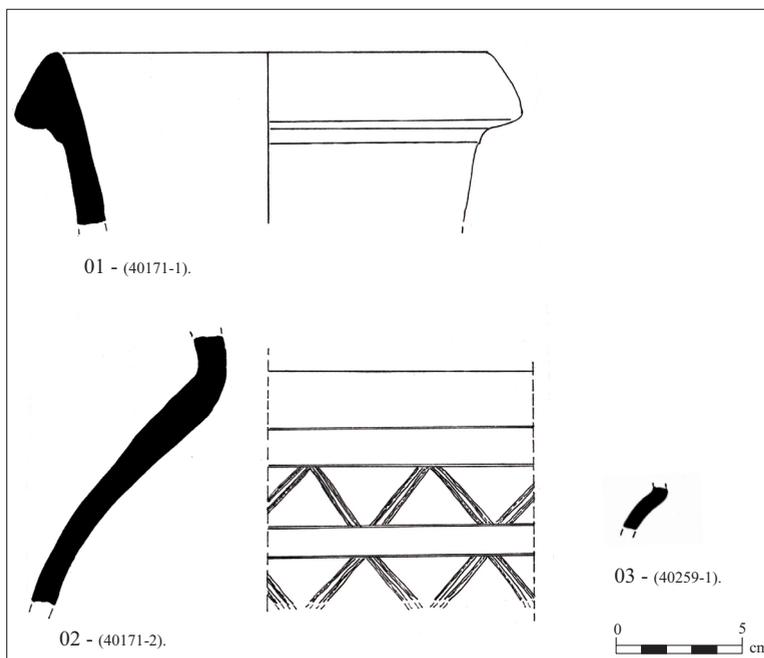


Fig. 84. Fossé FO 40170. 1. Amphore ; 2. Céramique laténienne ; 3. Tesson, provenant du trou de poteau PO 40259 (dessins J. Gomez de Soto).

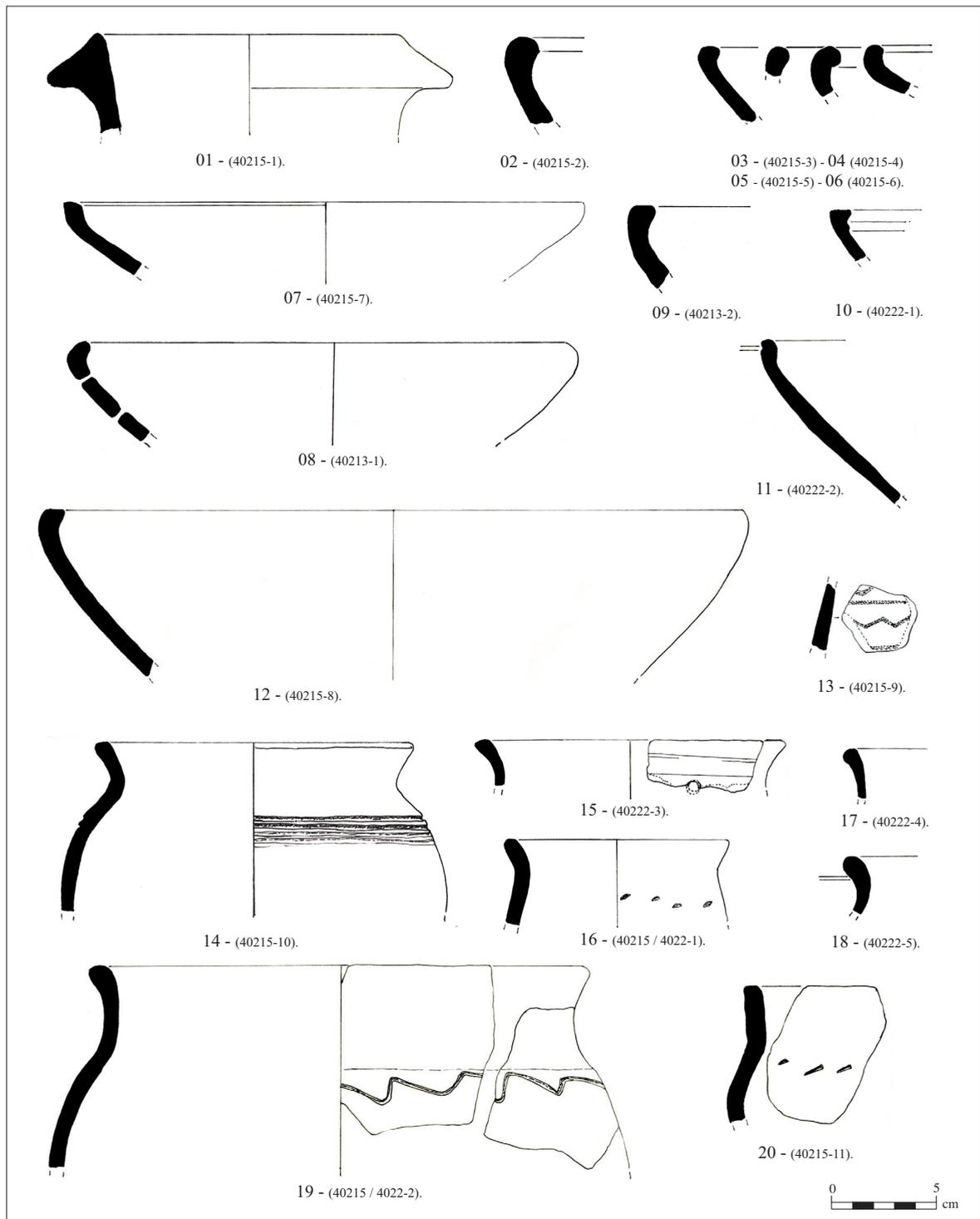


Fig. 85. Fossé FO 40214. Sondage 2 (ensemble 40213/40215/40222). 1. Amphore ; 2-20. Céramique laténienne (dessins J. Gomez de Soto).

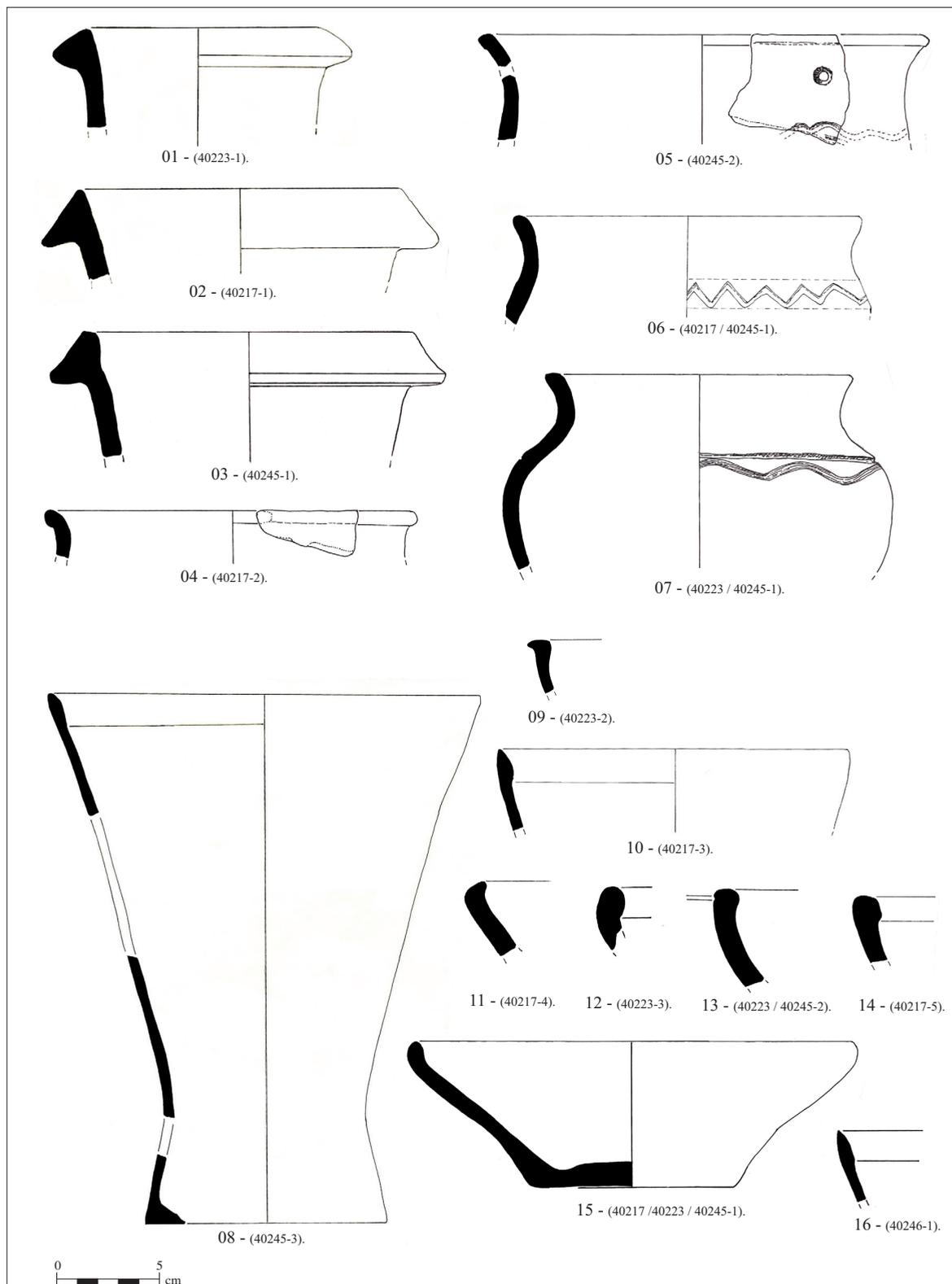


Fig. 86. Fossé FO 40214. Sondage 1. Ensemble 40217/40223/40245 : **1-3**. Amphores ; **4-15**. Céramique laténienne. US 40246 : **16**. Céramique laténienne (dessins J. Gomez de Soto).

La plupart des formes des vases identifiées à Chassenon – vases à panse globulaire, écuellés – sont classiques pour les périodes de La Tène C2 et La Tène D1 en Centre-Ouest. Elles trouvent des parallèles nombreux dans les deux sites de référence charentais : la grotte des Perrats à Agris, en pays écolismien, pour la période C2/D1<sup>10</sup>, les fossés de l'habitat rural de la Croix des Sables à Mainxe, en pays santonnais, pour la période D1<sup>11</sup>. Ces vases classiques ne suscitent pas de commentaires particuliers.

Au niveau comparatif pour le site de Chassenon, en Charente limousine, qui appartient au pays lémo-vice, on regrettera l'absence de publication détaillée des nombreuses céramiques du Camp de César à Montrollet. L'originalité de la série de Chassenon par rapport aux ensembles charentais d'Angoumois, c'est-à-dire du pays écolismien, et de Saintonge, peut toutefois être mise en évidence par comparaison avec d'autres séries lémo-vices, en particulier celles qui sont contemporaines de Saint-Gence, en Haute-Vienne<sup>12</sup>. On notera, outre pour les vases hauts à col, l'abondance des décors ondulés ou en zigzags et des impressions sur les épaules, et surtout la présence des gobelets tronconiques.

#### Les vases du type Besançon

Le tesson de vase de type Besançon certain et les autres possibles sont particulièrement intéressants, car il s'agit de la première attestation de cette variété de récipient en Charente. Ces vases, importés des ateliers du nord du Massif Central, sont en Gaule de l'Ouest essentiellement répertoriés sur les sites implantés à proximité du cours de la Loire : en Orléanais, ils représentent environ 10 % du NMI dès La Tène C2, mais n'en regroupent plus que 1,5 % en moyenne sur les sites de Touraine. Plus en aval, ils sont régulièrement inventoriés jusqu'en Anjou, mais de façon assez marginale. Dans la Vienne, comme à Antigny, Lussac-les-Châteaux et

en Haute-Vienne, par exemple à Saint-Gence, leur présence reste très anecdotique (un seul exemplaire inventorié à Saint-Gence). L'exemplaire le plus méridional connu provient du site de Biganos, sur le bassin d'Arcachon<sup>13</sup>.

#### L'imitation de céramique campanienne

Une coupe (fig. 86, n°9) est inspirée d'un modèle de céramique campanienne A. Bien que très incomplète, on peut la comparer à une coupe de la grotte des Perrats à Agris en Charente – celle-ci au profil complet et portant quatre estampilles posées en croix sur le fond – qui se rapproche de la forme CAMP-A 36 (= Lamb. 36 ou Morel F1312 et 1314)<sup>14</sup>, dont la fourchette de production s'étale des environs de 225 à 25 a.C.<sup>15</sup>.

Les stries soulignant le bord des écuellés n° 11, fig. 85 et n° 13, fig. 86 sont peut-être inspirées des stries analogues des céramiques campaniennes.

Les céramiques campaniennes sont encore rares en Charente limousine, comme de façon générale en pays lémo-vice<sup>16</sup>. Les imitations de céramiques campaniennes sont également exceptionnelles en Charente : outre celle de la grotte des Perrats à Agris, de la phase d'occupation La Tène C2/D1, on ne note qu'une coupelle à petit pied creux de la Croix des Sables à Mainxe, en contexte La Tène D1<sup>17</sup>.

#### La céramique d'importation : les amphores

Les amphores appartiennent aux catégories gréco-italiques et/ou gréco-italiques de transition / Dressel 1A et Dressel 1A. Ce lot d'amphores s'étale essentiellement de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. au début du I<sup>er</sup> s. a.C., ce qui correspond à la fin de La Tène C2 et surtout à La Tène D1. L'absence de céramiques campaniennes, toutefois connues, mais encore rares comme l'atteste leur imitation, confirme cette date assez largement antérieure à la guerre des Gaules.

10- Gomez de Soto & Boulestin 1996, 94-105 ; Ducongé 2003.

11- Burnez *et al.* 1971.

12- Lintz 2009.

13- Riquier *et al.* 2007.

14- Gomez de Soto & Boulestin 1996, fig. 60, n° 1 ; Lemaître & Sanchez 2009, 344 et 369.

15- Py 1993 ; Py *et al.* 2001, 497-504.

16- Inventaire pour la région, voir Texier *et al.* 2006, 82-86bis ; Lemaître & Sanchez 2009.

17- Burnez *et al.* 1971, fig. 4, n° 14.

## ÉLÉMENTS D’INTERPRÉTATION

Les fossés FO 40170 et FO 40214 et les trous de poteaux associés constituent des découvertes majeures pour le site de *Cassinomagus*. Ils attestent en effet, pour la première fois, qu’une occupation gauloise antérieure aux constructions du 1<sup>er</sup> s. p.C. y a bien existé. Toutefois, dans l’état actuel de l’information, on ne peut savoir si tous appartiennent à une même occupation, ou à des occupations successives, mais cependant peu éloignées dans le temps, comme le confirme l’examen de leur mobilier. L’analyse de la céramique de production locale ou présumée telle, de même que celle des amphores, indique que le comblement des deux fossés s’est effectué pendant La Tène D1, c’est-à-dire pendant la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. ou au tout début du I<sup>er</sup> s. a.C.

Il est, pour l’instant, très délicat de définir la nature exacte de ces aménagements gaulois. La fouille de ces structures ayant été très limitée, espérons que, dans les années à venir, des programmes de recherche ambitieux permettront d’étudier la question plus en détail. Nous ignorons encore si ces deux structures sont indépendantes ou font partie d’un même ensemble. De plus, leur ampleur reste à déterminer : s’agit-il déjà d’une occupation dense et importante, ou seulement marginale ? Notons à ce propos la découverte faite en prospection aérienne par J.-R. Perrin dans les années 1980, au sud-est du site<sup>18</sup>. Il s’agit d’une série de structures linéaires fossoyées qui pourraient relever aussi de la Protohistoire, sans que nous en ayons toutefois la preuve pour le moment<sup>19</sup>.

On soulignera le contraste entre les mobiliers livrés par les deux portions de fossés mises au jour. Le fossé FO 40170 contient peu de fragments de céramique laténienne, mais les restes d’amphores y dominent. Dans le fossé FO 40214, ce sont les fragments de céramique indigène qui l’emportent quantitativement et ce bien que le NMI des amphores y soit égal à ce qu’il est dans l’autre fossé ! En outre, le fossé FO 40170 livre des outils en fer, alors que le fossé FO 40214 n’en a pas donné. Toutefois, ces constats pourraient se révéler illusoire, lorsque

de plus longs tronçons des deux fossés, voire leur totalité, auront été fouillés.

D’après les NMI et les types de vases identifiés (fig. 87), la céramique livrée par le colmatage du fossé FO 40214 présente plusieurs caractères remarquables :

- importance numérique de la céramique de présentation ou de consommation, écuelles et gobelets, par rapport aux vases culinaires : 58,32 % (dont 11,11 % de gobelets) contre 41,66 % dans le fossé FO 40214 ;

- présence d’une forme d’écuelle inspirée de la céramique campanienne, c’est-à-dire copiant un type de mobilier importé rare qui pouvait être tenu comme relativement luxueux ;

- quantité relativement importante des amphores, avec au moins quatre individus.

Ces observations – ainsi que la concentration de restes d’amphores dans le fossé FO 40170 (quatre individus au minimum) – suggèrent un statut particulier pour le site.

Fossé 40214	Céramiques de stockage ou culinaires		Céramiques de présentation ou de consommation		
	Vases hauts ouverts	Vases Besançon	Écuelles	Écuelle imitation de campanienne	Gobelets
NMI (total : 36)	13	2	16	1	4
%	36,11	5,55	44,44	2,77	11,11
	41,66		58,32		

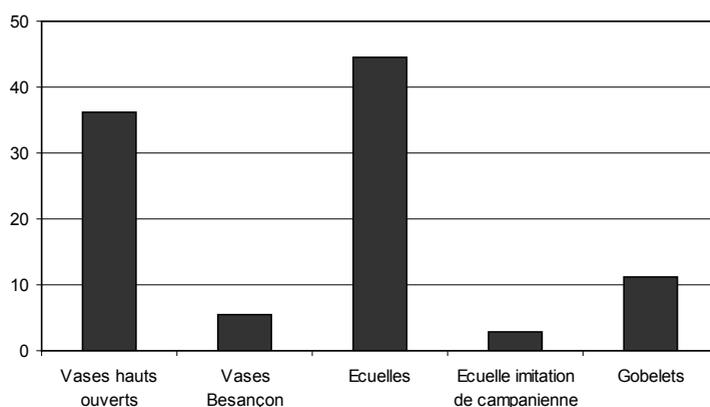


Fig. 87. NMI et pourcentages des différents types de vases, dans le fossé FO 40214.

18- EA86, site n°21 (fig. 8-9).

19- Perrin & Vernou 2001, XV. EA86, site n° 21 (fig. 8-9).

Les amphores ne se trouvent en grand nombre que dans quatre types de sites, trois relevant peu ou prou de la sphère aristocratique : les *oppida* ; les tombes aristocratiques et/ou leur environnement<sup>20</sup> ; les fossés d'un établissement rural riche<sup>21</sup> ; les sites cérémoniels et/ou de banquet<sup>22</sup> dont un des plus remarquables exemples est donné en pays lémoince par celui de la Croix du Buis à Arnac-la-Poste (Haute-Vienne)<sup>23</sup>.

Bien que les quantités d'objets qui ont été relevées dans les sondages de Chassenon ne soient pas très élevées dans l'absolu, la forte proportion de céramique de présentation et d'amphores inviterait, avec réserves, à privilégier l'une ou l'autre des trois dernières propositions. On notera que le pourcentage des gobelets (11,11 %) est proche de celui des vases-balustres (environ 15 % du mobilier céramique) pendant la troisième phase d'utilisation (La Tène C2 et D1, donc pour partie contemporaine des fossés de Chassenon) de la grotte-sanctuaire des Perrats à Agris<sup>24</sup>. Dans cet ordre d'idée, on remarquera que le mobilier céramique et amphorique des fossés de Chassenon n'est pas sans rappeler celui d'un fossé (ou d'une longue fosse ?) sondé rue des Marais de Grelet à Angoulême, pour lequel l'hypothèse d'une structure appartenant à un site de consommation ritualisée de boisson a pu aussi être évoquée<sup>25</sup>.

La première hypothèse interprétative proposée paraît peu recevable et celle d'un habitat privilégié incertaine vu la modicité des dimensions des fossés, même en tenant compte d'un arasement qui ne paraît pas avoir dû être très important ; quant à l'hypothèse d'un environnement funéraire, elle demeure très incertaine dans l'état actuel de l'information. Dans l'attente de disposer de plans plus complets et de nouvelles données quant au mobilier que fournirait l'extension des fouilles, seule la dernière hypothèse semble pouvoir être prise en compte, avec prudence.

Il est à souligner que l'aqueduc court parallèlement au fossé FO 40214, comme si ce dernier, pourtant comblé de longue date déjà, avait dû être impérativement respecté. La relative proximité (200 m environ) entre les fossés et les édifices jumelés (temples supposés) pourrait dans ce cas n'être pas fortuite. L'hypothèse d'une occupation protohistorique décalée vers l'est par rapport à l'occupation romaine pourrait expliquer l'absence jusqu'à ce jour de découvertes datant de cette première période dans la zone des thermes ou du temple de Montélu. Si l'une ou l'autre des interprétations privilégiées ci-dessus à propos des structures qui ont été fouillées se trouvait confirmée, en particulier la dernière, il faudrait s'interroger quant à une origine éventuellement préromaine du sanctuaire – et partant de l'agglomération de *Cassinomagus* – alors que jusqu'à présent, rien, hormis son toponyme d'origine celtique, n'autorisait à le faire.

20- Pas d'illustration claire dans la région, sinon des structures apparentées comme à Civaux (Vienne). Nombreux exemples en Europe, par exemple Clémency (Grand-Duché de Luxembourg).

21- Voir par ex. Nillesse 1994.

22- Poux 2004.

23- Toledo i Mur 1997-1998. Pour une interprétation en site à vocation culturelle et de banquet, voir Poux 2004, 481-487.

24- Ducongé 2003 ; Ducongé & Gomez de Soto 2007.

25- Mornais *et al.* 2002 ; Boulestin *et al.* 2009.

# Structures artisanales et domestiques de l'époque romaine précoce

(DG, SSo, GR, CDr, AJ)\*

Dans le cadre des travaux récents menés sur la commune de Chassenon, plusieurs interventions archéologiques ont révélé des vestiges d'occupation à l'époque romaine précoce, dans deux secteurs de l'agglomération antique, au nord-est de l'ensemble monumental, dans le bourg actuel d'une part et au sud de l'aqueduc d'autre part.

## DANS LE BOURG DE CHASSENON

La commune de Chassenon a déposé en 2007 un projet de construction de logements locatifs. Celui-ci est localisé en centre bourg, à une centaine de mètres à l'ouest de l'église et à proximité immédiate de l'ancien cimetière (fig. 88). Cet aménagement s'inscrit sur plusieurs parcelles d'une surface totale de 325 m<sup>2</sup>. Plusieurs opérations archéologiques ont eu lieu pour suivre cette construction : une surveillance de la démolition des bâtiments, un diagnostic archéologique et une fouille nécessitée par l'urgence absolue<sup>1</sup>.

Plusieurs découvertes anciennes décrivent la présence de puits disséminés dans le bourg actuel, ils

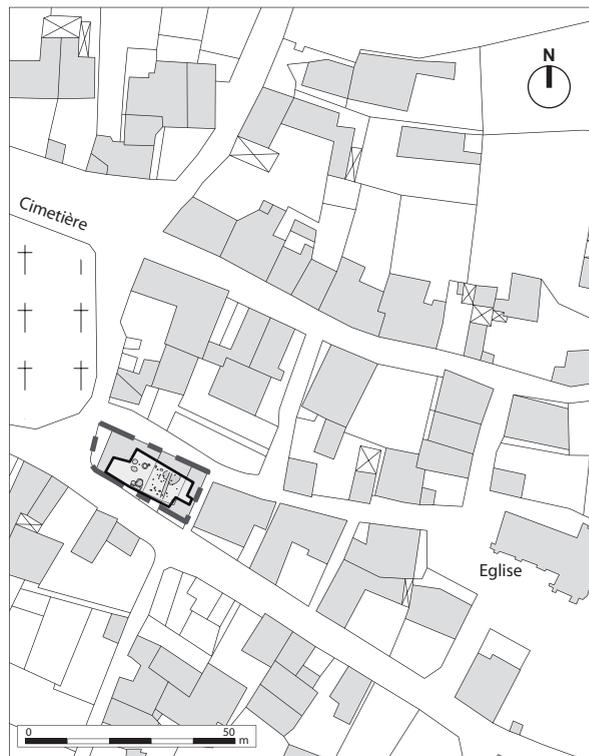


Fig. 88. Localisation de la fouille dans le bourg actuel (DAO F. Chevreuse, M. Coutureau).

\* Avec la collaboration de Chr. Belingard, S. Sève et L. Laüt.  
1- EA43, site n° 37 (fig. 8-9). Les responsables de ces différentes opérations sont S. Sicard et L. Pelpel (surveillance de démolition), A. Jégouzo (diagnostic) et G. Rocque (fouille).

ont été rattachés chronologiquement à la période romaine<sup>2</sup>. Jusqu'à présent, ces structures étaient les seuls témoins d'une occupation antique dans cette zone. Les connaissances archéologiques se révèlent plus denses pour la période médiévale. L'église, fondée probablement autour de l'an mil, a été remaniée régulièrement depuis le XII<sup>e</sup> s.<sup>3</sup>. En marge de cet édifice, de nombreux sarcophages du haut Moyen Âge ont été mis au jour<sup>4</sup>.

Lors de la démolition des bâtiments conservés sur l'emprise du projet, quelques éléments d'architecture antique en remploi dans les élévations et quatorze fragments de sarcophages ont été identifiés. Mais c'est plus précisément dans la zone fouillée

que les vestiges d'occupation romaine précoce ont été relevés.

### Des traces d'une occupation domestique ou artisanale

Malgré l'étroitesse de son emprise, ce diagnostic confirme l'hypothèse d'une agglomération antique s'étendant en partie sous le bourg actuel. L'ensemble ici découvert<sup>5</sup> se rattache à une activité domestique ou artisanale avec des espaces couverts – murs et trous de poteau – et des zones ouvertes, de travail ou de stockage, comprenant fosses et silo (fig. 89).

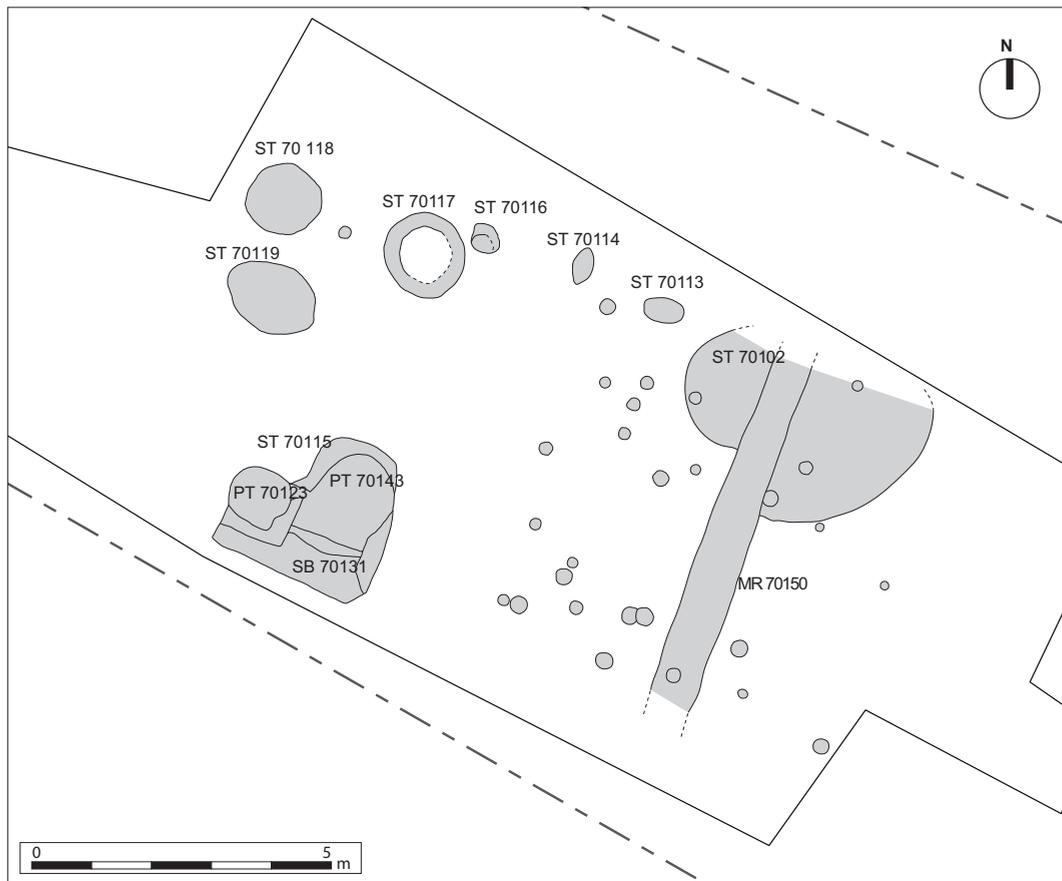


Fig. 89. Plan général du site  
(DAO F. Chevreuse, M. Coutureau).

2- Voir notamment Barrière 1937 ; Delage 1936 ; Masfrand 1945b et 1947.

3- Bourgeois *et al.* 2006.

4- Bourgeois 2007.

5- EA43, site n° 37 (fig. 8-9).

Au centre de la zone d'investigation, 28 trous de poteaux de 0,12 à 0,27 cm de diamètre ont été mis au jour. Parfaitement circulaires, ils sont légèrement creusés dans l'impactite, sur 0,2 cm à 0,12 m. Tous ces négatifs sont comblés de limon brun, stériles en mobilier et ne présentent pas de calage. Si ces structures sont identifiées comme des trous de poteau, leur faible gabarit permet également d'envisager la présence de piquets. Stratigraphiquement antérieurs à un niveau d'abandon daté du 1<sup>er</sup> s. p.C., ces vestiges sont vaguement circonscrits dans un rectangle, mais ne présentent aucune organisation rationnelle.

À l'ouest de cette zone, se développe une aire de stockage représentée par cinq fosses (70118, 70119, 70113, 70114 et 70120<sup>6</sup>) dont le diamètre se situe autour de 0,50 m ou de 1,20 m. Malgré un arasement important, les comblements montrent des traces de chauffe – rubéfaction et charbon – et contiennent quelques fragments de céramiques attribuables à la première moitié du 1<sup>er</sup> s. p.C.

Un silo complète cet ensemble d'excavations domestiques. Il s'agit d'une fosse circulaire de 0,90 m de large et de 1 m de profondeur, qui présente des parois verticales et un fond plat. Le comblement de limon brun reste homogène sur la totalité de la structure. Un léger surcreusement de 0,20 m de large entoure la fosse et témoigne probablement de la présence d'un couvercle.

Au-dessus de l'espace délimité par les trous de poteau, un mur (MR 70150) et un niveau d'abandon ont été observés. Le mur est entièrement récupéré et seule une tranchée, de 0,2 cm à 0,20 m de profondeur, dessine sa largeur et marque son orientation nord-sud. Au nord, de part et d'autre de la tranchée, s'étend un niveau de limon très riche en mobilier (fin du 1<sup>er</sup> s. a.C. / début du 1<sup>er</sup> s. p.C.) et charbon, peut-être lié à un incendie.

### Une structure complexe (ST 70115)

Légèrement en marge de cette occupation domestique ou artisanale, un aménagement comprenant quatre structures a été fouillé (fig. 90 et 91). Il est composé d'un petit puits (PT 70123), d'un grand

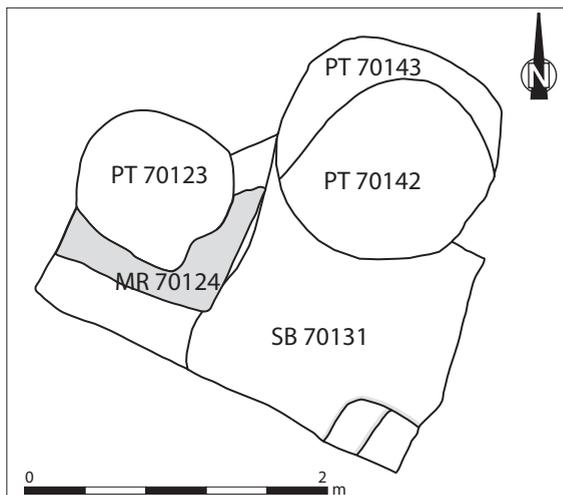


Fig. 90. Plan de la structure ST 70115 (DAO F. Chevreuse, M. Coutureau, G. Rocque).

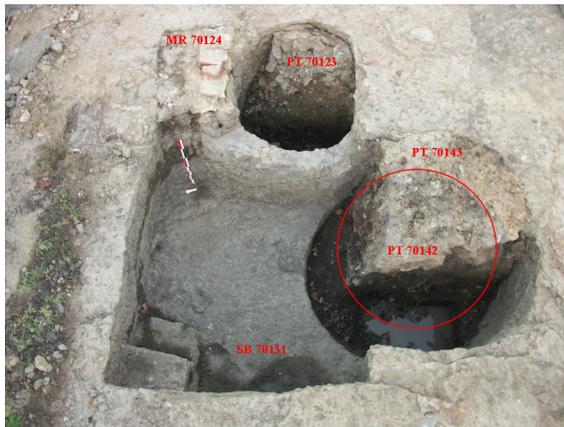


Fig. 91. Structure ST 70115 (cl. X. Perrot).

puits (PT 70143), d'un surcreusement de celui-ci (PT 70142) et d'une structure bâtie creusée dans la roche (SB 70131).

#### Le petit puits PT 70123

Ce puits est creusé intégralement dans la roche. Il mesure 1,01 m de diamètre. La fouille manuelle a été arrêtée à 3,80 m de profondeur, sans que le fond

6- Les numéros présentés dans l'article correspondent aux faits (MR mur, PT puits, SB structure bâtie, ST structure) créés durant le diagnostic et la fouille ou durant la surveillance des travaux (AD autre découverte).

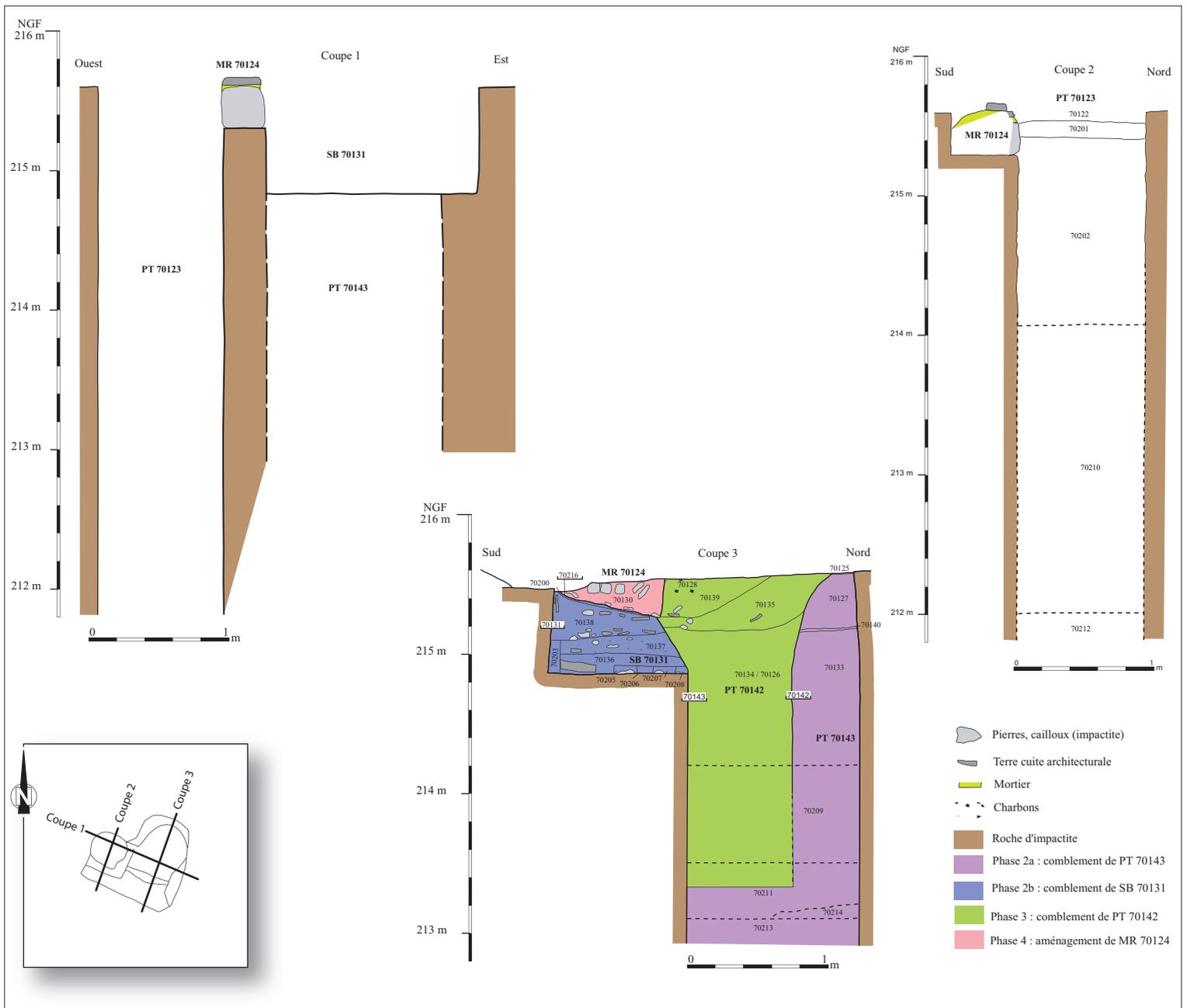


Fig. 92. En haut à gauche, coupe est-ouest de la structure ST 70115 ; en haut à droite, coupe sud-nord du puits PT 70123 ; en bas, coupe sud-nord de la structure ST 70115 (DAO G. Rocque).

n'ait été atteint. Ses parois sont parfaitement verticales (fig. 92).

À la jonction avec la structure bâtie, le bord du puits présente un creusement plus important d'environ 0,30 m, permettant un accès au puits depuis l'intérieur de la structure SB 70131.

Lors du comblement de cette dernière, le puits est encore en fonctionnement. Ce creusement entre SB 70131 et PT 70123 est alors bouché par un mur assez sommaire qui entoure le puits sur les bords est et sud (MR 70124). La tranchée de fondation du mur perce une partie des niveaux de comblement de SB 70131 et la roche au sud. Elle est remplie d'une couche assez dense de cailloux comprenant sur le fond quelques tuiles. Trois gros blocs d'impactite sont ensuite posés les uns contre les autres pour combler la dénivellation. L'ensemble est scellé par une couche de mortier recouverte de tuiles posées à plat.

#### La structure bâtie SB 70131

Cet aménagement est entièrement creusé dans la roche d'impactite (fig. 92). Deux marches ont été taillées sur le bord est pour permettre d'y descendre (elles sont larges de 0,24 m, longues de 0,40 m et hautes de 0,20 m). Les bords sud et est sont parfaitement taillés, tandis que le bord ouest, à la jonction avec le petit puits PT 70123, est aménagé de manière assez grossière.

La structure SB 70131 mesure 1,85 m d'est en ouest et 1,57 m du sud au nord, jusqu'à l'angle avec le grand puits PT 70143 et elle est profonde de 0,73 m. Son creusement évite soigneusement le petit puits. Le bord ouest de SB 70131 réalise une légère courbe pour laisser intact le puits (fig. 90). Cela prouve que le petit puits PT 70123 a été creusé avant la structure SB 70123. Pourtant, ces deux constructions semblent résulter d'un même programme d'aménagement. En effet, le bord nord du petit puits est parfaitement aligné avec l'angle nord-est de la structure SB 70131. Celle-ci est comblée par différentes couches liées à la destruction d'une construction en pierre (nombreuses pierres, mortier, tuiles).

La nature de cette structure reste très délicate à déterminer. Aux alentours immédiats, aucun aménagement (restes ou négatifs de murs, trous de poteaux...) n'a pu être identifié. S'agit-il donc d'une cave qui était surmontée d'un bâtiment en pierre

(comme le laisserait penser les niveaux de comblement) permettant de puiser l'eau du petit puits à l'abri des intempéries ou d'une structure à l'air libre (ou couverte d'un simple toit ?) ?

#### Le grand puits PT 70143

Ce puits est intégralement creusé dans la roche d'impactite (fig. 92). Il mesure 1,37 m de diamètre et a été fouillé sur 2,70 m de profondeur (depuis le haut de son creusement), sans que le fond ait pu être atteint lors de la fouille.

Le bord sud du puits s'intègre à l'intérieur de la structure bâtie qu'il recoupe sur 0,38 m. Cependant, à l'est, le bord du puits est distant de 0,25 m du bord de la possible cave. Il semble ainsi que le creusement de ce grand puits soit postérieur à l'aménagement de la structure bâtie SB 70131. L'imbrication des deux structures laisse supposer qu'elles ont été utilisées ensemble, au moins durant un certain temps. Il est possible que le petit puits PT 70123 soit devenu insuffisant pour pourvoir aux besoins en eau. Ce nouveau puits aurait alors été creusé pour pallier ce déficit.

Le comblement de ce puits comprend de nombreuses couches qui ont presque toutes livré une quantité importante de mobilier (principalement de la céramique, mais également de la faune et des clous).

À partir d'une profondeur d'environ 2,30 m, vingt-huit fragments de bois ont été exhumés (fig. 93). L'étude xylologique et dendrochronolo-



Fig. 93. Planche en hêtre, issue du puits PT 70143, constituée d'un rebord avec trois clous (cl. G. Rocque).

gique<sup>7</sup> a apporté de nombreuses informations sur ces bois. Le lot comprend des planches, des pieux ou piquets, de possibles lambourdes ou solives et d'autres pièces à la fonction non identifiée. Vingt-six pièces sont en bois de chêne à feuillage caduc, deux sont en hêtre. Parmi les planches, onze (en chêne) sont débitées sur rayon, une (en hêtre) est une dosse. Trois pièces de bois de type solive ou lambourde proviennent de plateaux de cœur et d'une dosse. Les pieux comptent un quartier, un bois rond et des débits sur rayon. Sur certains bois relativement bien conservés, les surfaces étaient lisibles et des traces d'outils tels que hache, rabot à lame droite, plane (?) ont été reconnues.

Deux phases d'abattage ont pu être identifiées. La première a eu lieu durant l'hiver 48-47 a.C. Les arbres étaient âgés d'environ 50 ans et les troncs mesuraient environ 0,35 m de diamètre. Deux pièces de type solive y ont été débitées. La seconde a eu lieu entre 2 a.C. et 32 p.C., probablement vers 13 p.C. Cependant, six des sept planches débitées sur rayon rattachées à cette phase d'abattage n'ayant pas conservé d'aubier, on ne peut totalement exclure l'éventualité d'une ou plusieurs phases d'abattage intermédiaires. Les arbres étaient alors âgés de plus de 100 ans et les troncs mesuraient entre 0,35 et 0,65 m.

L'agencement et la fonction de ces fragments de bois sont très difficiles à déterminer. En effet, le fond du puits n'ayant pu être atteint, il est évident que l'ensemble des pièces n'a pas été prélevé. De plus, les bois sont pour la plupart assez mal conservés ou incomplets.

Lors de son abandon, ce grand puits semble donc avoir servi de dépotoir (importance des restes de faune et de céramique, notamment quelques fragments de lampes). Mais une partie du mobilier pourrait provenir des structures avoisinantes. En effet, s'il est impossible de définir avec certitude la provenance et la fonction des pièces de bois, une hypothèse peut malgré tout être proposée. Les comblements de la structure SB 70131 et de ce grand puits PT 70143 sont totalement différents, il est donc nécessaire de restituer une séparation entre ces deux équipements. Les pièces de bois trouvées dans le

puits pourraient ainsi constituer un cuvelage de séparation entre l'intérieur du puits et la structure SB 70131.

Le nouveau creusement du grand puits PT 70142

Le diamètre interne de ce creusement est de 0,74 m, il réutilise la paroi sud du puits PT 70143, mais il va en s'évasant vers le haut et mesure ainsi 1,24 m à l'ouverture. Sa profondeur n'a pas pu être déterminée, cependant, elle ne doit pas excéder 2,30 m, puisqu'à ce niveau les premiers bois traversent le grand puits PT 70143 de part en part.

Il pourrait s'agir là d'une tentative de réutilisation du grand puits. Cependant, comme aucune structure de cuvelage n'a été identifiée et que ce puits n'est que peu profond, il n'a pas dû fournir de grandes quantités d'eau et n'a peut-être pas été utilisé sur de longues périodes.

La tranchée de fondation du mur MR 70124, formant le bord du petit puits PT 70123, coupe les niveaux de comblement de ce surcreusement.

### Interprétation

Cet ensemble de structures est très délicat à interpréter, principalement parce que la fouille des puits n'a pas pu être menée à son terme. Il est cependant possible de proposer une hypothèse de chronologie relative.

La première phase correspond au creusement des structures, celui du petit puits PT 70123 dans un premier temps, puis celui de la structure SB 70131. Dans un second temps, le grand puits PT 70143 vient compléter l'ensemble. Cet aménagement pourrait avoir eu pour fonction principale de permettre à nouveau le puisage de l'eau en quantité relativement importante.

Durant la seconde phase, le grand puits PT 70143 et la structure SB 70131 sont comblés, lors de deux processus distincts. Il est possible que le grand puits le soit en premier (le matériel céramique y est plus précoce). Le comblement de ces deux aménagements pourrait résulter à la fois de leur démolition et d'un phénomène de dépotoir pouvant provenir de l'extérieur.

Lors de la troisième phase, le grand puits (PT 70142) est de nouveau creusé. S'agit-il d'une intervention pour permettre le puisage de l'eau ? Il im-

7. Étude réalisée par Chr. Belingard (Rocque *et al.* 2010, 52-67).

plique que la mémoire du grand puits antérieur soit encore présente lors du creusement.

Lors de la quatrième phase, une bordure est bâtie autour du petit puits PT 70123 pour permettre de continuer à l'utiliser dans de bonnes conditions. Le puisage se réalise alors depuis le niveau d'impac-tite et non plus depuis l'intérieur de la structure SB 70131.

### Un lot de céramiques précoces

Quoique effectuée sur une faible superficie, l'opération archéologique a livré un nombre élevé de mobilier céramique (2981 fragments pour 441 individus identifiés) mettant en évidence une occupation du lieu du début de notre ère jusqu'au Moyen Âge. Malheureusement, la plupart des éléments provient de comblements erratiques de structures en creux dont la fouille n'a pu être réalisée en intégralité. Les contextes observés sont donc particulièrement hétérogènes, livrant la plupart du temps des marqueurs chronologiques de l'ensemble de la période. Toutefois, la phase la mieux documentée étant celle du premier tiers du 1<sup>er</sup> s. p.C., encore méconnue à Chassenon, il a paru nécessaire de tenter malgré tout une approche typo-chronologique. Cet exercice périlleux induit naturellement un nombre d'erreurs et approximations que, espérons-le, nous pourrons voir gommées à l'avenir par l'étude de contextes homogènes concrets.

Nous l'avons vu, la nature des vestiges et leur état de conservation ne permettent pas de proposer une chronologie argumentée de structures dont la fouille n'a pu être achevée<sup>8</sup>. Par conséquent, le matériel céramique fait l'objet d'une présentation globale, par période et par catégorie.

#### L'extrême fin du second âge du Fer

La présence de deux fragments d'amphores vinaires de type Dressel 1 italique permet, une nouvelle fois, d'évoquer une occupation du site, quelle qu'elle soit, vers l'extrême fin du second âge du Fer. Il faut toutefois signaler que le contexte d'origine de ces découvertes isolées livre, certes, des éléments anciens, mais offre également des restes plus récents

attribuables au III<sup>e</sup> s. p.C. Cette découverte, aussi modeste soit-elle, doit également être mise en relation avec les quelques indices d'une occupation du site du Hameau de Longeas<sup>9</sup> vers la même période<sup>10</sup>.

Ces maigres observations trouvent toutefois leur intérêt grâce à la fouille récente (2008), pour la première fois dans l'histoire du site archéologique de Chassenon, de vestiges protohistoriques avérés datés de La Tène D1<sup>11</sup>.

#### Le début du 1<sup>er</sup> s. p.C.

Le mobilier céramique attribuable au premier quart ou au premier tiers du 1<sup>er</sup> s. p.C. est abondant. Il se trouve le plus souvent remanié au sein de contextes plus récents hormis le cas de quelques rares structures éparses pour la plupart mal renseignées.

*La céramique sigillée* (fig. 94) : hormis un fragment d'assiette italique portant la marque lacunaire du potier CN. ATEIUS (n°01), l'essentiel des vases sigillés de la période est importé des ateliers du sud de la Gaule et, notamment, des centres de production majeurs de Montans (Tarn) et La Graufesenque (Millau, Aveyron). De La Graufesenque proviennent, à titre d'exemple, quelques assiettes Drag. 17a, Drag. 19 (n°02), ainsi qu'un élément indéterminé mais portant la marque du potier FASTUS (non ill.) qui aurait exercé au cours des années 15-30/40 p.C.<sup>12</sup>. Ces derniers éléments paraissent principalement accompagnés par des coupelles Drag. 24/25 et, surtout, Drag. 27. Les produits de Montans, moins nombreux que les précédents, peuvent être illustrés par une assiette de type indéterminé portant une marque de potier lacunaire non lue, ainsi que par des coupelles Ritt. 5a, Drag. 27 et une coupe de diffusion assez rare (n°03), copie de la forme ita-

8- Guitton 2007b ; Soulas 2010.

9- EA25 à 31, site n°7 (fig. 8-9).

10- Guitton 2005, 53, 74. Il s'agit de quelques petits fragments roulés de céramique modelée protohistorique (US 30), ainsi que d'une anse d'amphore italique de type Dressel 1A (MR 18), hors contexte.

11- Voir § 2.1 de ce dossier.

12- Genin 2007, 201, n° 167.

lique Haltern 10 / Consp.15.1.<sup>13</sup> Enfin, il semble possible de constater que, à l'image du territoire santon, mais à l'inverse des territoires pictons et lémovices, les importations de Gaule du Centre et notamment de Lezoux (Puy-de-Dôme) paraissent inexistantes au cours de cette période.

*La céramique à paroi fine* (fig. 94) : la céramique à paroi fine de type Beuvray est bien représentée dans l'ensemble des contextes observés. Il s'agit pour l'essentiel de gobelets cylindriques et ovoïdes de type S534 et S542 produits en Saintonge (céramique dite "brune semi-fine de Saintonge" ; n° 04), mais également dans les ateliers du Centre-Ouest. Ils sont accompagnés durant la période par quelques tasses évoquant les productions des manufactures lyonnaises (n° 05).

*La céramique à engobe micacé* (fig. 94) : la céramique à engobe micacé est abondante dans tous les contextes observés, quoique fortement fragmentée. Comme elle provient d'ensembles hétérogènes, il reste toutefois difficile d'établir, au moins virtuellement, un phasage cohérent au sein de cette catégorie, représentée essentiellement par des marmites et quelques couvercles. Il paraît cependant certain que la marmite tripode à lèvres triangulaire débordante (n° 06) est produite très tôt dans le 1<sup>er</sup> s. p.C., comme le prouvent les exemplaires de Périgueux (Dordogne)<sup>14</sup>.

*La céramique peinte* : la tradition de la céramique peinte, largement répandue lors de la période de La Tène finale, se perpétue à l'époque romaine notamment à travers les productions des ateliers de Roanne (Loire), grand centre de fabrication de vases peints au 1<sup>er</sup> s. p.C.<sup>15</sup> Dans la vallée du Rhône (Aoste, Vienne, Saint-Romain-en-Gal) et celle de l'Allier (Lezoux, Vichy, Saint-Bonnet, Coulanges), ont également été fabriqués des vases comparables durant le principat d'Auguste et le 1<sup>er</sup> s. p.C. À travers la Gaule, certains ateliers ont, semble-t-il, réalisé des imita-

tions de vases de type Roanne comme à Mazières-en-Mauges (Maine-et-Loire)<sup>16</sup>. Les vases, à pâte siliceuse, sont dans un premier temps engobés (teinte unie ou bandes alternées pouvant constituer le seul ornement), puis cuits en mode A. Le décor peint (pigments d'origine végétale) est ensuite appliqué et fixé par une deuxième cuisson à très basse température. À l'inverse des productions de la vallée de l'Allier ou de Roanne (pâte finement micacée blanc crème, beige clair à beige rosé, parfois ocre clair), les vases peints des ateliers rhodaniens (pâte brune granuleuse fortement micacée) et même de Mazières-en-Mauges (pâte rouge orangé à brun clair, parfois bicolore à surface gris bleuté, avec inclusions de quartz, feldspath, mica...) sont peu fréquents dans le quart nord-ouest de la Gaule. Sur le site, les exemplaires répertoriés pourraient appartenir à la période tibérienne ou à la phase suivante. Il s'agit de formes classiques de bols à lèvres en bourrelet communément appelés "bols de type Roanne" et semblant effectivement provenir de l'atelier éponyme ou de ceux de la vallée de l'Allier. Le décor apparent se limite à une bande de couleur rouge-orangée sous la lèvre. La présence de céramique peinte à Chassenon peut ne pas surprendre dans la mesure où les découvertes de ce type d'éléments en territoire lémovice, aire géographique située à proximité des ateliers de la vallée de l'Allier, se multiplie.

*La céramique à engobe blanc, la céramique à engobe rouge, la céramique à engobe interne rouge pompéien* : la céramique à engobe blanc n'offre que quelques fragments de cruches et la céramique à engobe rouge ne fournit guère plus d'enseignement. À noter la présence d'au moins deux plats à engobe interne rouge pompéien dont l'appartenance à la période ne peut totalement être exclue. Ils peuvent toutefois relever des phases suivantes. Les plats à cuire à engobe interne rouge pompéien sont issus de la tradition romaine et témoignent de l'adoption de modes alimentaires d'origine méditerranéenne en Gaule dès le 1<sup>er</sup> s. a.C. Si les premiers exemplaires importés proviennent de Campanie, ils sont rapidement repris par les ateliers de la vallée de l'Allier qui perpétue-

13- Sur ce type de coupe : voir Martin 1996, 62, fig. 01, n° 14. Sur la forme Haltern 10, voir Loeschcke 1909 et Von Schnurbein 1982. Sur la forme Consp.15.1, voir Ettlinger 2002.

14- Carponsin-Martin 2003, 321, fig. 70, ENG-MIC 3-300.

15- La production de vases peints à Roanne débute vers les années 40-30 a.C., pour s'éteindre au début du III<sup>e</sup> s. p.C., mais l'essentiel de la fabrication s'effectue au cours du 1<sup>er</sup> s. p.C.

16- Mortreau 1997. D'autres productions sont envisagées par exemple vers Jublains (Mayenne), Le Mans (Sarthe) et Rodez (Aveyron) (informations M. Mortreau, J. Naveau, G. Guillier, Chr. Sireix).

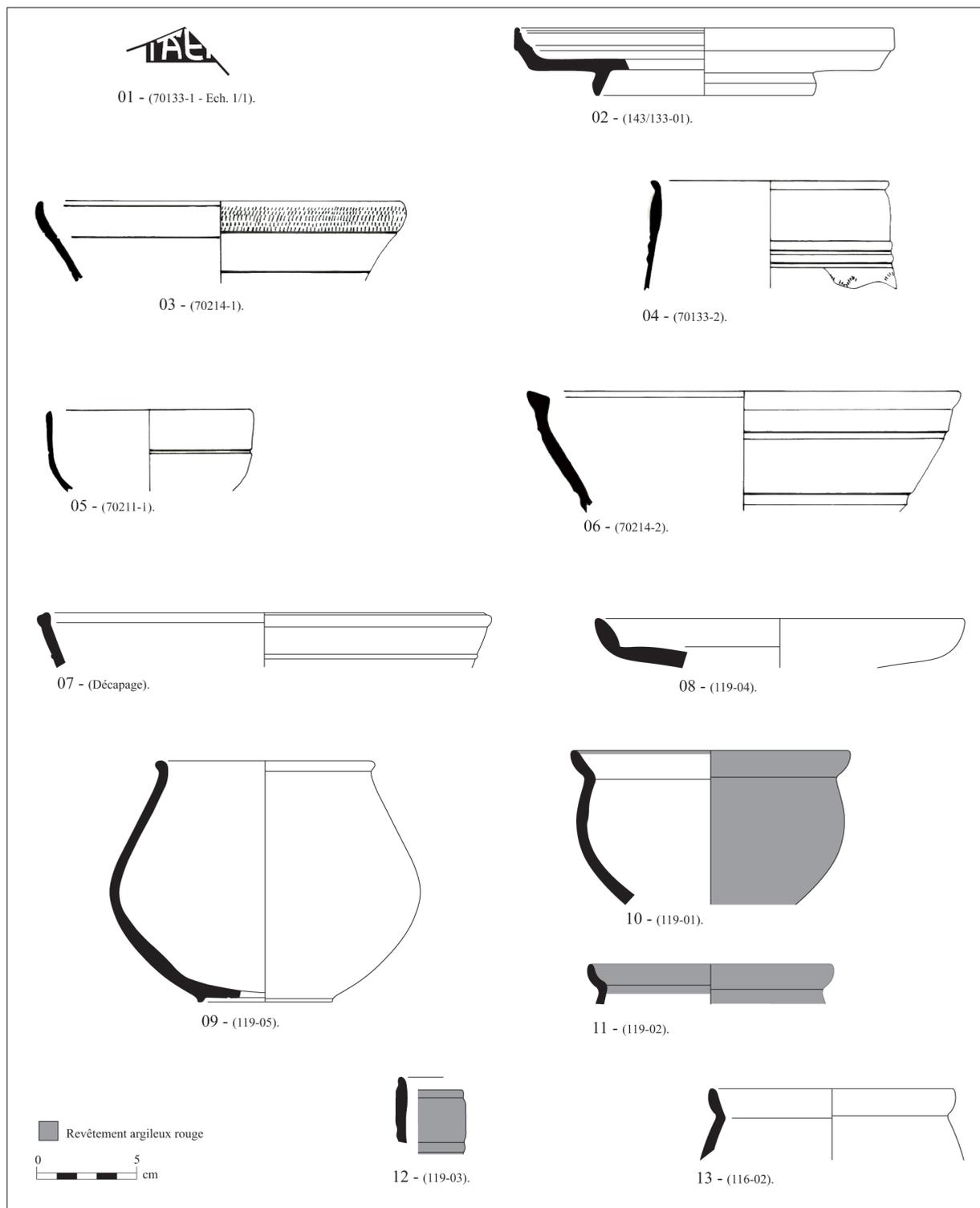


Fig. 94. Chassenon, Le Bourg. Mobilier céramique du début de notre ère : céramique sigillée (n°01-03), céramique à paroi fine (n°04-05), céramique à engobe micacé (n°06), *Terra Nigra* (n°07-09), *Terra Rubra* (n°10-12), céramique commune claire siliceuse (n°13). (dessins n°02, 07-13 : D. Guitton ; n°01, 03-06 : S. Soulas).

ront leur production jusqu'au III<sup>e</sup> s. p.C. Face à ce succès, de nombreuses officines de dimensions locales ou régionales fabriqueront, avec plus ou moins de réussite, ce type de céramique destinée à la cuisson des aliments (pains, galettes, tourtes, gâteaux...). L'engobe interne, plus ou moins épais selon la qualité des productions, jouait un rôle d'anti-adhérent et empêchait les préparations d'attacher aux parois et au fond du plat lors de la cuisson.

*Les vases en Terra Nigra* (fig. 94) : en raison de la proximité de la Saintonge et les liens évidents du territoire avec la vallée de l'Allier, l'ensemble des vases rencontrés provient de ces zones de production majeures. En contrepartie, les productions ligériennes paraissent absentes du site. Le répertoire semble essentiellement composé de vases bobines M75/78<sup>17</sup> - S172/175<sup>18</sup> (n°07), de pichets M98, d'assiettes M22/25 - S58 (n°08), de pots M74 - S221 (n°09) ainsi que de quelques coupes S126.

*Les vases en Terra Rubra* (fig. 94) : que ce soit en territoire picton, turon ou lémoince<sup>19</sup>, la présence de vases en *Terra Rubra* reprenant au détail près le répertoire des vases en *Terra Nigra* de la vallée de l'Allier, a déjà pu être mis en évidence depuis quelques années. C'est d'ailleurs une nouvelle fois la présence de la coupe M59 qui a pu être observée à Chassenon (n°10-11), accompagnée d'un exemplaire du bol M50 (n°12). En *Terra Nigra*, la forme M59 est extrêmement abondante dans le centre de la Gaule sous les principats d'Auguste et de Tibère<sup>20</sup>. Des productions similaires existent aux Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme) à l'époque romaine précoce<sup>21</sup>. D'une manière générale, la production de vases en *Terra Rubra* s'étend de la période augustéenne jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> s. p.C. À Limoges (Haute-Vienne), ces vases cuits en mode A, caractérisés par une pâte beige micacée recouverts à l'extérieur ou parfois dans leur globalité par un engobe rouge non grésé, se retrouvent dans les niveaux de la première moitié du I<sup>er</sup> s.

p.C.<sup>22</sup>. Il s'agit probablement de productions des ateliers du Centre de la Gaule.

*La céramique commune claire calcaire, siliceuse et kaolinique* : toutes périodes confondues, la céramique commune claire est bien représentée dans ces contextes avec 579 NR soit 19,4 % du répertoire. Si la matrice paraît généralement siliceuse (432 NR, 74,6 % ; coupes, pots, couvercles, cruches), la part des éléments calcaires est non négligeable (131 NR, 22,6 % ; mortiers, cruches) à l'inverse des exemplaires kaoliniques (16 NR, 2,8 % ; vases à liquide). La méconnaissance des répertoires communs locaux pour la période abordée ne permet pas de réaliser une projection typo-chronologique aboutie. Il paraît toutefois évident de placer dans la première moitié du I<sup>er</sup> s. p.C. les mortiers calcaires Sellès 5108 à lèvres en bandeau (fig. 95, n°14-15), ainsi que les coupes siliceuses M59 (fig. 94, n°13) également produites en *Terra Nigra*, *Terra Rubra* (cf. supra), céramique commune sombre siliceuse (cf. infra) ou à engobe blanc.

*La céramique commune sombre siliceuse et kaolinique à surface brute et/ou lissée* : toutes périodes confondues, la céramique commune sombre est la catégorie la mieux représentée dans ces contextes avec 1417 NR soit près de la moitié du répertoire (47,5 %). La présence d'éléments kaoliniques paraît anecdotique (moins de 1 % du répertoire) face à une argile siliceuse largement prédominante. La surface des vases est parfois laissée brute de traitement mais peut être également partiellement ou intégralement lissée. À l'image de la céramique commune claire, la méconnaissance des répertoires communs locaux pour la période abordée ne permet pas de réaliser une projection typo-chronologique aboutie (marmites, plats et pots à cuire, vases de stockages des denrées, vases à liquides). La difficulté provient essentiellement du fait que le mobilier observé appartient dans sa grande majorité au répertoire saintongeais extrêmement standardisé. Ainsi, des formes qui apparaissent au cours de la première moitié du I<sup>er</sup> s. et peu après peuvent perdurer sans modification morphologique majeure jusqu'à l'orée du IV<sup>e</sup> s. p.C. C'est le cas notamment des plats S41/42, des coupes S122, S124 (variante) et S157, des pots S271/308 et, à partir du milieu du I<sup>er</sup> s., des fameux pots à cuire

17- Ménez 1989.

18- Santrot 1979.

19- Guitton 2007c, 46 et fig. 50, n°8 ; coupe M59.

20- Ménez 1989, forme 59.

21- Romeuf 2001, 159 ("jattes carénées du type de Gergovie") et 420, pl. 143, n°2-17.

22- Loustaud 2000, 286 et fig. 40 ; Guitton 2007c.

S250 et jattes S164, tous observés dans les ensembles hétérogènes. Dans ces conditions, seule une coupe M59 également produite en *Terra Nigra*, *Terra Rubra* et céramique commune claire engobée ou non (cf. supra) peut être attribuée avec certitude au courant de la première moitié du 1<sup>er</sup> s.

Les amphores (fig. 95) : toutes périodes confondues, les amphores sont bien représentées dans ces contextes avec 219 NR soit près de 7,5 % du répertoire. Hormis quelques fragments d'amphores italiques dont ceux d'une Dressel 2/4 (n° 16), ce sont les importations ibériques qui semblent dominer le corpus du début de notre ère. Il s'agit en majorité

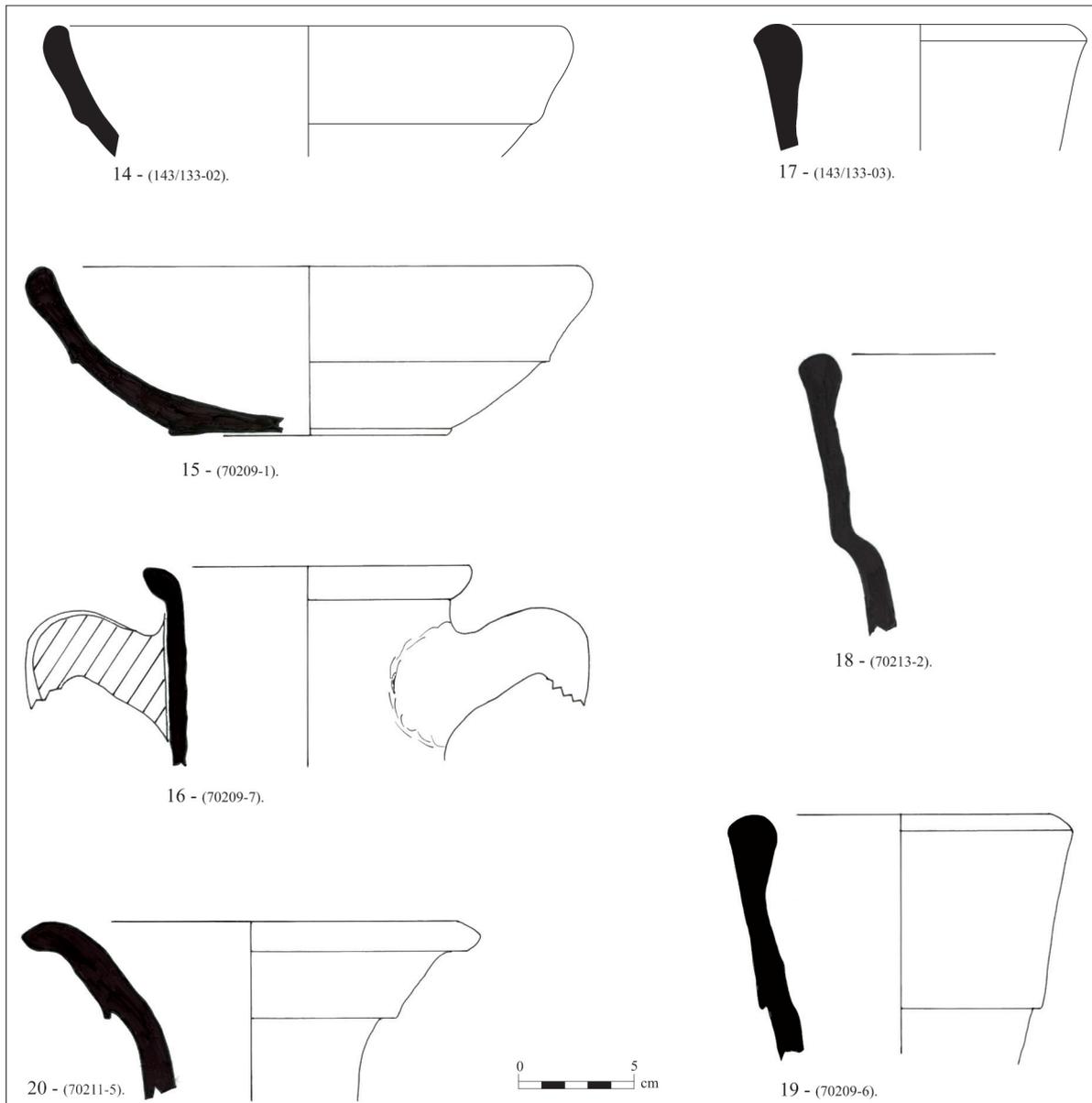


Fig. 95. Chassenon, Le Bourg. Mobilier céramique du début de notre ère (suite) : céramique commune claire calcaire (n° 14-15), amphores vinaires italiques (n° 16) et de Tarraconaise (n° 17-19), amphore à saumures de Bétique (n° 20) (dessins n° 14, 17 : D. Guillon ; n° 15, 16-20 : S. Soulas).

d'amphores vinaires de Tarraconaise, les Pascual 1 (n° 17-19) paraissant, de manière générale, préférées aux Dressel 2/4. Ces dernières sont accompagnées par quelques importations de Bétique et, notamment, par des amphores à saumures Dressel 7/11 (n° 20).

## Bilan

Les résultats de ces opérations archéologiques se révèlent particulièrement précieux pour la compréhension du site antique de *Cassinomagus*. Cette étude permet, en effet, d'étendre les limites chronologiques et topographiques du site. Les datations précoces fournies par la céramique et les bois (au plus tard premier tiers ou premier quart du 1<sup>er</sup> s. p.C.) attestent que cette partie de l'agglomération était déjà occupée à cette période. La présence de structures à vocation domestique ou artisanale augmente l'assiette de l'agglomération vers le nord-ouest. En effet, jusqu'à présent, seule la présence de puits était attestée dans cette zone.

## AU SUD DE L'AQUEDUC

Durant l'été 2007, deux interventions archéologiques<sup>23</sup> ont permis de mettre en évidence de nouveaux bâtiments aux abords de l'aqueduc, dans le secteur de "Longeas 2". Parmi eux, des structures en matériaux périssables, les premières du genre sur le site de Chassenon, ont été mises au jour, qui peuvent être rattachées à la période romaine précoce.

## Un bâtiment en terre et en bois

Les vestiges d'un bâtiment en matériaux périssables<sup>24</sup> ont été découverts lors d'un sondage mécanique destiné à établir les relations stratigraphiques entre le bâtiment EA21 et le pont-aqueduc. Le diagnostic archéologique réalisé auparavant n'avait pas permis de mettre en évidence de vestige dans ce secteur (fig. 96). Un niveau de remblais a été enlevé, qui correspondait à une terrasse aménagée sur le versant ouest du vallon franchi par l'aqueduc durant l'Antiquité. Il recouvrait une série de structures excavées,

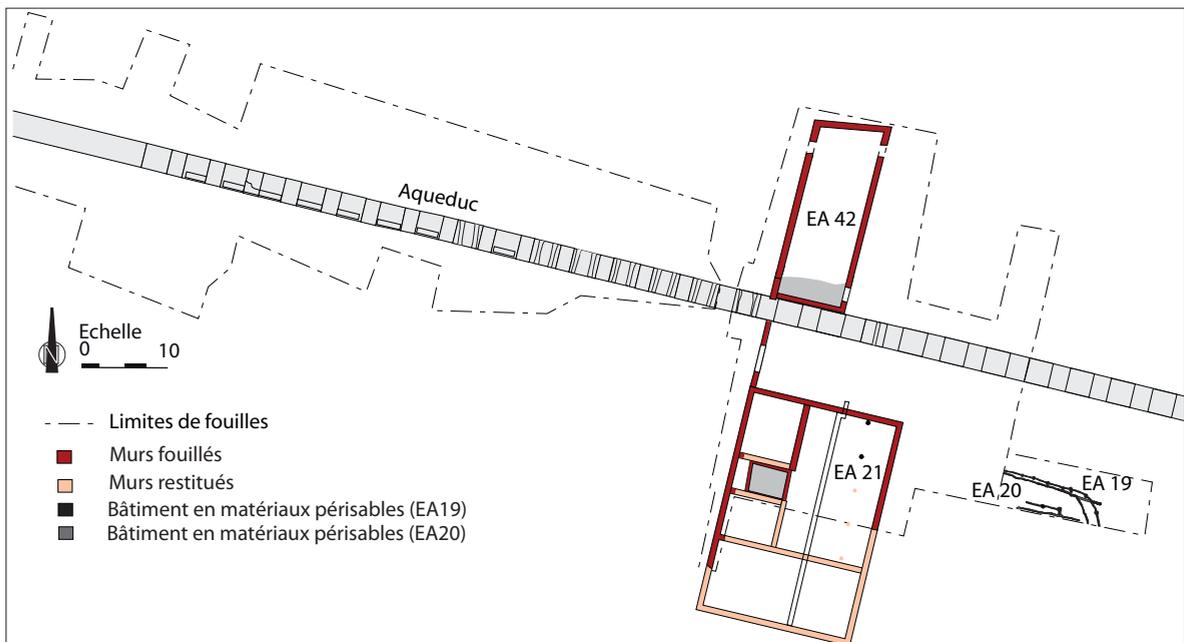


Fig. 96. Localisation du bâtiment en matériaux périssables : EA19 et EA20 (DAO C. Driard).

23- Il s'agit d'une opération préventive menée par J. Denis et d'une opération programmée dirigée par G. Rocque.

24- EA19 et 20, site n° 8 (fig. 8-9).

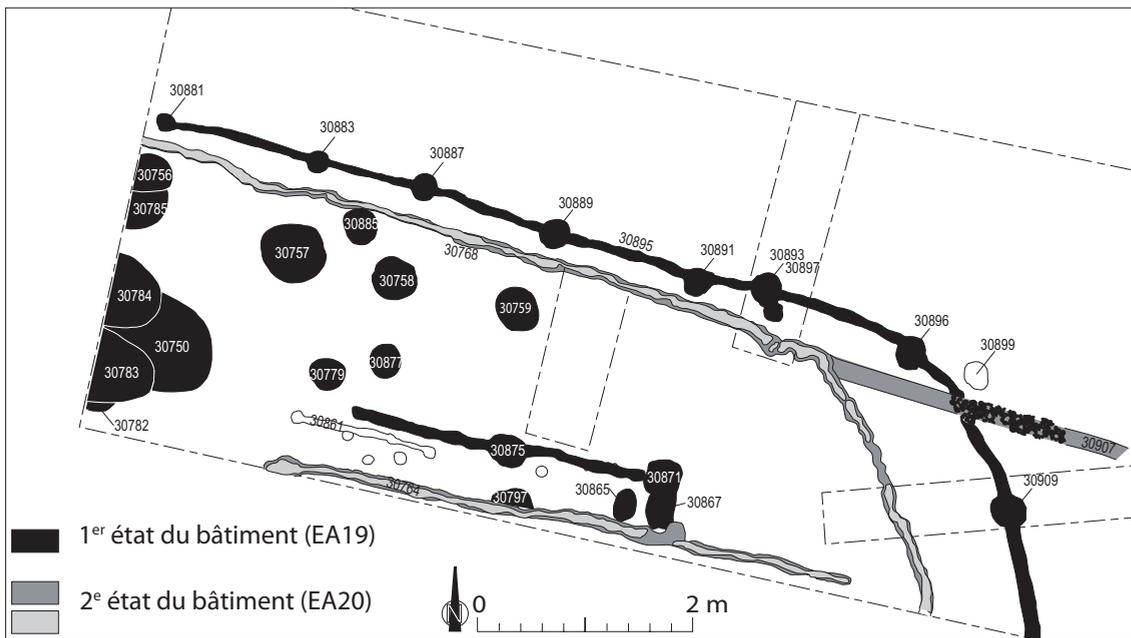


Fig. 97. Plan des différents états du bâtiment (DAO C. Driard).



Fig. 98. Structures en creux et cloisons en matériaux périssables au début de la fouille (cl. C. Driard).

les bases de murs en torchis et des niveaux de sol assez bien préservés (fig. 97 et 98). Le sondage a été élargi pour appréhender au mieux la nature de ce type de construction. La fouille n'a pas été exhaustive, mais les observations effectuées permettent d'apporter des informations intéressantes sur les occupations antérieures aux grands travaux d'aménagement du vallon liés à la construction du pont-aqueduc. Les structures archéologiques relevées correspondent à deux états de la partie nord-est d'un bâtiment en matériaux périssables.

#### Premier état

Le premier état (EA19) correspond à un bâtiment construit sur poteaux, dont au moins huit structures de calages ont été identifiées (fig. 99). Elles empiètent à intervalles réguliers sur une tranchée qui devait accueillir la palissade habillant l'ossature en bois de l'édifice. Plusieurs structures très arasées ont été retrouvées dans l'emprise du bâtiment, certaines se recoupant entres elles. Il s'agit de fonds de fosses qui peuvent être liées, pour deux d'entre elles, à un cloisonnement interne. Trois autres ont conservé les fantômes de poteaux por-





Fig. 100. Plan et restitution 3D du deuxième état du bâtiment EA20 (DAO C. Driard).



Fig. 101. Fragment de mur en torchis rubéfié (cl. C. Driard).

niqument à l'issue des observations, occupait toute l'emprise bâtie. Il s'agit d'un sol compact en terre battue.

La terrasse sur laquelle a été édifié ce bâtiment est excavée lors de la construction du pont-aqueduc

qui intervient vers la fin du 1<sup>er</sup> s. p.C. ou plus vraisemblablement dans le courant du 11<sup>e</sup> s. Le deuxième état de l'édifice est donc antérieur à la fin du 1<sup>er</sup> s. L'absence de couche cendreuse ou charbonneuse laisse supposer qu'un nettoyage du bâtiment incendié a été effectué avant son enfouissement sous environ 0,50 m de remblais. Une nouvelle terrasse dominant le versant ouest du vallon a ainsi été constituée. Malheureusement, les trop rares tessons de céramiques mis au jour ne permettent pas d'affiner cette datation. Deux d'entre eux sont de facture protohistorique et un autre correspond à un fragment de *Terra Nigra*, daté entre 25 a.C. et 100 p.C.

## CONCLUSION

La datation et l'interprétation de cette structure restent très délicates, la fouille n'ayant pas concerné l'ensemble du bâtiment. Mais, pour la première fois à Chassenon, un édifice en terre et bois a pu être mis en évidence, ce qui constitue une découverte importante. Le choix de ce mode de construction pourrait

être lié à la fonction du lieu, mais celle-ci est encore difficile à cerner. Malgré le nombre important des fosses implantées au sein de l'édifice, aucune trace d'activité agricole ou artisanale n'a pu être mise en évidence.

Si la datation de ce bâtiment n'a pas pu être déterminée avec certitude, il est cependant avéré qu'il s'agit d'une occupation antérieure à la fin du 1<sup>er</sup> s. p.C. Indépendamment de la vocation de l'édifice, sa

chronologie peut donc expliquer à elle seule l'usage d'un mode de construction en matériaux légers.

Dans le bourg de Chassenon comme au sud de l'aqueduc, ces interventions archéologiques récentes viennent confirmer l'occupation du site à l'époque romaine précoce. Avant que ne soient mis en place les principaux monuments de *Cassinomagus*, des structures liées aux activités domestiques ou artisanales – puits, fosses et silos ou bâtiments en matériaux légers – permettent désormais de cerner le dynamisme du lieu, à l'époque romaine précoce, même si nous ne pouvons pas encore saisir la véritable ampleur de l'agglomération durant cette période.

# Habitat et circulation à partir du milieu du 1<sup>er</sup> s. p.C.

(JD, NP, DG, SSo, AC, CDr)\*

Après avoir observé les premières structures d'époque romaine précoce dans deux secteurs du site de Chassenon, nous allons maintenant suivre les développements respectifs de ces mêmes secteurs, à partir du milieu du 1<sup>er</sup> s. p.C. C'est d'abord les vestiges du Haut-Empire qui seront présentés pour ces deux quartiers d'habitat et d'activités artisanales voisins de l'ensemble monumental, puis, nous évoquerons leurs évolutions tardives.

## DANS LE BOURG DE CHASSENON

La plupart des structures en creux mises en place dans la période romaine précoce (puits, fosses et silo)<sup>1</sup> sont désormais désaffectées, mais l'abondance, la chronologie et la nature du mobilier de comblement révèlent indirectement qu'une occupation s'est maintenue dans ce secteur.

### Céramiques du milieu du 1<sup>er</sup> s. à la période flavienne

Concernant les vases sigillés, il est notamment permis d'associer à cette période des coupelles

Ritt. 8 de La Graufesenque (Millau, Aveyron), des assiettes Drag. 18 de Montans (Tarn) et La Graufesenque ainsi que, pour les formes moulées, une coupe Drag. 29b et un bol Drag. 37 de La Graufesenque.

Régionalement, durant le dernier tiers du siècle, la céramique "brune semi-fine de Saintonge" tend à disparaître ou est en grande partie résiduelle tandis que les importations lyonnaises ont cessé. Ces productions sont désormais largement remplacées par les gobelets à revêtement argileux non grésé pouvant provenir à part égale de l'Allier (Lezoux, Puy-de-Dôme) et de Saintonge (Soubran/Petit-Niort, Charente-Maritime). Ce dernier type de vase à boire apparaît de manière récurrente au sein du comblement des structures observées.

À ces éléments doivent être ajoutées quelques céramiques dont le revêtement micacé peut témoigner de la volonté d'imiter la vaisselle métallique (c'est notamment le cas des cruches), mais joue surtout un rôle d'isolant thermique et d'anti-adhérent à la cuisson des aliments pour de la vaisselle culinaire à pâte siliceuse principalement cuite en mode A.

Il faut également souligner que les fragments de bols peints de type Roanne, évoqués lors de l'étude

---

\* Avec la collaboration de L. Laüt.

1- Voir § 2.2 de ce dossier.

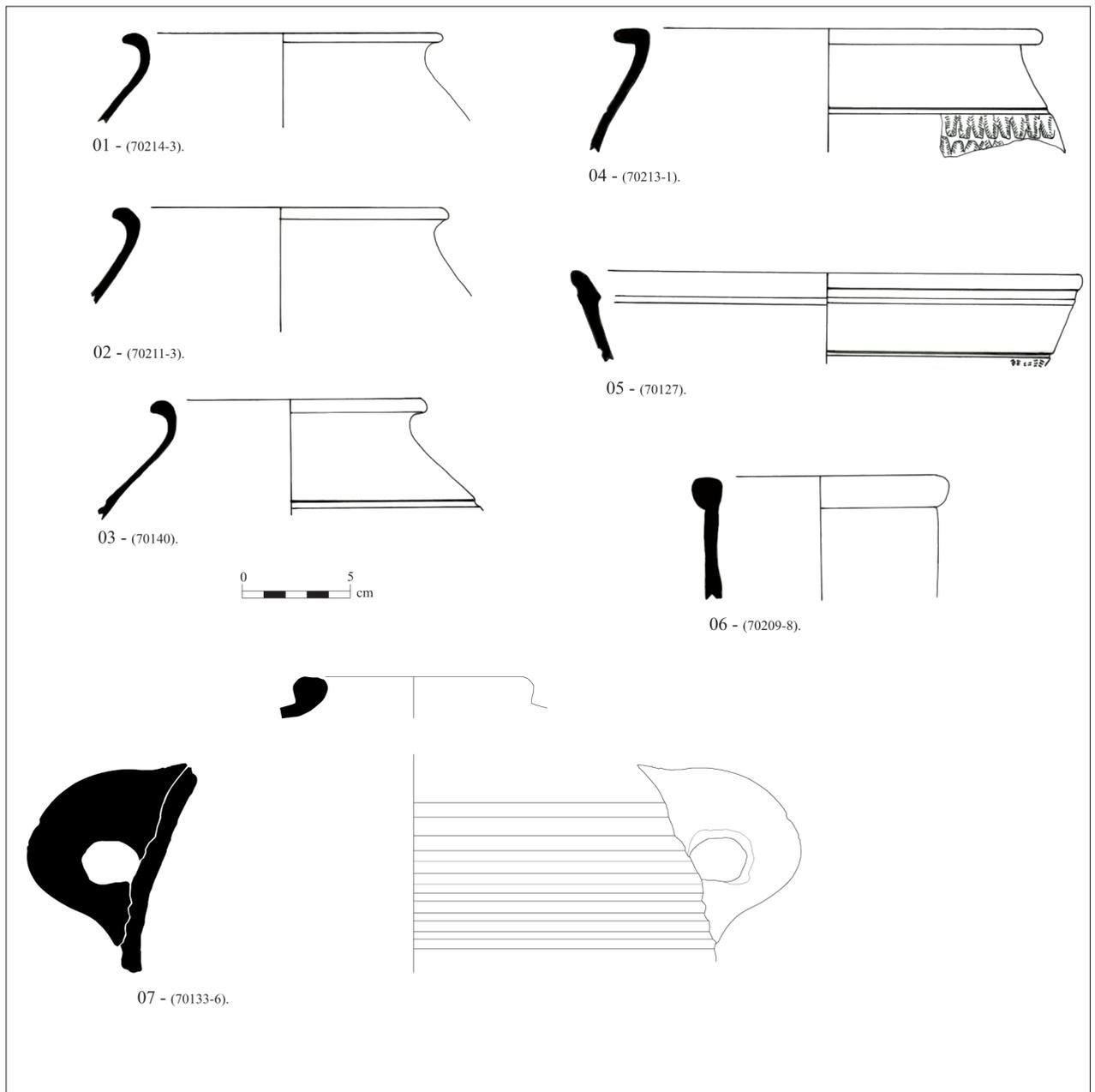


Fig. 102. Chassenon, Le Bourg. Mobilier céramique pouvant, entre autres, être attribué au milieu et à la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. p.C. : céramique commune sombre siliceuse (n° **01-05**), amphore rhodienne (n° **06**), amphore Kingsholm 117 (n° **07**) (dessins n°01-06 : S. Soulas ; n°07 : J. Le Bomin).

de la phase précédente<sup>2</sup>, pourraient également appartenir à cette période.

Concernant les céramiques communes claires et sombres (fig. 102), face à un répertoire essentiellement saintongeais extrêmement standardisé utilisé sur plusieurs siècles, il faut se contenter de proposer la présence pour cette période de quelques cruches S429/433 (céramique commune claire calcaire), plats S41/42, pots S271/308 (n°01-03) et S250 (n°04), coupes S122, S124 (n°05 ; variante), S157 et jattes S164 (céramique commune sombre).

Les amphores sont représentées par deux productions orientales : trois fragments d'une amphore rhodienne<sup>3</sup> (n°06) et plusieurs tessons d'une amphore Kingsholm 117 (n°07), produite sur les côtes levantines<sup>4</sup>. Cette dernière transportait probablement du vin et n'a été retrouvée en Gaule qu'à de rares exemplaires.

### Céramiques des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s.

Cet ensemble contient peu de tessons. Les catégories identifiées sont représentatives de celles habituellement présentes durant cette période (fig. 103).

#### La céramique sigillée

L'origine de l'approvisionnement change par rapport à celle constatée pour le I<sup>er</sup> s. p.C. En effet, aux productions de La Graufesenque et de Montans, succèdent celles des ateliers de la vallée de l'Allier et plus particulièrement de Lezoux. Elles sont représentées par un petit fragment de panse décorée de forme Drag. 37, aux motifs intégrés dans des doubles cercles séparés par une ligne perlée terminée par une rosette, ainsi que par un fragment de bord de forme Lezoux 044/045 (service C), probable phase 6<sup>5</sup> (milieu II<sup>e</sup> s.).

#### Les céramiques à paroi fine

Plusieurs origines ont été identifiées, essentiellement représentées par des tessons de panse. Les productions de Lezoux présentent une pâte micacée claire, un revêtement argileux non grésé marron-noir<sup>6</sup>. Les productions saintongeaises sont reconnaissables à leur pâte blanchâtre, au revêtement argileux non grésé orangé à noir avec reflets métallescents. Parmi elles, figure un bord de gobelet (n°01) et des décors de lunules à la barbotine<sup>7</sup>. Les productions "limousines" se caractérisent par une pâte orangée à rouge, un revêtement argileux non grésé orangé à marron-noir avec des reflets métallescents, avec décor de guillochis regroupés en plusieurs bandes (n°02). Les deux premières productions ont cours durant l'époque flavienne et jusque vers 130 p.C. La troisième, serait signalée dès la seconde moitié du II<sup>e</sup> et durant tout le III<sup>e</sup> s.<sup>8</sup> et se rapproche en cela des productions de céramiques métallescentes de la vallée de l'Allier (forme de gobelet et chronologie).

#### La céramique métallescente

Très peu présente puisque réduite à un tesson de panse, cette céramique issue des ateliers de Lezoux est datable de la seconde moitié du II<sup>e</sup> et de la première moitié du III<sup>e</sup> s.<sup>9</sup>.

#### La céramique à engobe micacé

Cette technique est utilisée sur une longue période. Pour celle qui nous intéresse, deux fragments de bord retiennent l'attention : un bord de tripode avec lèvres débordante formant méplat avec deux rainures sur le dessus. La pâte grise, assez fine avec nodules, fins micas et dégraissants calcaire, est beige en surface. L'engobe micacé est doré. Des formes approchantes sont datées de la fin du I<sup>er</sup> s.<sup>10</sup> (fig. 102, n°03). Un bord de vase à liquide avec une possible lèvre en

2- Voir § 2.2 de ce dossier.

3- Remerciements à Fr. Berthault (SRA Aquitaine) qui a amené cette précision.

4- L'identification est due à J. Le Bomin ; Lemaître *et al.* 2005, 521.

5- Bet & Delor 2000, 470.

6- Bet & Gras 1999.

7- Brassous 2000, 170-171.

8- Loustaud 1980, 43 et 47 ; 2006, 27-28 ; Lintz, 1994, 205.

9- Bet & Gras, 1999.

10- Sireix 1999, 244, fig. 15, C2377 dans des US datées de la fin du I<sup>er</sup> s. ; Carponsin-Martin & Gourdon-Platel 2000, 43, fig. 4, n°5 et 44, fig. 5, n°3.

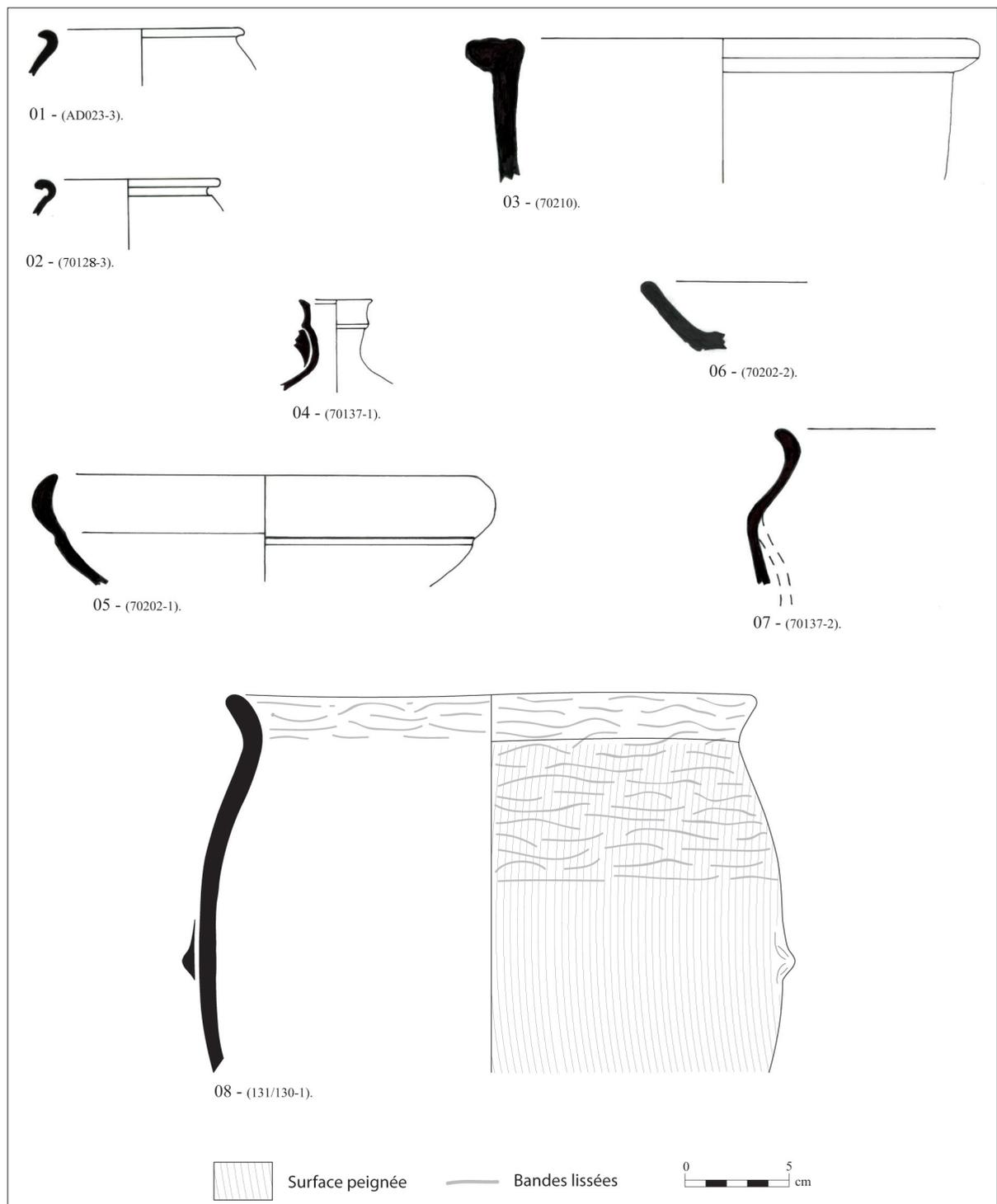


Fig. 103. Chassenon, Le Bourg. Mobilier céramique des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. p.C. : céramique à paroi fine (n° 01-02), céramique à engobe micacé (n° 03), céramique commune claire siliceuse (n° 04), céramique commune sombre siliceuse (n° 05-07), céramique modelée (n° 08) (dessins n° 08 : D. Guitton ; n° 01-07 : S. Soulas).

bandeau, l’anse à deux sillons était greffée sur le bord, pâte orangée, engobe micacé doré<sup>11</sup>.

#### La céramique à engobe rouge

Un fragment de panse et du flanc supérieur d’une forme à bandeau comme la forme Drag. 44, possède une surface interne délimitée, pâte rosée, assez fine attribuable à la fin du II<sup>e</sup> et à la première moitié du III<sup>e</sup> s.<sup>12</sup>.

#### La céramique commune claire siliceuse

Il y a peu de tessons significatifs (fragments de panses, de fond, d’anses plates), à part un bord de cruche avec une lèvre en bandeau creusé, un petit goulot et le départ d’une anse, rappelant la forme S394<sup>13</sup> (n°04).

#### La céramique commune sombre siliceuse

Les tessons mis au jour se distribuent entre formes ouvertes et formes fermées conformément au répertoire habituel du vaisselier. Parmi les formes ouvertes, on note : une marmite tripode bilobée, à pâte grise et surfaces noires mates (n°05)<sup>14</sup>, une assiette à pâte rouge-marron et surfaces noires (n°06), une coupe de forme S164 à pâte grise et sableuse. Cette forme très fréquente est produite sur une longue période entre la seconde moitié du I<sup>er</sup> s. et le IV<sup>e</sup> s.<sup>15</sup>. Les formes fermées comportent des pots globulaires, mais aussi un fragment de vase à dépressions proche de la forme S322, à pâte grise et surface extérieure engobée gris foncé (n°07), des fragments de bord d’œnochoé (bouilloire) à lèvre oblique, bord arrondi ou triangulaire.

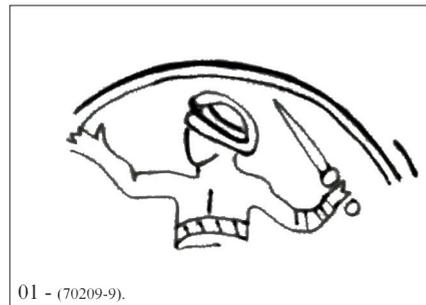
11- À Chassenon, lors des fouilles effectuées dans les thermes, des cruches à engobe micacé, avec l’anse rattachée directement sur la lèvre ont été mises au jour dans des niveaux datés des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. (Soulas 2005 et 2009). À Limoges (Haute-Vienne), des exemples de la fin du II<sup>e</sup> s. p.C. sont également cités (Loustaud 2006, 29, fig. 18).

12- Lintz 1994, fig. 1, n°7.

13- Santrot 1979, 176, pl. 92 : fin I<sup>er</sup>-fin II<sup>e</sup> s.

14- Cette forme est à rapprocher de la marmite type II-3 produite dans l’atelier de Thésée-Pouillé, Loir-et-Cher (Cadalen-Lesieur 2005, 210). Voir aussi une forme de marmite tripode datée du II<sup>e</sup> s. et du début du III<sup>e</sup> s. dans Lintz 1995, 279, fig. 1, n°8.

15- Guitton 2007a.



01 - (70209-9).

Fig. 104. Chassenon, Le Bourg. Décor de lampe à huile (n°01). Éch. 1/1 (dessin S. Soulas).

#### La céramique modelée

De la même façon que dans les territoires avoisnants (Aquitaine, Limousin, Saintonge...), le III<sup>e</sup> s. p.C. semble voir à Chassenon un renouveau de la céramique modelée. En témoigne ce pot ovoïde à bouton de préhension se distinguant par une surface peignée et lissée (n°08).

#### Bilan

Avec la présence de céramiques culinaires, de vases de stockage, de vaisselle de table, mais aussi d’une lampe à huile à bec triangulaire et volutes simples<sup>16</sup> (fig. 104, n°01) et de figurines en terre blanche de l’Allier, ce site renvoie l’image d’une occupation longue d’un quartier d’habitat qu’il reste encore à définir précisément. Le répertoire analysé permet de rattacher Chassenon à un faciès lémoivice où se mêlent d’importantes influences de la Saintonge et de la vallée de l’Allier, tandis que les contacts avec les territoires en lien avec la basse et moyenne vallée de la Loire et de ses affluents paraissent modestes.

#### AU SUD DE L’AQUEDUC

Après les constructions en matériaux périssables observées ici dans une phase précédente<sup>17</sup>, la mise en place de l’aqueduc bouleverse le secteur, avec les

16- 3 NMI au moins.

17- Voir § 2.2 de ce dossier

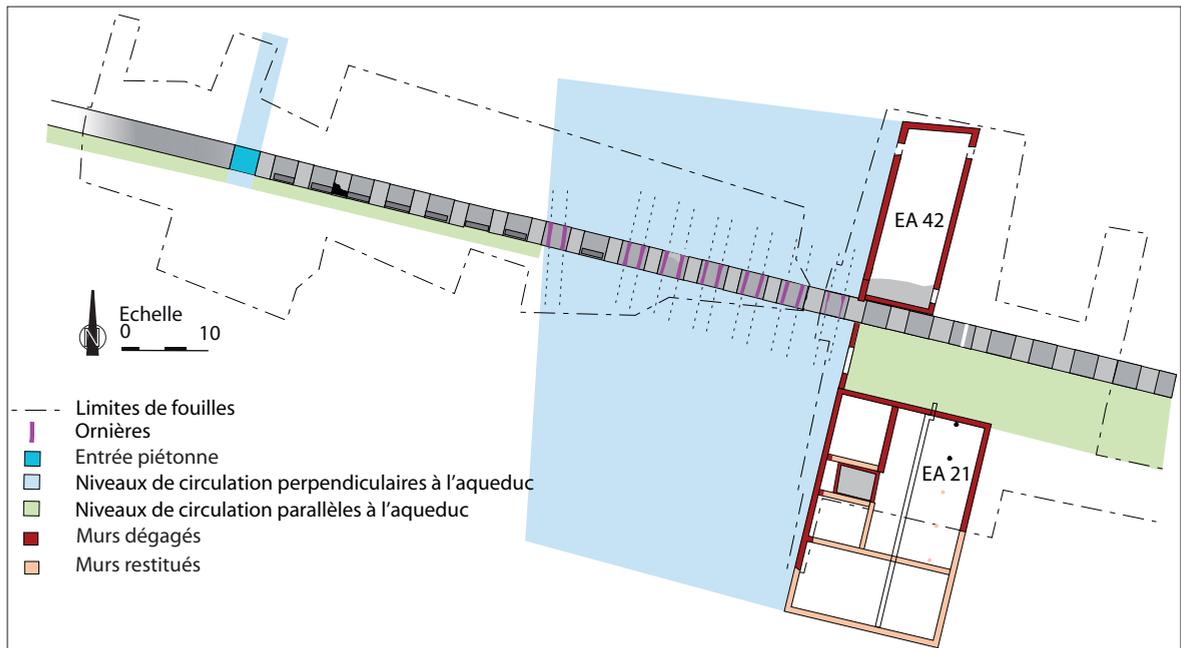


Fig. 105. Plan de localisation du bâtiment EA21 et des niveaux de circulations (DAO G. Rocque).

aménagements de circulation qui accompagnent le monument, mais aussi l'implantation d'un important bâtiment maçonné, de structures hydrauliques et de dépotoirs, en périphérie immédiate.

### Le bâtiment EA21

À 6,60 m au sud de l'aqueduc, un vaste bâtiment<sup>18</sup> a été identifié. Très arasé, il se développe perpendiculairement à l'aqueduc. Il marque la limite est du réseau de voirie<sup>19</sup> menant aux thermes à travers le pont-canal (fig. 105)<sup>20</sup>. Ainsi, le long de ce bâtiment le niveau de circulation conduit directement à la dernière série des sept paires d'ornières qui traversent l'aqueduc. L'écartement entre ces deux dernières ornières est compris entre 1,32 m au minimum et 1,60 m au maximum (fig. 106). L'usure de l'ornière ouest est à peine visible au centre, mais elle est légèrement marquée aux extrémités. En revanche, l'ornière est présente une usure assez importante au sud et très marquée au nord (sur une assise

en profondeur). Aucun élément direct ne permet de dater la construction de ce bâtiment. Cependant, l'occupation de la phase suivante commençant à la fin du II<sup>e</sup> s., on proposera, par défaut, une construction dans le courant de ce même siècle. L'appareil utilisé pour les maçonneries (*opus vittatum*) ne contredit pas cette proposition et une monnaie du



Fig. 106. Septième série de deux ornières (cl. G. Rocque).

18- EA21, site n° 8 (fig. 8-9).

19- EA70, site n° 35 (fig. 8-9).

20- Voir § 1.1. de ce dossier.

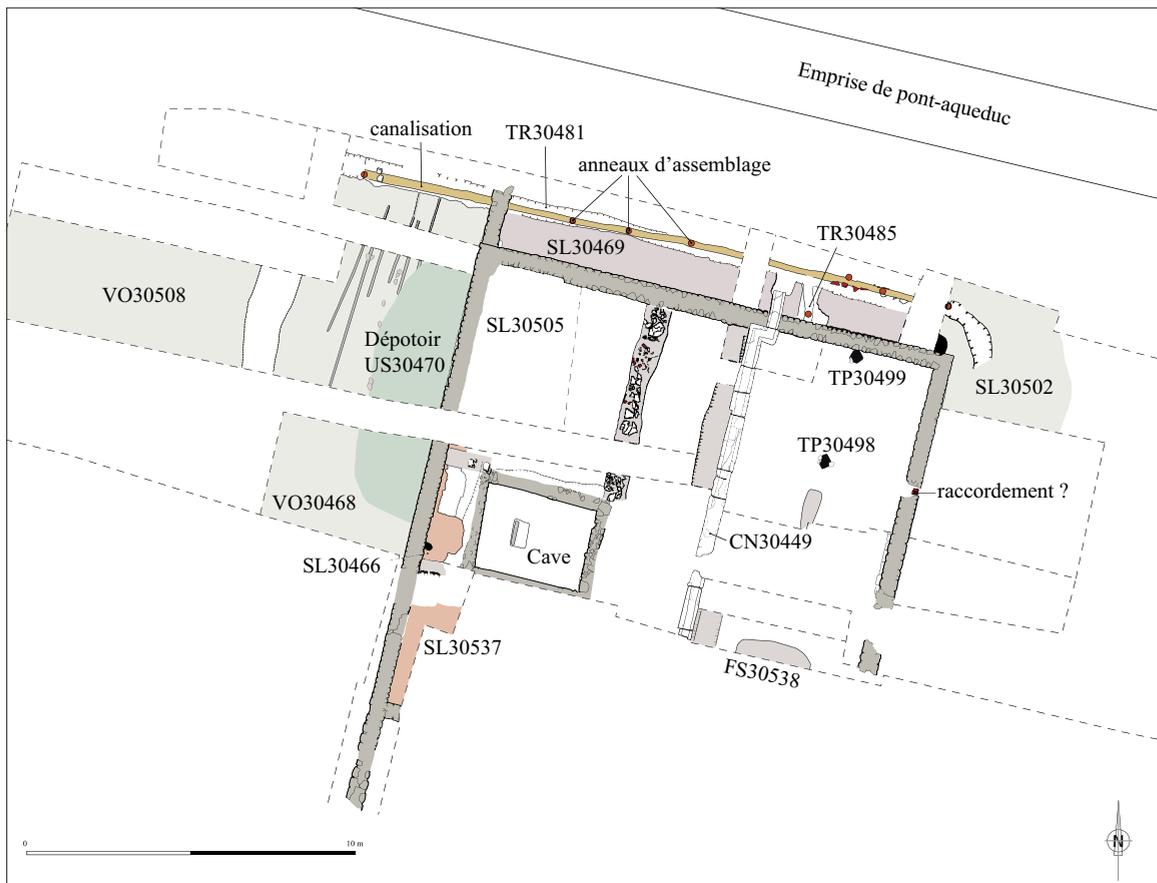


Fig. 107. Les vestiges de l'édifice EA21 (DAO A. Marty, J. Denis).



Fig. 108. Vue d'ensemble de l'édifice EA21, avec la canalisation en impactite traversant la cour (cl. J. Denis).

II<sup>e</sup> s. trouvée au milieu des effondrements de maçonnerie qui comblaient la cave permet d'abonder dans ce sens.

Ce bâtiment est connu par trois de ses murs, le quatrième côté se trouvant probablement assez loin au sud, hors de l'emprise de la fouille (fig. 107, 108). Il est orienté selon un axe nord-sud, légèrement décalé vers l'ouest. Sa largeur est de 14,75 m, pour une longueur supérieure à 18 m, si l'on en juge par le sondage réalisé au-delà de la fouille au sud-ouest.

Des traces de l'activité de construction ont été observées à la base du mur MR 30447, sous la forme d'un fin dépôt de sables jaunes et d'éclats de pierre recouvrant le sommet de la tranchée de fondation. On a ensuite apporté un important remblai de construction, un sédiment sablo-argileux jaune, homogène et compact, que l'on retrouve partout à l'in-

térieur du bâtiment, sur une épaisseur de 0,30 m, probablement pour niveler les espaces intérieurs. Les fondations elles-mêmes, en tranchée aveugle, ont une profondeur de 1 m à 1,10 m et sont comblées avec un agglomérat de blocs et d'éclats de pierre noyés dans une matrice argilo-limoneuse marron très compacte.

Les trois murs du bâtiment sont dotés d'une première assise débordante vers l'intérieur large de 0,66 m, appareillée en moellons irréguliers. Si les deux murs longitudinaux est et ouest sont manifestement assez similaires, le mur nord se caractérise par un changement de l'altitude de l'assise débordante (visible sur le plan par un élargissement de son épaisseur) qui est située plus haut sur toute sa partie occidentale et suit ainsi le profil de la topographie générale.

Les structures assez arasées sont conservées sur seulement une à cinq assises, au-dessus des assises débordantes. En élévation, les murs présentent un double parement de 0,52 à 0,56 m de large, en *opus vittatum* aux joints assez larges (environ 2 cm). Le mortier, de couleur jaune, est très chargé en sable et peu dosé en chaux. Le départ d'un mur de refend maçonné en petit appareil régulier, large de 0,52 m, a été observé à l'extrémité sud-ouest de la fouille. Enfin, aucune porte ou accès à l'édifice n'a été observé, soit parce que le bâtiment est parfois trop arasé, soit, plus probablement, parce que l'accès se faisait au sud.

À l'intérieur de ce quadrilatère, le bâtiment semble organisé de manière différente à l'est et à l'ouest, la séparation des deux espaces étant matérialisée par des vestiges de solins<sup>21</sup>.

#### Les pièces occidentales

La première pièce, dans l'angle nord-ouest, a des dimensions intérieures de 5,80 m sur 5 m. Son sol est composé d'un béton de tuileau très compact, mais presque sans liant. Il repose sur un radier de blocs et d'éclats de pierre de petit module, de 0,15 m d'épaisseur en moyenne.

La deuxième pièce est large de 3 m et longue de 5 m. Son sol, un béton de tuileau à base d'éclats gros-



Fig. 109. La cave du bâtiment EA21 (cl. J. Denis).

siers de brique ou de tuile reposant sur un lit de mortier de chaux fortement dosé, n'est conservé qu'à la base du mur MR 30453. À cet endroit, il est percé par un trou de poteau. Si le sol est si peu conservé, c'est que la majeure partie de la pièce est occupée par une cave maçonnée, de 3,30 x 2,60 m, légèrement trapézoïdale. Cette structure a été aménagée dans une fosse rectangulaire de 4,10 m sur 3,60 m, profonde de près de 2 m (fig. 109). Ses murs sont à simple parement, avec un appareil de moellons ébauchés grossièrement appareillés et liés d'un mortier sableux jaune assez proche de celui des murs du bâtiment. Ils étaient recouverts d'un enduit de chaux très sableux et assez grossier, épais de 2 cm à 2,5 cm. Le sol de la cave est constitué d'un lit de graviers damés recouvert d'un mortier de chaux, dans la continuité du revêtement des murs. Au centre de la cave, un bloc quadrangulaire en impactite, pourvu d'une saignée au profil oblique, correspond de toute évidence à la marche de départ d'un escalier ou d'une échelle-de-meunier en bois, remontant vers l'ouest. La présence importante de gros fragments de béton de tuileau dans les niveaux inférieurs du comblement de la cave indique que le sol, soutenu par des poutres ou un plancher, recouvrait à l'origine toute la superficie de la pièce.

La troisième pièce est entièrement située hors de l'emprise du projet et n'a été perçue que lors du sondage réalisé au sud de la fouille. Elle est limitée au sud par le mur de refend et ses dimensions peuvent être estimées à 4,10 m de large pour 5 m de long.

21- Le premier solin (MR 30554) a en grande partie disparu lors de l'effondrement du sol de la pièce PCE 30466 dans la cave ; le deuxième (MR 30555) a, lui, manifestement été perturbé par des travaux agricoles.

Son sol est un béton de tuileau très semblable à celui de la première pièce.

#### La cour

La partie orientale du bâtiment, plus arasée, n'est pas conservée au niveau du sol mais du remblai de construction. Cet espace est séparé des pièces oc-

cidentales par un solin large 0,70 à 0,80 m, dans le prolongement du mur est de la cave. À la limite sud de la fouille, a été dégagée l'amorce d'une fosse de 0,30 m de profondeur, qui pourrait cependant s'étendre sur plusieurs mètres en dehors de l'emprise. Du sud au nord, l'espace oriental est traversé par un canal en gros blocs d'impacticte, lui-même intégré à une fosse creusée dans le remblai de

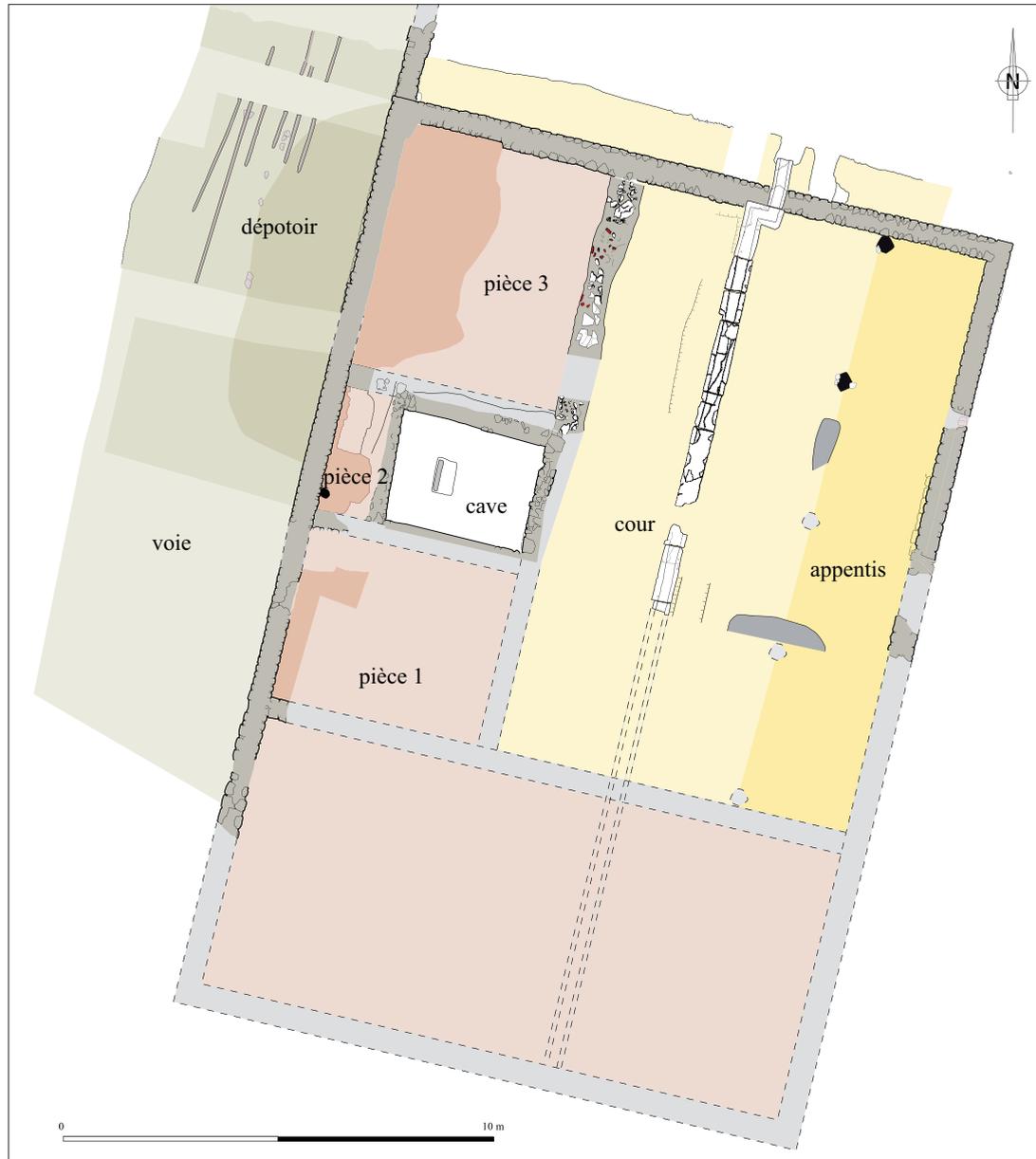


Fig. 110. Plan d'interprétation du bâtiment EA21 (DAO J. Denis).

construction. Le canal traversait le mur nord du bâtiment après avoir opéré un décrochement (fig. 108). Il se poursuit plus au nord, mais seulement sous forme de négatif. Enfin, contre le mur oriental se trouve probablement un espace abrité (galerie sommaire ou appentis), comme l'indiquent deux trous de poteau de large section, parallèles au mur. La partie orientale de l'édifice présentait donc un premier espace probablement ouvert, traversé en son milieu par le canal et un espace abrité côté est (fig. 110).

#### Les *tegulae* de la cave

Un ensemble important d'éléments de couverture, très majoritairement des *tegulae*, parfois archéologiquement complètes, voire intactes, a été trouvé dans la cave du bâtiment EA21. Lors de la première étape de la fouille du remplissage de cette pièce, tous les éléments de tuile ont été conservés temporairement. Finalement, aucun élément d'*imbrex* n'a pu faire l'objet d'une étude, du fait de la trop grande fracturation de ces tuiles. En revanche, un comptage des *tegulae* a pu être effectué<sup>22</sup>. Ce sont au total 34 individus qui ont été retrouvés au cours de cette première étape.

L'étude macroscopique des compositions permet de classer ces tuiles en cinq types de pâtes :

- Type 1 : Ocre, granuleux, fin, grains blancs (quartz), chamotte ocre et noire.
- Type 2 : Crème caramel, granuleux, dégraissant de granulométrie moyenne, quartz et granite blanc rosé, quelques chamottes noires.
- Type 3 : Rose/ocre/caramel (selon la chauffe), granuleux, dégraissant moyen à grossier, quartz incolores ou blancs, micaschistes dorés ou gris, quelques chamottes noires.
- Type 4 : Jaune vert à cœur rose violacé, fin, à micas fins, chamotte ocre et noire.
- Type 5 : Ocre orange à rose, fin, granuleux, à micas, micaschistes et quartz, quelques gros éléments de chamotte ocre et noire.

22- Un Nombre Minimum d'Individus peut être établi grâce au comptage des angles des tuiles plates. Pour la cave, les angles inférieurs droits des *tegulae* se sont révélés être les mieux conservés ; ils ont donc été seuls considérés pour fournir le NMI.

Type de pâte	Modules			Longueur/largeur
	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Épaisseur (cm)	
n° 3	40,6	32,6	2,8	1,24
	40,7	32,4	2,2	1,25
	40,7	32,6	1,9	1,25
	40,4	32,1	1,9	1,26
	-	32,8	1,8-3	-
	-	32,6	2,7	-
-	32,4	2,3	-	
Non identifiée	38,9	32,5	2,9	1,19

Fig. 111. Dimensions des *tegulae* de l'US 30474, bâtiment EA21.

Le type 3 est de loin le plus représenté : 25 objets, soit les  $\frac{3}{4}$  du corpus (73 %). Vient ensuite le type 5, avec cinq objets, soit seulement 14 %. Pour chacun des autres types de pâtes, seule une occurrence est à signaler. Aucune correspondance n'a été observée avec les pâtes des tuiles des thermes<sup>23</sup>.

Les dimensions des tuiles les mieux conservées ont été relevées. Ceci correspond à cinq *tegulae* archéologiquement complètes, plus trois moitiés supérieures ou inférieures (fig. 111). Tous les objets, exceptée une tuile entière, sont de type de pâte 3. Les dimensions sont très homogènes, ce qui nous permet de restituer un module moyen de 40,6 x 32,5 x 2,3 cm, souffrant peu de dispersion, avec un rapport L/l de 1,25. La dernière tuile présente des dimensions divergentes, avec une longueur moindre et une épaisseur plus importante.

On note de surcroît que les épaisseurs sont toujours moins élevées en bordure qu'au centre, que les tuiles sont rarement bombées, ou alors légèrement, et qu'elles ne sont pas trapézoïdales. Les encoches inférieures sont taillées avec un outil métallique, sans déformation<sup>24</sup>.

L'homogénéité de ce lot de *tegulae* de la cave, marqué par la prédominance des pâtes de type 3, est surprenante au regard des résultats des recherches menées antérieurement sur le secteur thermal. L'origine de cet amas de tuiles nous a donc intéressés. S'agissait-il d'un remblai ou du résultat de l'effondrement de la toiture sus-jacente ?

23- Voir § 1.6. de ce dossier.

24- Berthaud 2000, 130.

Connaissant le module moyen de ces éléments de toiture, il est possible d'estimer la surface totale que couvrirait le lot des vingt-cinq *tegulae* de type de pâte 3. Pour cela, il faut tout d'abord considérer le recouvrement moyen entre deux *tegulae*, qui est d'environ 10 cm. La surface utile de chaque tuile est donc d'environ 30,5 x 32,5 cm, soit 991 cm<sup>2</sup>. La surface de toiture correspondante à ce lot serait donc de 2,48 m<sup>2</sup>, soit 10 *tegulae* par m<sup>2</sup>. Si l'on considère une pente moyenne – généralement admise – de 15 % pour le toit, ceci revient à une surface au sol d'à peu près 2,39 m<sup>2</sup>.

La cave recouvre une surface d'environ 8,50 m<sup>2</sup> (3,40 x 2,50 m). Le premier sondage portait sur environ 3 m<sup>2</sup>, soit 35 % de la totalité. Ceci est plus grand que les 2,39 m<sup>2</sup> restitués. Toutefois, la poursuite de la fouille a montré qu'il y avait une plus grande concentration de tuiles au centre de la structure et il faut de surcroît rappeler que quelques autres tuiles étaient associées à cette production. Au total, on peut donc en conclure que non seulement les tuiles présentes dans cette substructure proviennent très vraisemblablement de l'effondrement de la toiture de la pièce sus-jacente, mais également qu'aucun tri des objets n'a été effectué par la suite.

D'autres éléments de cette production ont été découverts dans les niveaux de démolition, à l'extérieur de l'édifice notamment. Ainsi, ces tuiles plates au type de pâte 3, de dimensions 40,6 x 32,5 x 2,3 cm, correspondent au lot principal de *tegulae* employé pour la couverture du bâtiment, a priori durant le II<sup>e</sup> s. p.C. Cette production, qui était complétée par d'autres tuiles issues certainement d'une autre préparation (peut-être du même atelier mais plus vraisemblablement d'un autre circuit d'approvisionnement), constitue donc le premier lot cohérent et homogène de *tegulae* découvert à *Cassinomagus*.

### La céramique de la cave

Le corpus céramique de la cave comprend 586 restes pour 31 individus, répartis en deux groupes. Le premier comprend les vases encore en usage au moment de l'effondrement du plafond (Equivalent Vase Estimated moyen de 88 %), alors que ceux du second groupe étaient déjà brisés (EVE moyen de 32,5 %). Ces derniers n'avaient pas été évacués et se trouvaient disséminés sur le sol. La distinction entre

les deux groupes est aisée car les vases en usage sont complets après recollage.

*La vaisselle en usage dans la dernière phase d'occupation de l'habitat* (fig. 112, 113) : elle correspond à un service complet, avec trois formes de récipients (assiettes, bols et pots) figurant en quatre exemplaires. Les assiettes sont destinées aux contenants solides. Les individus 3 et 4, en céramique commune sombre sont polis, tandis que les deux autres (n° 1 et 2), en céramique commune claire, possèdent des surfaces lissées. Les bols étaient, pour leur part, destinés à la consommation de denrées liquides, de type bouillies. Quant à la fonction des pots, elle est plus difficile à déterminer. En céramique métallescente, ils sont parfois lissés ou polis (n° 1, 2, 3, 4, 5, 15, 16) afin de réduire leur porosité pour des raisons pratiques, ou simplement conçus pour imiter la vaisselle métallique (n° 6 à 14). Les bols n° 6 et 7 sont en céramique métallescente et ils présentent des reflets légèrement irisés, tandis que le bol n° 5, simplement poli, est cuit en mode A avec un enfumage terminal<sup>25</sup>. Cette forme, héritée de la céramique campanienne (Lamboglia 20)<sup>26</sup> est courante dans l'ensemble de la Gaule et persiste sur une longue période. Le pot n° 8, en céramique métallescente avec une pâte grise à cœur, possède un svastika gravé. Présentant des cassures émoussées à la même hauteur, ce pot a sans doute été utilisé comme forme ouverte. Les coupelles hémisphériques à pied annulaire n° 9 et 10 sont en céramique métallescente, avec une irisation assez marquée. Elles sont probablement produites dans la vallée de l'Allier et dérivent des vases en sigillées de type Ritt. 8 et Drag. 40<sup>27</sup>, avec une incision circulaire à l'intérieur, rappelant la vaisselle métallique. Le pot n° 11, à pâte orangée à cœur et à surface métallescente, connu dans le répertoire des céramiques à l'éponge dans l'ouest de la Gaule, corres-

25- La morphologie de ces trois bols hémisphériques à pieds annulaires peut être rapprochée du type Raimbault IV (Raimbault 1973, 192 ; Lintz 1989). En Limousin, cette forme, sans doute apparentée aux Drag. 40, correspond au type B 122 a 2, rencontré en Haute-Vienne et daté de la fin du II<sup>e</sup> s. et surtout du III<sup>e</sup> s. (Lintz 1989).

26- Lamboglia 1952, 161.

27- De nombreux vases ont été trouvés dans les sépultures du Limousin, entre autres, à la nécropole des Sagnes à Pontarion, en Creuse (Lintz 2001, forme B 1, 93), dont la plupart des tombes datent de la toute fin du II<sup>e</sup> s. et de la première moitié du III<sup>e</sup> s.

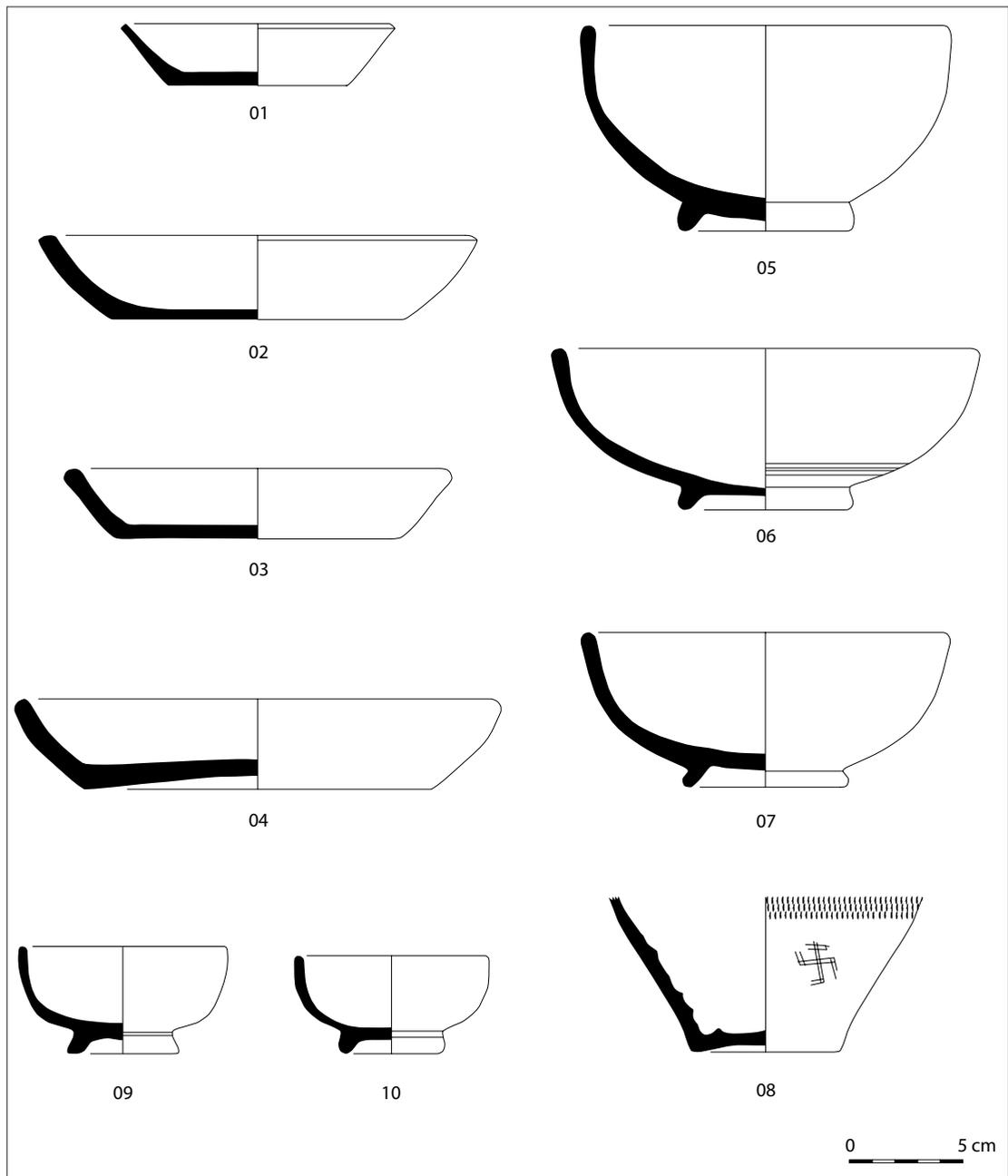


Fig. 112. Mobilier céramique fonctionnel issu de la cave, US 30534 (dessins N. Peyne).

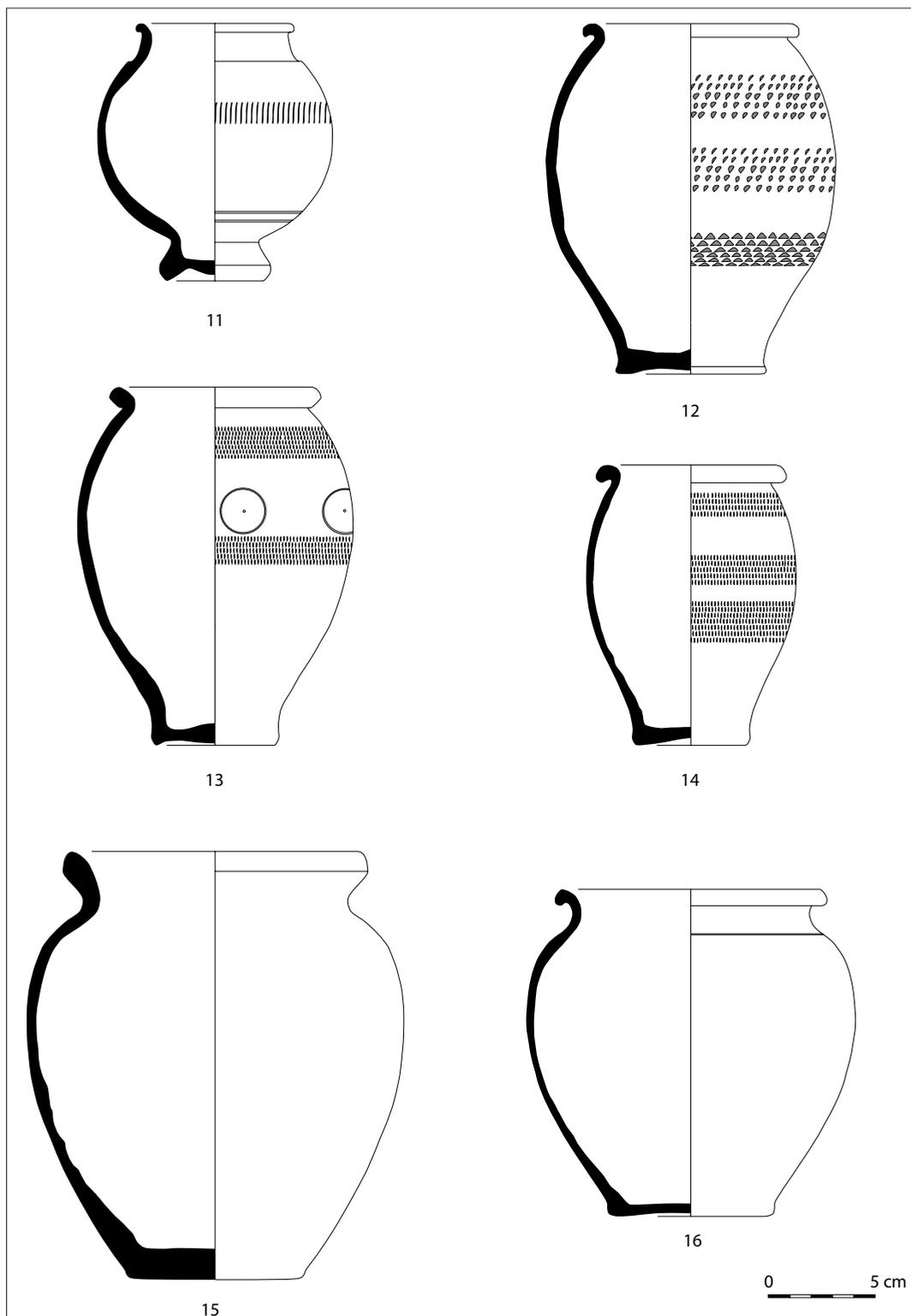


Fig. 113. Mobilier céramique fonctionnel issu de la cave, US 30534 (dessins N. Peyne).

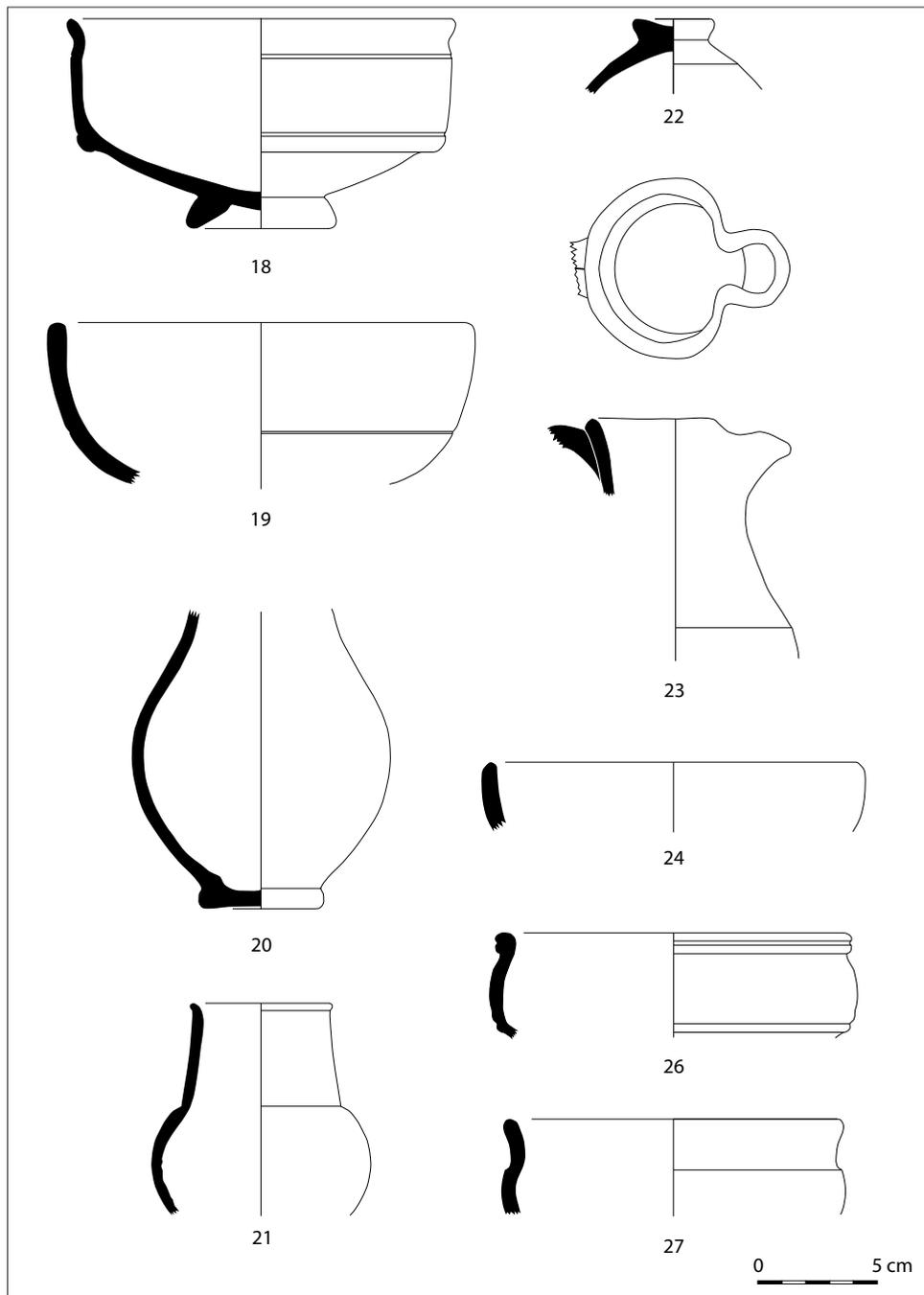


Fig. 114. Mobilier céramique non fonctionnel au moment de l'effondrement, issu de la cave, US 30534 (dessins N. Peyne).

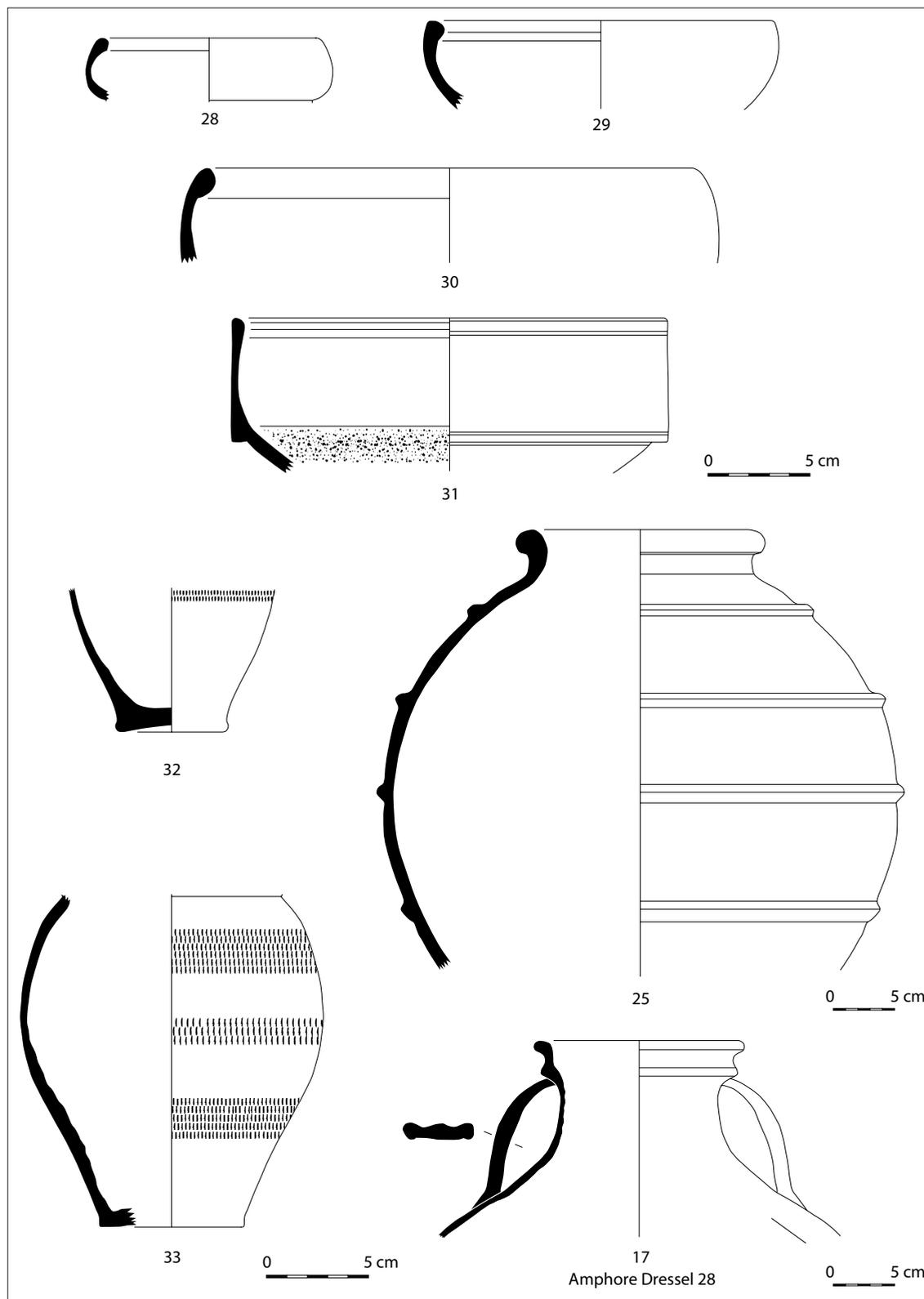


Fig. 115. Mobilier céramique non fonctionnel au moment de l'effondrement, issu de la cave, US 30534 (dessins N. Peyne).

pond à la forme Raimbault VIII<sup>28</sup>. Cette forme peut aussi être rapprochée de la forme Déchelette 72<sup>29</sup>. Le pot n° 12 correspond par sa morphologie ainsi que par son décor à des vases mis au jour à Limoges, en usage dans le courant du III<sup>e</sup> s.<sup>30</sup>. Les pots 13 et 14, eux aussi à décor guilloché, furent largement produits en pâte fine, avec un bord retombant, souvent revêtus d'une couverte métallescente (comme c'est le cas ici), surtout à partir du milieu du II<sup>e</sup> s.<sup>31</sup>.

La disposition des ustensiles en usage dans la cave indique que la plupart d'entre eux était posée sur deux étagères implantées dans les murs nord et sud à environ 0,80 m de hauteur, à proximité de l'entrée de la cave. Sur l'étagère nord étaient placés les quatre gobelets, le bol n° 5, les assiettes n° 1 et 2 et à l'extrémité ouest le bol à svastika. Le pot n° 16 servait au stockage et était posé à même le sol dans l'angle nord-ouest. Le pot n° 15, de même fonction, se situait au milieu de l'étagère sud et était accompagné des deux coupelles. Sur la moitié ouest de l'étagère sud étaient placés les bols et les assiettes n° 3 et 4. Ainsi peut-on en déduire que la vaisselle de cuisson, de préparation et les bouteilles n'étaient ni utilisées, ni rangées à cet endroit.

*La vaisselle résiduelle* (fig. 114, 115) : quelques tessons de poterie témoignent de l'utilisation antérieure de certains vases. Malgré des différences morphologiques, leur fonction ne diffère que peu par rapport à l'ensemble précédent. Des mortiers en sigillée (Drag. 45), des jattes et une cruche viennent s'ajouter aux formes déjà évoquées. Il faut noter aussi la présence d'une amphore Dressel 28 de

Bétique<sup>32</sup>, produite du milieu à la fin du I<sup>er</sup> s.<sup>33</sup>. C'est le vestige le plus ancien recueilli dans le cadre de cette fouille, qui témoigne de la conservation très longue de certains mobiliers dans ce type de contexte, sans pour autant remettre en cause la chronologie générale du lieu.

Une demeure inspirée de types urbains ?

Si la fouille n'a pas permis de révéler l'intégralité du bâtiment, qui s'étend non seulement en dehors de l'emprise du projet, mais également sous la parcelle voisine, elle a néanmoins permis de le caractériser. Avec une largeur de 14,75 m et une longueur estimée à plus de 20 m, l'édifice devait avoir une superficie proche de 300 m<sup>2</sup> (fig. 110). Les parties fouillées semblent s'organiser autour d'une cour de 80 m<sup>2</sup> avec une petite galerie sur poteaux ou un appentis à l'est, tandis que le côté ouest était pourvu d'une succession de trois salles de 27 m<sup>2</sup>, 15 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>, celle du centre comprenant une petite cave accessible par une échelle de meunier.

L'ensemble de cet espace (cour, pièces et appentis), limité au sud par un mur de refend maçonné (le seul constaté à l'intérieur de l'édifice), forme un carré parfait de 14,75 m de côté. L'espace situé plus au sud n'est pas connu, mais, faute d'ouverture reconnue ailleurs, il pourrait comprendre l'accès principal, avec peut-être une façade ouvrant sur une voie.

À Limoges, deux maisons fouillées en 1998 par J.-P. Loustaud et Chr. Maniquet sont organisées selon des dispositions similaires<sup>34</sup> : la première, la "maison 31", mesure 15 m sur 25 m ; la seconde, la "maison 32", au moins 15 m sur 29 m. Pour chacune d'elles, la partie sur rue occupe toute la largeur de l'édifice et est dédiée à des activités artisanales ou commerciales, tandis que les parties dévolues à l'habitation se répartissent à l'arrière, en bordure de la cour.

À partir des données dont nous disposons aujourd'hui sur ce bâtiment de Chassenon et des éléments de comparaison évoqués à l'instant, il semble que nous ayons affaire à un habitat intégrant des

28- Raimbault 1973, 193.

29- Elle est connue en céramique métallescente à Lyon (Rhône) (Desbat & Picon 1996, fig. 10, n° 4) et à Lezoux (Bet & Gras 1999, fig. 4, forme 306, 28). En Limousin, des vases de formes similaires ont été mis au jour en Creuse à Ahun et en Haute-Vienne à Limoges et Saint-Méard (Lintz 1989, forme D 243 a1). Les trois exemplaires de Haute-Vienne sont issus de contextes allant du milieu du III<sup>e</sup> s. au début du IV<sup>e</sup> s.

30- Loustaud 1980, n° 1 et 4, 47.

31- Lintz 1996, fig. 1.10, 85. Plusieurs pots ovoïdes à décor de guillochis furent mis au jour en Haute-Vienne dans des contextes de la fin du III<sup>e</sup> s. (formes D113a et D224c 2), en particulier à Limoges (Loustaud 1980, n° 2 et 3, 47).

32- Des variantes de la Dr. 28 sont produites en Gaule à Fréjus (Pauvadou, Var), Saint-Côme-et-Maruéjols (Gard), Marseille (Buttes-aux-Carmes, Bouches-du-Rhône), Velaux (Moulin-le-Pont, Bouches-du-Rhône), Puylobier (Bouches-du-Rhône), Corneilhan (Hérault), Aspiran (Hérault).

33- Baudoux 1996, 139.

34- Loustaud & Maniquet 1998.



Fig. 116. La voie 30468 et le dépotoir (cl. J. Denis).

activités artisanales ou commerciales. Trop modeste pour être qualifié de *domus*, il s'apparente toutefois à une demeure de type urbain et non pas à un établissement agricole, comme envisagé pour un bâtiment voisin<sup>35</sup> fouillé par Ph. Poirier.

### Réaménagements des abords

Entre la fin du II<sup>e</sup> s. et le milieu du III<sup>e</sup> s., les abords immédiats de l'édifice sont réorganisés.

Le triple système de voirie créé au moment de la construction de l'aqueduc est reconstruit. La voie qui longe le bâtiment EA21 et passe sur le mur de fondation de l'aqueduc est rehaussée (fig. 116). La partie située au niveau de l'aqueduc est constituée d'un amas de pierres et de mortier. Quelques traces d'ornières y ont été identifiées sans qu'il soit possible de définir une organisation particulière. Différents niveaux de recharges témoignent d'un entretien de ce système de voirie. Quant à la voie parallèle à l'aqueduc, elle connaît un rechapage général. Un nouveau lit de cailloux est apporté, qui recouvre même partiellement les espaces entre les piles de l'aqueduc. Cette nouvelle voie, comme la précédente, est constituée d'un cailloutis très dense d'impactite.

Durant cette phase, l'espace compris entre les deux bâtiments (EA21 au sud et EA42 au nord<sup>36</sup>) est clos à l'ouest par un mur maçonné d'assez mauvaise



Fig. 117. Mur de clôture entre le bâtiment EA21 et l'aqueduc (cl. G. Krizman).

facture (fig. 117), avec un large seuil en son centre. Il s'agit peut-être d'un mur-porche permettant de créer une limite entre l'espace public et un espace de cour lié aux bâtiments. L'existence de ce mur oblige en tout cas à s'interroger sur la nature des liens existants entre les deux bâtiments situés de part et d'autre de l'aqueduc. S'agit-il de deux structures indépendantes où fonctionnent-elles ensemble, au moins à partir de la construction du mur ? L'aqueduc, haut à cet endroit d'environ 7 m, serait alors intégré en bordure de la cour séparant les deux édifices. Dans ce cas, la question se pose, encore sans réponse, des fonctions exactes de ces deux constructions et, plus largement, des relations entre espaces publics et privés dans ce secteur de l'agglomération.

### Un nouveau sol et un dépotoir domestique

À l'est du bâtiment, une recharge de briques et de cailloux vient recouvrir l'ancien sol ainsi que le comblement de la fosse qui y avait été creusée. Ce sol semble s'être également prolongé vers le sud, toujours longeant le mur est du bâtiment.

Sur ce niveau de circulation et contre le mur ouest du bâtiment, se met en place un dépotoir assez étendu de 8 m x 2,2 m. Dans une matrice sablo-limoneuse noire, ont été découverts une grande quantité de céramique (1566 restes pour 45 individus), quelques ossements de faune (43 restes très dégradés, dont des éléments de cervidé et d'ovicapriné) et 30 objets en fer (dont 26 clous). Il semble s'agir d'un dépotoir domestique lié à l'occupation du bâti-

35- EA25 à 31, site n° 7 (fig. 8-9).

36- EA42, site n° 36 (fig. 8-9).

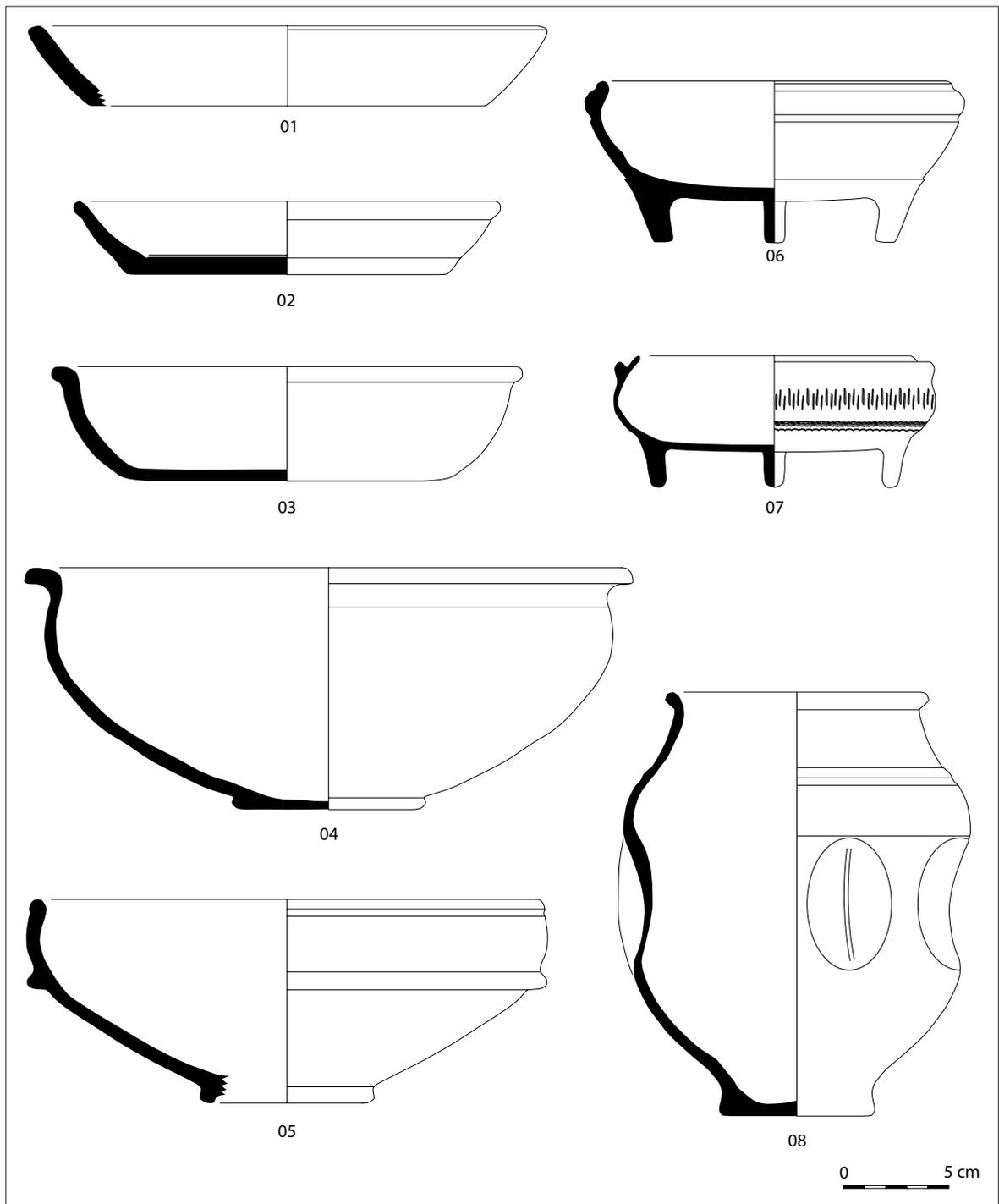


Fig. 118. Mobilier céramique issu du dépotoir (US 30510 secteur 8 et US 30470, secteur 4) (dessins N. Peyne).

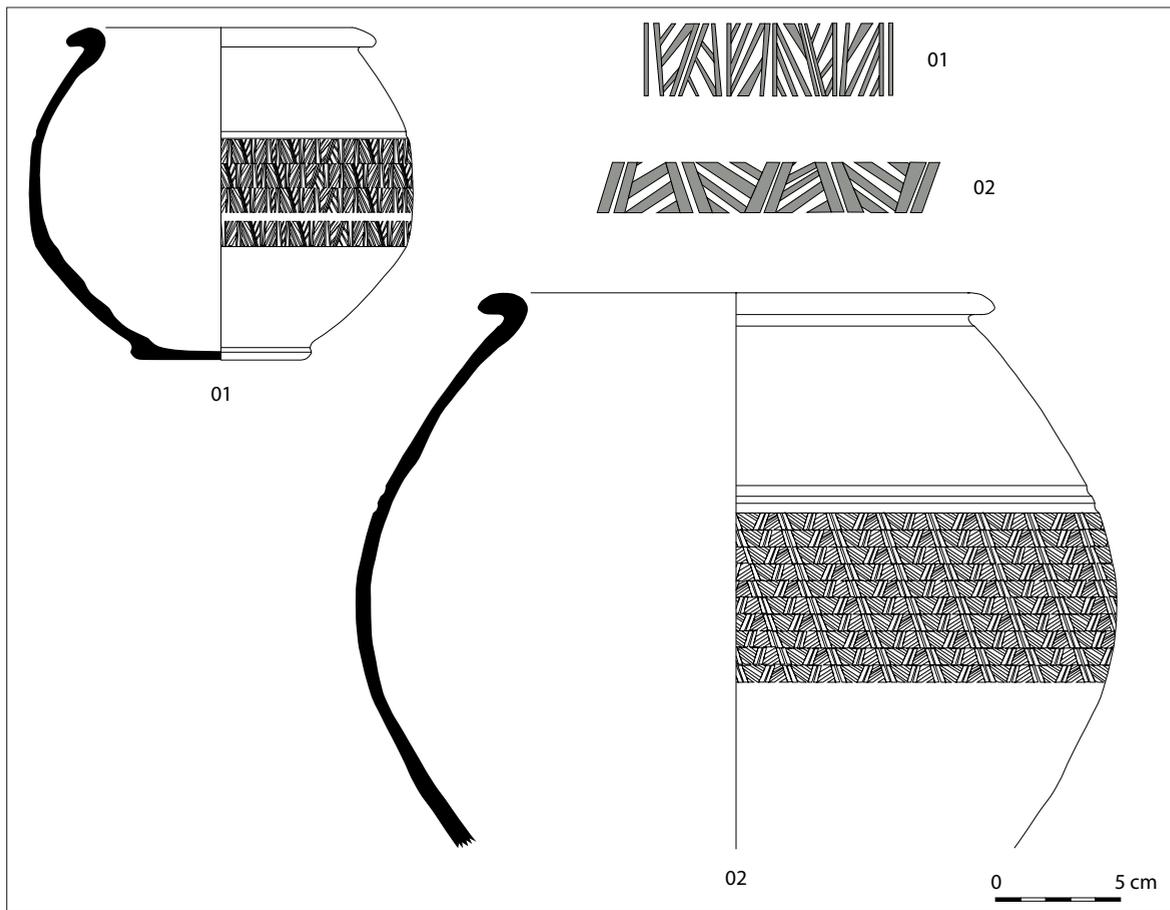


Fig. 119. Mobilier céramique issu du dépotoir (US 30470, secteur 4) (dessins N. Peyne).

ment. Outre la faune consommée, on retrouve ici la majeure partie de la vaisselle culinaire, représentée par des écuelles, des jattes, pots à cuire et marmites tripodes. La cuisine ne devait donc pas être très éloignée du dépotoir et c'est probablement l'extension progressive de celui-ci, entre la fin du II<sup>e</sup> s. et la moitié du III<sup>e</sup> s., qui a entraîné le déplacement des ornières de la voie vers l'ouest.

Fig. n° 118 : l'assiette n° 2 est en céramique métallescente, beige à cœur. L'ustensile n° 3, en céramique commune grise, est une assiette de forme Santrot 47<sup>37</sup>, dont les nombreux éclats thermiques sur l'assise dé-

notent des passages au feu répétés. La jatte n° 4, de forme Santrot 135<sup>38</sup>, a été reconnue à Saintes (Charente-Maritime) lors des fouilles de "Ma Maison"<sup>39</sup>. La jatte n° 5, cuite en mode A avec un enfumage terminal, correspond à la forme Menez 70a, des céramiques fumigées du Bourbonnais<sup>40</sup>, datée de la fin du I<sup>er</sup> s. à Nérès-les-Bains (Allier)<sup>41</sup>. La marmite tripode n° 6 en pâte

38- *Idem*.

39- Laurenceau *et al.* 1988, n° 104, SOE 33.

40- Menez 1989, 160.

41- En Aquitaine, la forme Santrot 164b peut être rapprochée de cet individu. Forme et pâte connaissent des similarités avec une série connue dans l'atelier de production de Soubran (Charente-Maritime), dans l'horizon 75-150 (Santrot & Santrot 1991, fig. 3, n° 13).

37- Santrot & Santrot 1979.

grise est de forme G 111 dans la classification de la céramique commune en Limousin<sup>42</sup>, qui est datée du milieu du II<sup>e</sup> s. ou du début du III<sup>e</sup> s. La marmite tripode n° 7 (pâte blanche à cœur et rouge à noire en surface) correspond à la forme G 141 dans la classification de G. Lintz pour la céramique commune en Limousin<sup>43</sup>. Le gobelet à dépressions n° 8 présente une pâte orangée à cœur et noire en surface. Il doit être rapproché de la forme Gose 199<sup>44</sup>, datée de la fin du II<sup>e</sup> s. et de la première moitié du III<sup>e</sup> s. Il est classé sous la forme Niederbieber 32d. De nombreux pots (13 individus) relèvent du type Santrot 250<sup>45</sup>. Ces vases présentent fréquemment une grande quantité de suie accumulée dans leur étroite encolure, ce qui confirme leur utilisation pour la cuisson.

Fig. n° 119 : un profil complet de pot Santrot 250, en céramique grise du Poitou, a été mis au jour (n° 1)<sup>46</sup>. Le pot Santrot 250 n° 2 présente le même décor que la molette en terre cuite découverte dans l'officine des Groseilliers, près des fours 1 et 2<sup>47</sup>. Dans la classification de J.-Fr. Buisson, elle correspond au type 5b, utilisé entre le début II<sup>e</sup> s. et le début du V<sup>e</sup> s. avec un pic dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> s.<sup>48</sup>. Dans celle de Santrot, il s'agit du n° 42 qui semble être utilisé au III<sup>e</sup> s. Ce vase pourrait avoir été produit à Soubran dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. ou au début du III<sup>e</sup> s. (en prenant comme élément d'attribution le décor à la molette).

42- Lintz 1989.

43- Lintz 1989. À la nécropole des Sagnes à Pontarion (Creuse), cette forme est connue en tant que tripode G 1, datée de la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. D'autres exemples en Limousin sont datés de la fin du II<sup>e</sup> s. à la première moitié du III<sup>e</sup> s. (Lintz 2001, 108). La lèvre est dite "en barbe de hameçon", la surface est métallescente. Cette forme est fréquemment associée aux pots ovoïdes métallescents (Carrion & Loustaud 1988, 20).

44- Gose 1950, 17.

45- Santrot & Santrot 1979.

46- Des formes similaires sont produites dans l'atelier de Soubran durant la phase p.C. (forme SOU 16), mais la forme est encore assez présente dans un contexte de la fin du III<sup>e</sup> s., en Angoumois (Buisson 1991, 34). Les caractéristiques techniques correspondent également (pâte fine, gréseuse, lissage très soigné, oxydes de fer gris).

47- Belliard *et al.* 2002, fig. 11, 18.

48- Buisson 1991, 36.



Fig. 120. Canalisation longeant le bâtiment au nord (cl. J. Denis).

### L'implantation d'un réseau de canalisations en bois

Compris dans l'espace situé entre les deux bâtiments, un réseau d'au moins deux canalisations en bois a été mis en évidence.

La première canalisation a été établie dans une tranchée large et est maintenue par un calage de pierres et de tuiles. Cette canalisation est manifestement composée de pièces de bois assemblées : plusieurs anneaux d'assemblage ont en effet été retrouvés entre les calages, espacés de 1,80 à 1,95 m (fig. 120). D'un diamètre légèrement inférieur à 10 cm, ils sont formés d'une seule pièce métallique repliée sur elle-même. Des traces ligneuses montrent que l'assemblage en bois se faisait autour de l'anneau, le diamètre intérieur des canalisations étant d'environ 9 cm. Une deuxième canalisation, moins bien conservée, a été fouillée à 3,30 m au nord de l'autre. La tranchée de la canalisation, creusée dans la voie à peu près parallèle à l'aqueduc, a pu être

suivie sur 12 m de long. Elle présente un pendage vers l'ouest et est recouverte d'un niveau de tuiles posées à plat.

De nombreuses autres traces de canalisations en bois ont été récemment mises en évidence le long de l'aqueduc. Il pourrait s'agir d'un réseau de distribution de l'eau, branché sur l'aqueduc, permettant l'alimentation d'un ou plusieurs quartiers de l'agglomération de *Cassinomagus*<sup>49</sup>.

### Un nouveau quartier de l'agglomération ?

Il semble donc que ce soit les vestiges d'un nouveau quartier de *Cassinomagus* qui se dessinent dans ce secteur, au fil des interventions archéologiques. Après l'aménagement des premières structures en matériaux périssables, l'occupation s'y développe selon d'autres techniques de construction, dans le courant du II<sup>e</sup> s. p.C., à proximité immédiate de l'esplanade des thermes, au sein d'un réseau de circulation important. La densité des structures et des éléments mobiliers tend à montrer que nous sommes là dans une zone d'occupation à caractère urbain.

Non loin de là, une fouille menée par Ph. Poirier également en bordure de l'aqueduc mais à l'ouest du hameau de Longeas, avait mis en évidence une occupation de type plus rustique<sup>50</sup>. Le suivi par S. Sicard des travaux de décapages à l'emplacement de la future aire de retournement de cars a permis d'observer plusieurs bâtiments<sup>51</sup> et une voie apparemment orientée est-ouest. Plus loin, une autre fouille préventive a révélé les tranchées de fondation d'un bâtiment<sup>52</sup> aux dimensions similaires à celles de la demeure EA21. Ce bâtiment, quoique situé à 150 m du premier et de l'autre côté du vallon, est construit exactement dans la même orientation parcellaire.

Dans l'ensemble de ce secteur, au sud de l'aqueduc, l'espacement des bâtiments, leurs caractéristiques tantôt urbaines, tantôt rustiques et la variété des activités identifiées évoquent une zone péri-urbaine, plutôt qu'un quartier urbain très structuré. Mais il est encore difficile d'aller plus loin dans l'interprétation, à partir des seuls secteurs fouillés jusqu'à présent.

## LES ÉVOLUTIONS TARDIVES

### Dans le bourg de Chassenon : de la céramique médiévale

Les développements ultérieurs dans ce secteur sont assez difficiles à cerner. Nous savons que le petit puits PT 70123, qui a été en usage durant plus de douze siècles, est à son tour comblé durant la période médiévale par des vidanges de sépultures<sup>53</sup>. Mais aucune inhumation ou fragment de sarcophage n'a été observé dans l'emprise de l'expertise. Cela peut être dû au fait que les remblais du cimetière ont été terrassés pour la construction des bâtiments aujourd'hui démolis, ou plus simplement que nous sommes ici à la limite orientale de l'espace funéraire.

### Au sud de l'aqueduc : destruction et récupération

C'est vraisemblablement à la fin du III<sup>e</sup> s. ou au début du IV<sup>e</sup> s. que l'ensemble des structures précédemment décrites est abandonné, en même temps que s'opère la destruction de l'aqueduc.

L'abandon du bâtiment est nettement perceptible dans la cave, sous forme d'un sédiment argilo-limoneux meuble et gorgé d'eau, observable sur le sol construit. Ce dépôt contenait du mobilier archéologique en très grande quantité : de la faune, mais surtout de la céramique, dont beaucoup de formes entières. À la différence du dépotoir qui contenait de la vaisselle culinaire, ce niveau contient des écuelles et vases à provisions. Enfin, à part la présence étonnante d'une amphore Dressel 28, la série chronologique est extrêmement resserrée (troisième quart du III<sup>e</sup> s.). De la même manière, cinq des six monnaies retrouvées ont été frappées sur une période très courte, entre 260 et 269. Enfin, de nombreux fragments et rejets de taille d'épingles en os, indiquent la présence d'un petit atelier de tableterie à proximité, probablement dans la pièce située au-dessus de la cave. Nous avons là les vestiges qui étaient encore en place dans la cave au moment de la désertion de l'habitat : la vaisselle stockée sur

49- Rocque 2011.

50- EA25 à 31, site n° 7 (fig. 8-9).

51- EA23 et 24, site n° 46 (fig. 8-9).

52- EA22, site n° 9 (fig. 8-9).

53- L'étude de la céramique médiévale est en cours de réalisation par P. Conte (SRA Limousin).

place, peut-être sur des étagères, ne s'est retrouvée au sol que peu avant ou au cours des premiers effondrements qui affectèrent l'édifice.

Cet abandon, sans doute assez soudain étant donné que monnaies et vaisselle ont été laissées en place, a probablement eu lieu au cours des années 270 : l'usure des monnaies des années 260 est très faible et elles n'ont que très peu circulé.

La partie supérieure de ce niveau d'abandon a également révélé plusieurs éléments lapidaires, dont un fragment de colonne en calcaire et deux fragments d'une inscription. Ils peuvent provenir d'un premier rejet lors d'une phase de récupération de matériaux sur l'édifice. Toujours au même niveau, entre la base de l'échelle meunière et le mur ouest de la cave, le squelette d'un canidé a été retrouvé en connexion. Ces restes sont manifestement postérieurs à l'abandon de la cave.

À l'extérieur du bâtiment, des niveaux d'abandon, ont aussi été identifiés, notamment à la base des effondrements de toiture. Ils contiennent un mobilier légèrement postérieur au vaisselier conservé dans la cave (fin III<sup>e</sup> s., voire début du IV<sup>e</sup> s.), qui peut être issu de rejets divers, intervenus lorsque le bâtiment était déjà désaffecté.

Cette phase d'abandon est suivie d'une phase de récupération des matériaux dans le courant du IV<sup>e</sup> s. L'aqueduc, aussi bien que les bâtiments, servent de carrières à cette époque-là<sup>54</sup>. Sont alors principalement récupérés les éléments de grand appareil (canal et soubassement en granite des piles de l'aqueduc ainsi que les seuils des bâtiments), mais aussi certains moellons en impactite (blocs d'angles et de voûtes).

Nous n'avons ici aucun indice d'une fréquentation au-delà du IV<sup>e</sup> s., comme cela a été observé dans le bourg de Chassenon, où un puits est utilisé jusqu'au Moyen Âge et mis en évidence dans les salles de l'édifice thermal de Longeas<sup>55</sup>. C'est le signe, peut-être, d'un déplacement progressif de l'agglomération vers le nord, au détriment de ce quartier méridional, pourtant si dynamique durant toute la période du Haut-Empire, mais qui semble définitivement abandonné à la fin de l'Antiquité.

---

54- Cette phase concerne l'intégralité de l'aqueduc, ainsi que les thermes (phase 4) de l'ensemble monumental, voir § 1.2. de ce dossier.

55- Hourcade *et al.* 2003 ; Rocque *et al.* 2009 ; voir § 1.2. de ce dossier (phase 5 des thermes).

# Aux marges de l'agglomération : les carrières d'impactite

(JG)

La mémoire populaire semble avoir peu retenu de l'exploitation de la pierre à Chassenon. Les archives sont muettes<sup>1</sup> et l'état des sections accompagnant le plan napoléonien de 1834 ne mentionne, pour la nature du sol, aucune parcelle en carrière, même abandonnée. Ce document est, en effet, trop récent pour avoir pris en compte les anciennes carrières, devenues terres, bois ou prés, et trop ancien de quelques décennies pour avoir connu les nouvelles extractions ayant accompagné l'élan économique de la révolution industrielle. Il n'y a pas non plus, à notre connaissance, de séries d'outils qui aient été conservées, comme il est fréquent d'en rencontrer dans les collections familiales des grands bassins carriers. Faut-il en chercher la raison dans l'utilisation immodérée des monuments antiques comme source d'approvisionnement ainsi que semble le souligner la carte postale ancienne de la carrière dite Carrière des Arènes (fig. 121) ? Ou bien dans la singularité d'un matériau, l'impactite, dont les propriétés mécaniques paraissent relativement réduites et limitent son emploi principalement aux



Fig. 121. Carte postale ancienne de la Carrière des Arènes à Chassenon (Fonds des cartes postales des Archives départementales de la Charente, cote : 11F1086/003).

moellons et aux dalles<sup>2</sup> ? Les Romains eux-mêmes lui préféreraient souvent le granite quand il s'agissait de blocs d'architecture remarquables (piliers, encadrements, etc.) ou bien le calcaire callovien des environs de la Rochefoucauld (Charente)<sup>3</sup> pour le revêtement des bassins des thermes. Néanmoins, nous le ver-

1- La série S des Archives Départementales n'en signale pas l'industrie et la série M des données de la population ne fait état d'aucun carrier.

2- L'abbé Michon souligne son emploi dans le petit appareil des murs romains de Chassenon et indique que "quand elle est employée en grand appareil elle a peu de force" (1844-1848).

3- Lorenz & Lorenz 1991, 425.

rons plus loin, certaines carrières ont fourni des pierres de grand appareil. L'emploi de l'impactite a dépassé l'aire de ses gisements puisqu'elle apparaît dans les bâtiments civils ou religieux des départements de la Haute-Vienne et de la Charente<sup>4</sup>, avec un regain d'activité au Moyen Âge<sup>5</sup>.

#### LES CONDITIONS LOCALES DE L'EXPLOITATION DE L'IMPACTITE

##### **L'impactite, un matériau singulier, facile à extraire**

L'association Pierre de Lune et le musée Paul Pallas de la Météorite œuvrent à la vulgarisation de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon<sup>6</sup> en mettant en évidence le choc d'un énorme astéroïde qui a engendré un matériau singulier, longtemps considéré comme une lave volcanique<sup>7</sup> avant sa détermination formelle comme structure d'impact météoritique<sup>8</sup>. Des quatre types d'impactite reconnus par les géologues<sup>9</sup>, seul le faciès de Chassenon concerne les carrières qui nous occupent. Nous nous contenterons d'observer ce matériau par le prisme des propriétés physiques que les carriers traditionnels ont dû jauger pour en tirer le meilleur parti. L'intervention sur le site n° 2 (fig. 122), à la carrière de la Grande Pièce a été l'occasion d'une analyse de ses propriétés mécaniques<sup>10</sup>. Rapporté à la norme AFNOR<sup>11</sup>, le matériau s'apparente à une pierre demi-ferme pour sa densité (degré 5 dans une échelle allant de 1 : pierre très tendre à 14 : pierre froide),

ferme pour sa porosité (degré 6) et enfin demi-ferme à ferme (degrés 5-6) pour sa résistance à l'écrasement, soit un ensemble de caractères proches des calcaires couramment utilisés dans nos régions.

La belle couleur verte des cassures fraîches de l'impactite de Chassenon se mue assez rapidement en une couleur plus terne tournant au beige marron. Le matériau se raye facilement au couteau et offre par conséquent peu de résistance à l'outil du carrier. Son extraction s'en trouve donc facilitée. Sa nature vacuolaire et clastique<sup>12</sup>, le rend friable si bien que son exploitation engendre un volume important de déchets d'aspect terreux auquel il faut ajouter la tendance naturelle à l'argilisation. La masse rocheuse présente fréquemment des alvéoles creuses, allant du centimètre au décimètre, qui ponctuent les fronts de taille et les blocs extraits et qui ont pu servir occasionnellement de trous d'ancrage pour le bardage. Autre donnée physique et non la moindre : la roche est disposée en strates séparées par des fissures sub-horizontales et à peu près parallèles assez semblables aux joints de stratification des roches sédimentaires. Une observation fine montre que ces fissures où l'on peut enfoncer la truelle se terminent en sifflet sur les bords, formant un empilement de vastes loupes. Ainsi, les carriers se trouvent face à des "bancs" peu épais variant de 10 à 50 cm, sans pour autant préjuger d'épaisseurs semblables à d'autres endroits de la carrière. Cette réalité physique a eu pour eux une triple conséquence :

- une grande facilité d'extraction puisqu'il suffisait de forcer les coins de fer à la masse dans les fissures pour déprendre les blocs sans avoir à mettre en œuvre des stratégies particulières de rupture ;
- une production de blocs présentant deux faces opposées relativement planes et parallèles et donc sans grand travail supplémentaire de régularisation ;
- mais une forte dépendance par rapport au milieu : la dimension des blocs dépend davantage du matériau lui-même que de la volonté des carriers.

4- Tableau inédit de l'aire de diffusion de l'impactite gracieusement communiqué par L. Pelpel.

5- Bourgeois *et al.* 2006.

6- Marchat 2009.

7- Desmarest 1779, 23-24.

8- Kraut 1969.

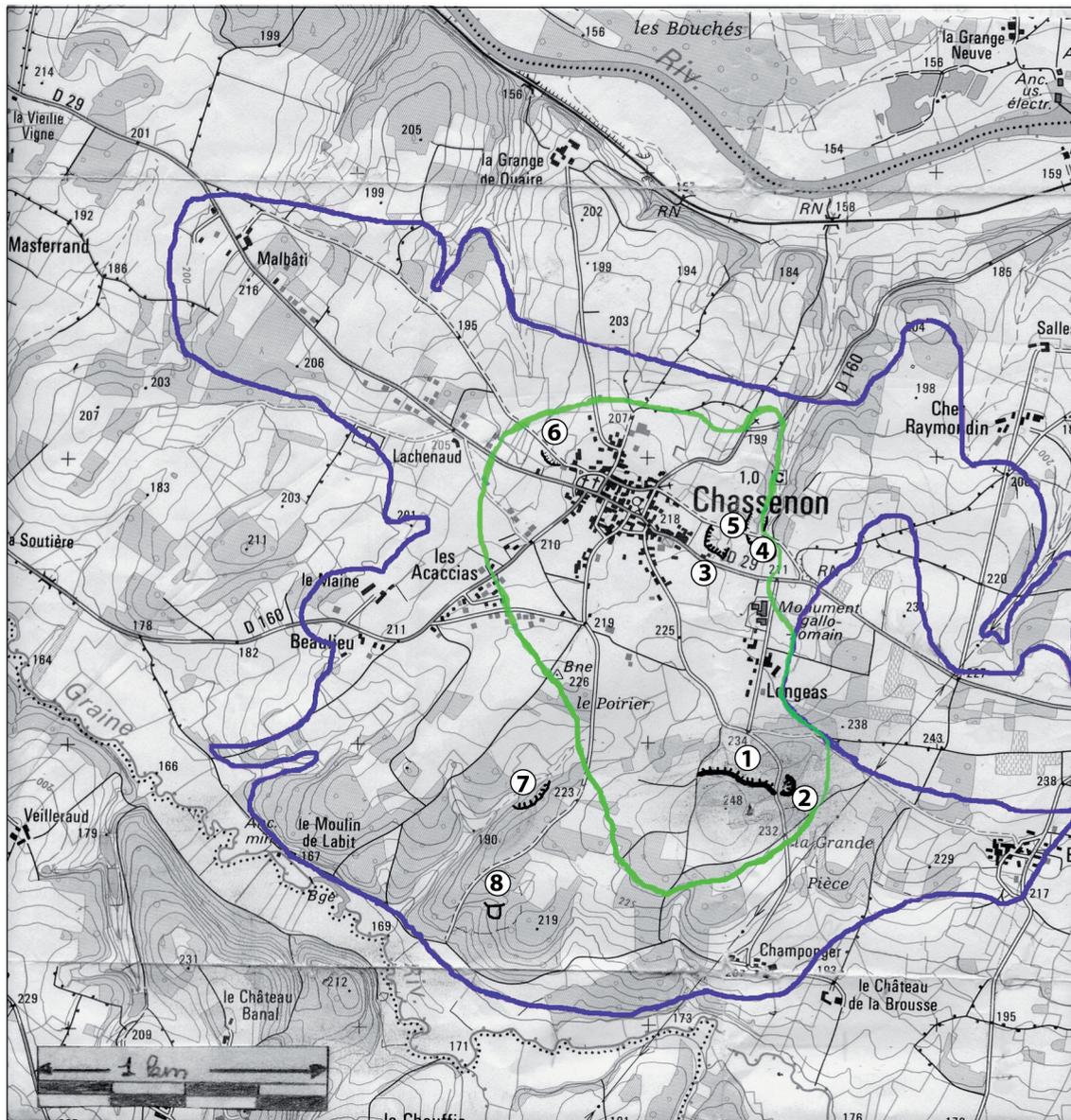
9- Lorenz & Lorenz 1991, 423-424.

10- Résultats des tests mécaniques réalisés par C. Merz de la Société GINGER CEBTP SOLEN :

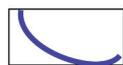
	Porosité	Masse volumique apparente	Compression uniaxiale (Mpa)
Série 1	19,9 %	2061	32,5
Série 2	16,6 %	2106	23,2

11- AFNOR (Association Française pour la Normalisation) : une catégorisation plus guère utilisée de nos jours, mais qui renvoie à des comparaisons faciles avec les matériaux de construction plus classiques.

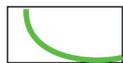
12- Marchat *et al.* 2001, 12.



D'après Odile Dupuy et Claude Marchat  
Association "Pierre de lune" - 2005



Limite de l'impactite de Rochechouart



Limite de l'impactite de Chassenon

① Carrière des Troux

② Carrière de La Grande Pièce

Fig. 122. Nature et répartition des carrières d'impactite de Chassenon (DAO J. Gaillard).

## La géographie des carrières

Il est fait mention des carrières de Chassenon dans un document de synthèse de J.-H. Moreau<sup>13</sup>. Cl. et J. Lorenz en dressent une carte sommaire<sup>14</sup>. La commune possède sur son sol les vestiges d'au moins huit carrières dont on perçoit encore les fronts de taille et les entassements de déblais et qui ont fait l'objet d'un repérage cartographique (fig. 122). Les prospections pédestres que nous y avons effectuées montrent avec assez d'évidence qu'elles ne constituent pas un ensemble homogène. Nous distinguons, en effet, plusieurs secteurs :

- Un groupe formé des carrières n° 7 et 8<sup>15</sup>, au sud, appartient au secteur d'impactite dite "de Rochechouart" et occupe une position marginale par rapport au plateau sur un secteur pentu tourné vers la vallée de la Graine par laquelle les blocs ont dû transiter. La jeunesse des formes d'entassement des déchets et la pierraille qui pointe à leur surface semblent être le signe d'une exploitation relativement récente. Par ailleurs, la forme alvéolaire des fronts de taille signe une typologie d'extraction meulière confirmée par l'ébauche encore en place d'une meule de 1,40 m de diamètre. Il faut voir dans le toponyme "Les Mouillères" du microsite n° 8 un glissement de ce qui devait être à l'origine "Les Meulières".
- Le site n° 6, à la proximité ouest du bourg de Chassenon<sup>16</sup>, est trop encombré de débris modernes pour engager un quelconque diagnostic.
- Nous ne nous engagerons pas non plus, faute d'observations consistantes, sur les sites portant les n° 3 et 4<sup>17</sup>. La carte postale dite "carrière des Arènes" semble la représenter.
- Le site n° 5 apparaît comme une exploitation longiligne de la rive gauche d'une petite vallée sèche se dirigeant vers la Vienne<sup>18</sup>. Le front de taille est en partie recouvert d'un empâtement de déchets truffés de tuiles et de tessons antiques qui donnent à penser que la carrière, une fois exploitée, a été réoccupée en second lieu par un habitat, à

moins qu'il ne s'agisse de dépôts secondaires effectués à une date plus récente.

- Le site n° 1 (carrière des Trous)<sup>19</sup> a fait l'objet d'un sondage dont nous présentons ici les données.
- Le site n° 2 (carrière de la Grande Pièce)<sup>20</sup> a été dégagé pour les besoins de la restauration des thermes et a donné lieu à des observations préalables. Ces deux sites fournissent ainsi une documentation archéologique non négligeable pour alimenter la question de l'approvisionnement des chantiers de construction de l'agglomération antique.

## LE SONDAGE À LA CARRIÈRE DES TROUS

C'est un vaste système de carrières d'environ trois hectares au lieu-dit "les Trous et les Vignes", à 500 m environ au sud du hameau de Longeas<sup>21</sup>. Les formes du paysage y sont adoucies en un relief mou que les fronts de taille servant d'appui au découpage cadastral rompent à peine (fig. 123). Une analyse attentive du cadastre napoléonien (fig. 124) montre que les parcelles du plateau bordant la carrière appartiennent aux "Vignes" et qu'elles sont aujourd'hui colonisées par les bois. À l'inverse, les parcelles qui ont connu une extraction, aujourd'hui en prairies naturelles, sont dénommées "les Trous".



Fig. 123. Les fronts de taille (F2 et F4) émergent à peine d'un paysage de carrière à ciel ouvert (cl. J. Gaillard).

13- Moreau sd, 3.

14- Lorenz & Lorenz 1991, 426.

15- EA40 et 41, sites n° 32 et 33 (fig. 8-9).

16- EA39, site n° 3 (fig. 8-9).

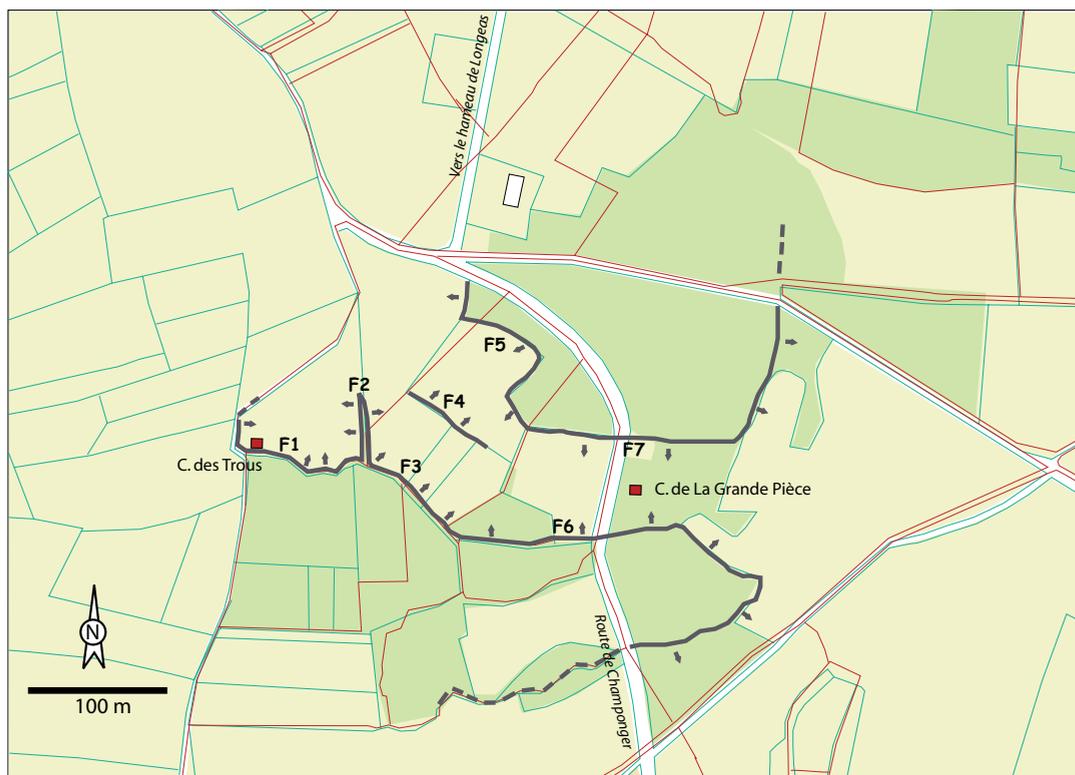
17- EA36 et 37, sites n° 28 et 29 (fig. 8-9).

18- EA38, site n° 30 (fig. 8-9).

19- EA34, site n° 26 (fig. 8-9).

20- EA35, site n° 27 (fig. 8-9).

21- EA34, site n° 26 (fig. 8-9).



*D'après les données et relevés A. Devautour  
Mise au net et interprétation J. Gaillard*

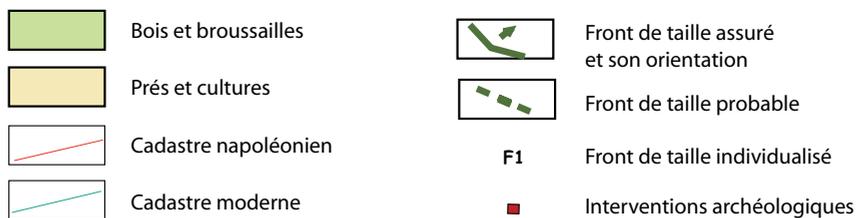


Fig. 124. Géographie cadastrale des fronts de taille (DAO J. Gaillard).

C'est donc ce toponyme plus restrictif que nous avons retenu pour cette intervention. En fait, l'ensemble des Trous est complexe et correspond vraisemblablement à plusieurs campagnes qui se sont succédé. L'extraction semble avoir commencé au plus près du hameau, en bordure du chemin communal de Champonger où passait probablement la voie d'Agrippa reliant Lyon à Saintes dans l'Antiquité. C'est l'espace compris entre les fronts individualisés F4 et F5. Une deuxième étape, pas forcément éloignée dans le temps de la première, fut l'exploitation de l'espace compris entre F2, F3 et F4. La troisième phase de l'exploitation de cet ensemble assez bien circonscrit est enserrée par les fronts F1 et F2.

Le double front F2, en forme de langue, constitue une anomalie qui trouve son explication dans la nature de la roche qui le constitue. Il s'agit, en effet, d'un dyke de suéville à grain très fin et à faciès fluidal, orienté 20° nord et dont on retrouve la trace dans le sol de l'habitat antique situé à l'arrière du hameau de Longeas. Sa couleur chocolat semée de petits



a - suéville du front F2



b - impactite de Chassenon

Fig. 125. Nature des roches observées (cl. J. Gaillard).

grains de quartz brillants (fig. 125a) la distingue nettement de la belle tonalité verdâtre de l'impactite ambiante (fig. 125b). Ses propriétés mécaniques en font un matériau particulier, cassant et sans plan directionnel, ce qui explique sans doute qu'il ait été boudé par les carriers qui en ont fait une limite de fin d'exploitation.

Ce n'est donc qu'une fois le sol de carrière dégagé que nous avons pu observer le pendage général de la roche, la progression de l'exploitation et constater ainsi qu'il se situait vraisemblablement en phase finale de l'exploitation du système F1-F2.

### Les procédures d'extraction

Le sondage ouvert à l'aplomb d'une falaise rocheuse visible sur une centaine de mètres s'étend sur environ 40 m<sup>2</sup>, une surface minimale mais suffisante pour permettre une vue d'ensemble de la stratégie du chantier par une analyse du front de taille (observation verticale) et du sol de carrière (observation horizontale). La quasi-totalité du remblai a été dégagée mécaniquement sans rencontrer de structures d'habitat ou d'atelier. Une épaisseur finale de 10 cm environ a été enlevée manuellement afin d'éviter les blessures du rocher et de pouvoir observer les traces fraîches mais fragiles laissées par les outils des carriers.

### L'analyse du front de taille

Le front de taille, à l'endroit du sondage, présente une élévation d'environ 6 m. Il était protégé par les déchets de carrière de 2,60 m d'épaisseur (fig. 126). Les traces y étaient intactes sous le remblai, au contraire de la partie haute, soumise aux intempéries et occultée par la végétation.

Outre les fissures naturelles, les marques laissées par le travail de havage y sont très nettes. Les sillons sont réguliers, signe d'un travail réalisé par des carriers professionnels. La fréquence de la progression de droite à gauche des tranchées semble indiquer un travail de gaucher (ou plus exactement d'un ouvrier qui tient le manche de son outil la main gauche devant) et l'on devine par ce détail qu'une certaine forme de spécialisation a pu se développer dans l'équipe. Lorsqu'on observe un changement de sens, c'est qu'on arrive à l'extrémité d'un bloc et c'est alors un moyen d'en mesurer la longueur. Les sillons

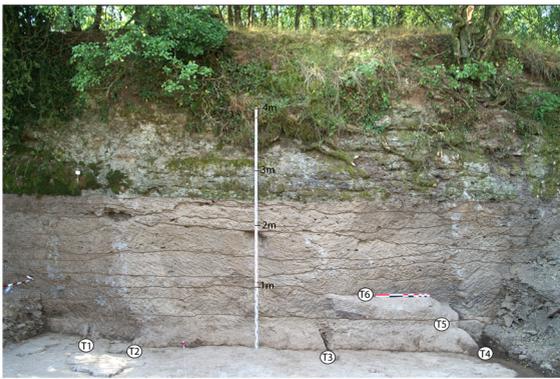


Fig. 126. Front de taille de la Carrière des Trous (cl. J. Gaillard).



Fig. 127. Carrière des Trous, impacts frontaux de pic de carrier (cl. J. Gaillard).

de havage sont aussi très espacés (5 à 6 cm), signe de l'efficacité des outils travaillant dans une pierre tendre. La longueur des impacts successifs d'un même sillon montre aussi que le pic devait être relativement lourd et massif. D'une strate à l'autre, le sens des sillons change souvent, ce qui montre bien que les carriers ont pris en compte cette donne du chantier et qu'ils ont procédé strate par strate en une stratégie d'exploitation horizontale par palier.

Le front de taille donne à voir l'extrémité des tranchées, soit perpendiculaires au front (T1-T2-T3-T4) soit parallèles à celui-ci (T5-T6). Leur intérêt réside en ce qu'elles montrent les impacts frontaux de l'outil et permettent ainsi d'observer la forme de sa partie active. Le pic utilisé a une extrémité pointue (fig. 127), assez semblable sans doute à celui de la carte postale de la carrière des Arènes. Ce type d'outil a traversé les siècles depuis l'Antiquité et n'a cessé d'être utilisé qu'avec l'apparition du sciage<sup>22</sup>. L'inconvénient d'un tel outil est que la tranchée en forme de V bloque l'outil avant d'avoir atteint une grande profondeur (fig. 128) ; pour pallier ce problème, il faut réaliser des tranchées très larges d'ouverture avec le prix à payer de l'effort consenti et de l'importance relative des déchets qui s'ensuivent.

La lecture du front de taille apporte donc des renseignements essentiels, notamment pour l'épaisseur des blocs, l'outillage utilisé et les stratégies employées.



Fig. 128. Carrière des Trous, fond de tranchée en V (cl. J. Gaillard).

### L'analyse du sol de carrière

Le travail d'extraction des blocs de pierre consiste en quatre opérations successives principales, une fois le plan de travail dégagé :

- le détournage des blocs par des tranchées faites au pic de carrier ;
- la déprise des blocs de leur substrat ;
- le bardage du bloc extrait pour permettre l'extraction du bloc suivant ;
- la régularisation des blocs afin de répondre au mieux aux consignes du chantier de construction.

22- Bessac 1993, 15-24.

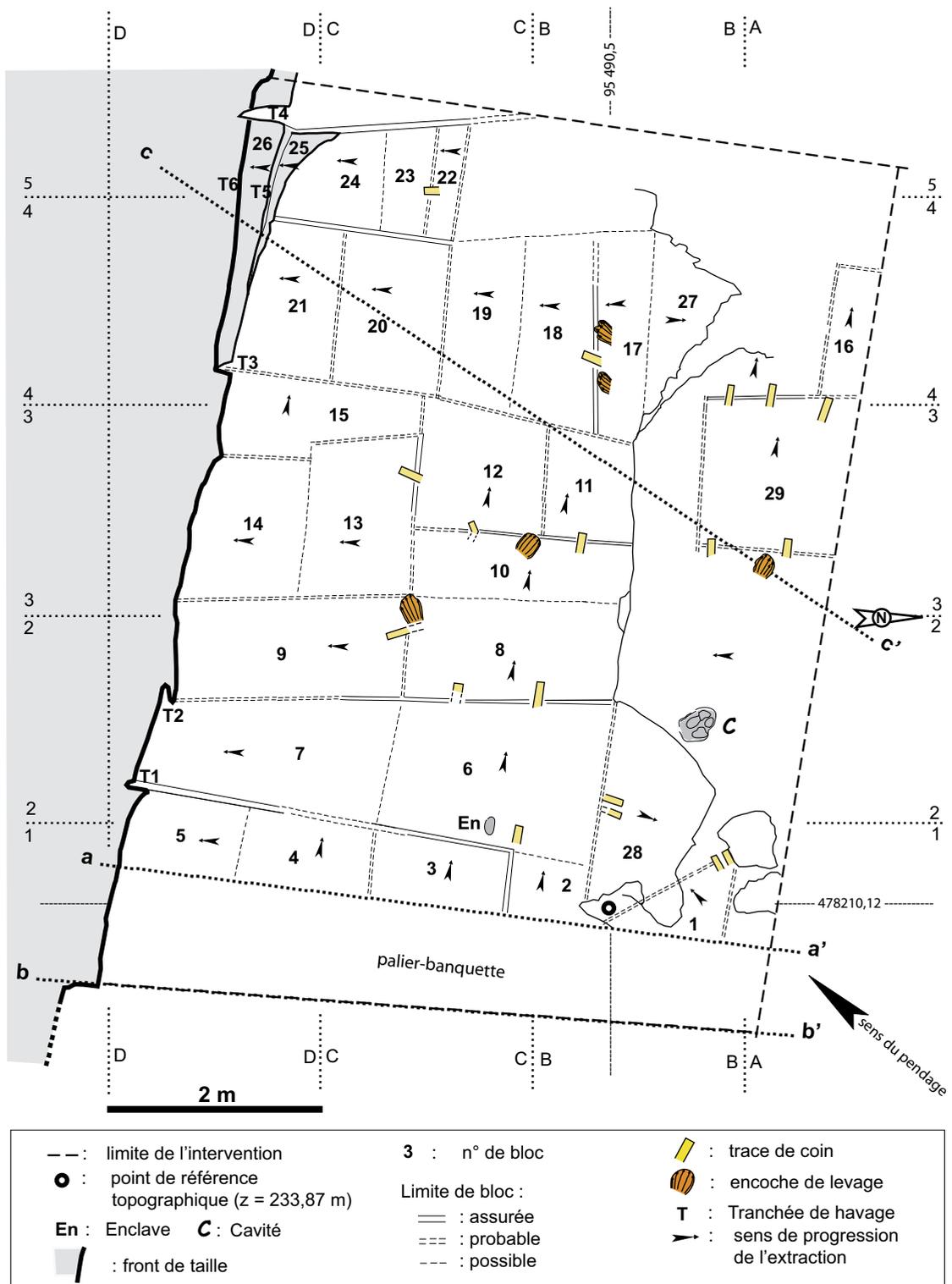


Fig. 129. Relevé du sol de la Carrière des Troux (DAO J. Gaillard).

Une étape supplémentaire, à l'endroit même de la carrière ou sur le chantier de construction, concerne l'intervention des tailleurs de pierre. La carrière sondée révèle sur son sol les traces des trois premières étapes (fig. 129).

Le détourage des blocs a été réalisé strate après strate en une exploitation faite par palier successif en progressant dans le sens du pendage qui est ici relativement accentué (environ 10 % du nord-est vers le sud-ouest). Les blocs sont donc dégagés par une saignée au moyen d'un pic de carrier. La profondeur de la tranchée périmétrale détermine, en principe, l'épaisseur du bloc à extraire, mais à la carrière des Trous – et vraisemblablement dans la plupart des carrières d'impactite – les carriers ont adapté cette profondeur à l'épaisseur de la strate qu'ils étaient en train d'exploiter. Le sol de la carrière donne à voir le stade final de la dernière strate enlevée. Il porte donc les marques des fonds de tranchées dont on sait qu'elles ont été creusées en V pour que le pic ne se coince pas. Le fond de la tranchée se réduit à une trace linéaire étroite. L'ensemble de ces traces dessine donc un quadrillage qui permet d'appréhender la longueur et la largeur des blocs. À la carrière des Trous, le canevas des tranchées est incomplet par le fait que les carriers n'ont pas tranché systématiquement sur toute l'épaisseur du bloc, sans doute en raison de la faible résistance du matériau qui devait se briser facilement à partir de saignées superficielles. Nous nous sommes efforcés de restituer ce canevas en limites assurées, probables et possibles afin d'évaluer la métrologie des blocs. Les blocs extraits entrent pour la plupart dans la catégorie du grand appareil, mais force est de constater l'absence de système modulaire répondant à une commande donnée. Sur la petite trentaine de blocs enregistrés, on peut signaler quelques fréquences de longueurs : 6 blocs de 118 à 130 cm, 7 blocs de 90 à 110 cm, le reste se disperse en de grandes variations et l'impression demeure d'une extraction se pliant aux contraintes du milieu où l'on prend ce qui vient, notamment pour l'épaisseur. On l'observe notamment par l'extraction à contre-pente des blocs 27 et 28 – peut-être aussi le 29 – qui sont en fait des plaques de 10 à 12 cm d'épaisseur, sans géométrie et que les carriers ont tirées à la hâte, comme pour compléter un chargement. Cela nous paraît le signe que l'extraction n'a obéi, ici, à aucune consigne d'un quelconque cahier des charges.



Fig. 130. Carrière des Trous, traces de coins et d'encoche de levage. (cl. J. Gaillard).

La déprise des blocs de leur substrat est une opération qui, dans l'impactite fissurée de Chassenon, n'a opposé, semble-t-il, que peu de résistance. Inutile ici de développer les procédures habituelles des emboîtures (cavités espacées d'une trentaine de centimètres destinées au logement des coins), il suffit, dans une fissure, d'engager un, voire deux coins sur une longueur de 1,50 à 2 m et de les frapper à la masse pour voir se détacher le bloc. Ces traces larges de 6 à 8 cm selon les coins et longues de 12 à 15 cm, fonctionnant souvent par paire, s'inscrivent sur le sol de carrière par une empreinte lissée qui se distingue de la surface rugueuse du sol (fig. 130). Ces traces ne sont pas cependant systématiques, certains blocs n'en présentant pas. Aucune trace de rouille n'a été observée pour affirmer qu'il s'agit bien de coins métalliques. Toutefois, la netteté du tranchant des fonds d'empreintes rend peu probable l'hypothèse de l'utilisation de plaquettes de bois, même dur comme du chêne ou du châtaignier, façonnées en biseau. L'utilisation de la pince de carrier pour déprendre les blocs à l'instar de ce qui se pratique dans le falun d'Anjou<sup>23</sup>, n'est pas non plus avérée ici du fait de l'absence de marques de talon. On observe cet outil, en effet, mais pour une période récente, sur la carte postale de "la carrière de M. Lavergnat" (fig. 131).

Le bardage est l'opération qui consiste à déplacer le bloc une fois qu'il est dépris de son substrat. Les quelques centimètres d'ouverture que procurent les

23- Cousin 2002, 36-37.

coins encore en place sont sans doute insuffisants pour glisser une cale ou un crochet. Les carriers procèdent alors au creusement d'une cavité destinée à cet effet au-devant du bloc. Une chèvre ou tout autre engin de levage semblable à celui imaginé à la carrière de l'Estel (Gard)<sup>24</sup> devait alors permettre de soulever l'avant du bloc d'environ 45 degrés et assurer la mise en place de rouleaux de bois pour son déplacement. L'encoche a une forme en ovale de 15 à 20 cm de longueur et environ 5 cm de profondeur. On y distingue nettement la trace de l'outil – une broche ou un pic – qui a servi à tracer cinq ou six sillons parallèles. Comme à la carrière antique de Thénac (Charente-Maritime)<sup>25</sup>, ces encoches ne sont pas présentes de façon systématique sur tous les blocs, sans doute à cause de la configuration de leur abord immédiat. À Chassenon, on les rencontre associées à une ou deux traces de coin (fig. 130).

### L'étude du comblement

Une masse de 2,60 m de remblais, au pied du front de taille, recouvrait le sol de la carrière. La composition ne montre pas de stratigraphie particulière de couches successives, mais au contraire une certaine homogénéité. On y trouve en effet mélangées, sans ordre apparent, de la pierraille et de la terre. Les blocs informes et de petite taille (les plus gros ne dépassant pas 25 cm) ne sont pas toujours disposés à plat et peuvent être en position oblique ou verticale. De toute évidence, nous avons affaire ici à un comblement brutal qui s'est opéré en une seule fois. Vers le haut, la rareté des pierres au profit de la terre s'explique par un lent phénomène d'altération du niveau de surface qui s'argilise progressivement.

Ce comblement n'est pas exceptionnel. Il tient son origine de la nature même de l'extraction qui engendre un volume de déchets considérable<sup>26</sup> dont il faut se débarrasser pour continuer l'exploitation. C'est donc tout naturellement que les carriers jettent dans les espaces en creux déjà exploités les déchets qui les encombrant, auxquels il faut ajouter la

découverte<sup>27</sup> créée par le nouveau chantier. Il est tout à fait probable que le chantier à venir et l'ancien sont sinon contigus, du moins peu distants l'un de l'autre, afin d'éviter de pénibles et coûteux transbordements. Quoiqu'il en soit, le remblai qui nous occupe constitue un dépôt secondaire, dans la mesure où il n'est pas lié directement à l'exploitation de la carrière sondée, mais à une autre qui lui est proche. En tout et pour tout, deux morceaux de tuile antique ont été retrouvés en son sein.

### L'attribution chronologique de la carrière des Troux

La pierre, à Chassenon, s'exploite à ciel ouvert. Il existe quelques cartes postales d'avant 1914, comme celle dite de "M. Lavergnat" (fig. 131), qui renseignent sur les procédures traditionnelles d'exploitation. L'outillage y apparaît classique avec ses pics massifs aux deux extrémités pointues, ses pinces (longues barres recourbées et aplaties à un bout pour faire levier), ses masses et ses pioches. La seule concession à la modernité a consisté à introduire des wagonnets sur rail pour remonter les blocs hors de la carrière.

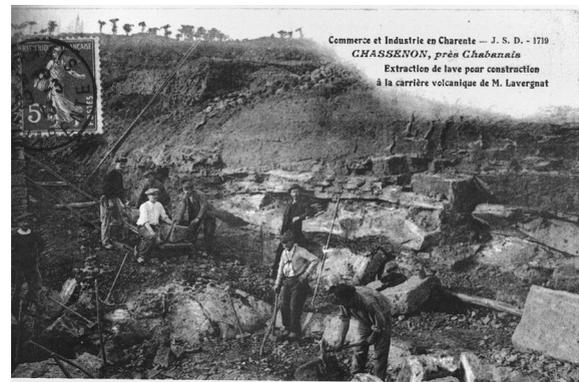


Fig. 131. Carte postale ancienne d'une exploitation traditionnelle (Collection privée).

24- Bessac & Vacca-Goutoulli 2002, 20, fig. 12.

25- Gaillard 2004, 265.

26- Dans la carrière antique du calcaire de Thénac, ce volume atteint 46 % de la masse totale exploitée.

27- Terre de surface au-dessus de la bonne pierre.

Rien ne distingue fondamentalement les Trous de ces procédures transversales et rien ne date de façon certaine l'exploitation de la carrière. Nous n'avons trouvé sur le sol même aucun objet caractéristique de l'activité. Nous n'avons pas trouvé non plus d'installations particulières, habitat ou atelier. Le principal outil de l'extraction, le pic de carrier, avec ses extrémités à pointe unique, ne présente pas de spécificité datable. L'observation des remblais, enfin, n'a révélé l'existence d'aucun bloc travaillé, susceptible de nous éclairer.

Néanmoins nous pensons pouvoir attribuer cette carrière à la période antique sur la foi d'un certain nombre de présomptions :

- le paysage qui nous paraît caractéristique des très anciennes carrières à ciel ouvert, avec les formes molles de ses remblais, l'empâtement accentué des fronts de taille, l'argilisation des sols superficiels soumis à une longue altération ;
- la position du sondage dans la géographie historique du site ;
- la présence des encoches de levage qui trouvent des équivalents dans d'autres carrières antiques ;
- l'antiquité probable de son remblai du fait de la présence exclusive de *tegulae* ;
- et, enfin, le comblement rapide du chantier, au vu des traces intactes des outils sur le sol et le front de taille ainsi protégés.

#### L'INTERVENTION À LA CARRIÈRE DE LA GRANDE PIÈCE

#### **La place de la carrière dans l'organisation générale des chantiers d'extraction de Chassenon**

La carrière de la Grande Pièce<sup>28</sup> s'inscrit de façon singulière dans l'organisation des chantiers, telle qu'on a pu la cartographier à l'occasion du sondage diagnostique de la carrière des Trous (fig. 122 et fig. 124).

La carte montre, en effet, d'amples fronts de taille qui se déploient d'est en ouest sur lesquels le découpage parcellaire s'est par la suite appuyé. Les

zones où la pierre a été extraite sont aujourd'hui devenues des pâturages naturels, tandis que les zones non exploitées, d'abord occupées par des vignes, sont aujourd'hui colonisées par la forêt. Les fronts de taille marquent donc la limite entre les deux systèmes végétaux.

À la Grande Pièce, le front se présente comme une paroi rocheuse de 3 m d'épaisseur, en deux façades opposées que les carriers appellent "laisse de carrière". Sa direction approximativement nord-sud est donc perpendiculaire aux fronts F6 et F7 et apparaît comme un front secondaire. Si du côté est il donne lieu à une puissante exploitation en forte pente et tournée vers l'agglomération, le front ouest semble avoir connu une exploitation plus modeste et surtout un remblaiement en vue d'y asseoir la voie communale actuelle de Champonger dont l'origine est peut-être à rechercher dans l'Antiquité. Cette laisse de carrière apparaît donc occuper une position intéressante par rapport à l'ensemble du bassin carrier.

#### **Le site de la carrière**

La façade orientale présentait un trou comblé depuis longtemps par des déchets inertes que la pelle mécanique a évacués, creusant par la même occasion une tranchée nord-sud large d'environ 4 m. L'investigation a porté exclusivement sur cet espace dégagé qui a mis au jour deux fronts de taille superposés, séparés par un palier (fig. 132).

Le front supérieur a une élévation d'environ 4,50 m avec un sommet envahi d'arbustes et de broussailles. La pierre est visible sur le tiers supérieur, la base étant enfouie sous les colluvions et les déchets modernes. Quoique altérée, l'impactite donne à voir des clivages horizontaux espacés qui semblent de nature à favoriser l'extraction de blocs d'assez grandes dimensions.

Le front inférieur, décalé du premier par un palier subhorizontal de 3 m de largeur environ, est de plus faible ampleur, soit 2,50 m d'élévation. Le sol de carrière qui lui est associé a fait l'objet d'un nettoyage partiel, insuffisant pour préjuger de la limite inférieure de l'exploitation dans ce secteur. Il est possible que, du fait de la pente vers l'est, d'autres paliers d'extraction aient été aménagés en contrebas.

Le comblement est conforme à ce que l'on trouve habituellement dans une carrière, à savoir, une

28- EA35, site n° 27 (fig. 8-9).

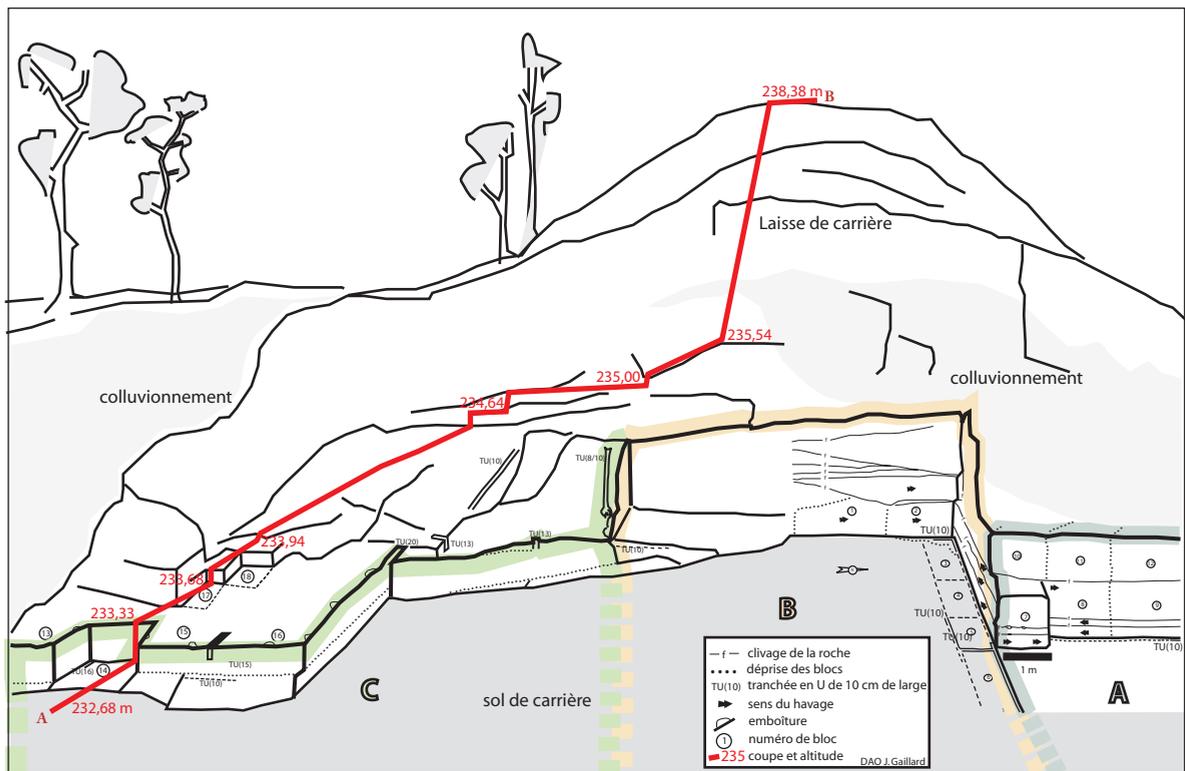


Fig. 132. Axonométrie de la carrière de la Grande Pièce (DAO J. Gaillard).

masse importante de déchets d'extraction. Cette chapelure est reconnaissable à la petite taille de ses pierrailles (5 à 10 cm dans leur plus grande dimension), à leur forme oblongue et leurs arêtes vives. Elle provient du travail de havage lors de la réalisation des tranchées périmétrales, ainsi que du travail de valorisation des blocs dans la carrière elle-même, le cas échéant quand ce travail ne se fait pas à pied d'œuvre pour des chantiers de construction peu éloignés, ce qui semble être le cas ici. Le plus souvent stériles, ces déchets, épais ici d'environ 1 m, ont livré quelques tessons de céramique, à l'exclusion de tous autres, qui scellent l'antiquité de cette carrière.

### L'observation du front inférieur

Le matériau tiré de cette carrière est caractéristique de l'impactite de Chassenon, par la couleur verte dominante de ses cassures fraîches.

Les traces d'outils se résument à l'emploi d'un pic qui provoque des impacts frontaux de forme tronconique. Sur le flanc des tranchées de havage, il laisse des sillons courbes espacés d'environ 5 cm, réguliers et efficaces. Nous avons reconnu ce pic pointu à la carrière des Trous. Toutefois, la finesse des impacts semble indiquer un outil mieux affûté et de plus petite taille qui joue plus sur la vitesse d'exécution que sur le poids. On observe ce même pic pointu sur les cartes postales du début du *xx<sup>e</sup>* s. Son usage transversal indique qu'il est l'outil le mieux adapté à l'extraction de l'impactite. Pas de trace, ici, de l'escoude antique à double pointe que l'on rencontre le plus souvent dans les carrières de calcaire du Haut-Empire en Gaule<sup>29</sup>.

29- Bessac 1996, 207.

La stratégie de l’exploitation semble élaborée selon un plan programmé des modules de blocs à fournir. Nous avons observé ce phénomène sur d’autres carrières antiques et notamment à la carrière de Thénac en Charente-Maritime<sup>30</sup>. La carrière de la Grande Pièce montre, en effet, l’existence de trois chantiers juxtaposés, pas forcément éloignés dans le temps, mais qui semblent correspondre à des besoins différents. Les carrières antiques montrent parfois ces reprises successives qui proviennent d’équipes itinérantes qui se sont succédé ou bien de commandes différentes répondant à des besoins particuliers de fournitures de pierre<sup>31</sup>. Les îlots d’exploitation B et C sont séparés par une saignée étroite à l’extrémité de laquelle a été creusé un trou grossièrement cylindrique de 20 cm de diamètre, au fond duquel un trou rectangulaire de 13 x 5 cm et profond de 20 cm a été aménagé. Nous interprétons cette saignée (fig. 133a) et le trou qui l’accompagne (fig. 133b) comme la matérialisation d’une limite affichée entre le chantier B et le chantier C. Du nord au sud, on rencontre :

- Un îlot d’exploitation A avec une grande fissure oblique et quelques fissures secondaires de moindre importance, mais dans l’ensemble le rocher est assez homogène. Les modules des blocs apparaissent trapus, plutôt cubiques, notamment dans la partie haute. Dans la partie basse, la hauteur des blocs mesure 65 cm.
- Un îlot d’exploitation B marqué par une importante fissuration de la masse rocheuse, surtout dans la partie haute du front et qui a dû gêner considérablement l’extraction. Dans la partie basse, le rocher est plus compact et les blocs extraits (n° 1 et 2) présentent des modules de grand appareil dont on distingue les longueurs (130 et 200 cm) et la hauteur (70 cm).
- Un îlot d’exploitation C se caractérise par le professionnalisme des procédures d’extraction : verticalité des fronts de taille, géométrie des blocs, régularité des impacts de pic, etc. Les tranchées



a



b

Fig. 133. Carrière de la Grande Pièce, détails de la limite des chantiers (cl. J. Gaillard).

de havage témoignent d’une grande maîtrise du métier par leur verticalité et le parallélisme de leurs flancs. Il faut, en effet, un tour de main habile pour suivre régulièrement les passes de l’outil, à gauche et à droite de la saignée, laisser le bourrelet central qui tombera de lui-même et descendre ainsi de façon régulière des tranchées profondes de 70 cm et larges de 10 cm. Nous n’avons pas observé les encoches de levage découvertes à la carrière des Troues. De légères déclivités en bordure des blocs 13-15-16 laissent à penser qu’il y a eu l’action d’un levier pour déprendre les blocs, mais les traces d’écrasement qu’aurait inmanquablement laissées une pince

30- Gaillard 2004, 265-268 ; 2011, 102-105.

31- A. Dworakowska (1983, 135-137), dans sa réflexion sur l’“organization of workplace” à partir des inscriptions de Chemtou en Tunisie et des travaux de Röder à Kriemhildenstuhl en Rhénanie, note les divisions opérationnelles de la carrière en *officina*, *b(rachium)* et pour finir en *locus*, la plus petite, où travaille une équipe de trois ou quatre ouvriers et que nous appelons “chantier” ou “îlot d’exploitation”.

agissant en force en profitant des clivages horizontaux n'apparaissent pas. Il faut peut-être envisager la possibilité d'un levage à l'aide de crochets amarrés aux parois latérales des blocs en profitant des cavités naturelles qui ponctuent la roche çà et là. Mais aucun système de levage (chèvre ou palan) n'a été reconnu. Les blocs de grand appareil donnent les fréquences métrologiques suivantes : longueurs comprises entre 170 et 230 cm, largeurs comprises entre 50 et 70 cm, épaisseurs comprises entre 50 et 70 cm.

Un tel système modulaire trouve ses parallèles sur le site même de l'agglomération antique où des blocs de grand appareil ont été recensés, tant pour les fouilles anciennes de J.-H. Moreau que pour les fouilles récentes du système hydraulique entre temple et thermes<sup>32</sup>.

Le sol de carrière distingue également les chantiers :

- Le chantier A en surélévation d'une dizaine de centimètres par rapport au B donne à voir un sol parfaitement uni qui a pris en compte le clivage naturel du rocher. Il n'a donc pas été nécessaire d'employer de stratégie compliquée pour déprendre les blocs : une simple pression exercée de bas en haut à partir de la fissure avec une pince de carrier ou des coins suffisait. Les encoches de levage décrites à la carrière des Trouis n'ont pas été observées ici. Aucune empreinte de bloc n'a pu être observée sur le sol de carrière.
- Le chantier B a un sol irrégulier où la déprise des blocs n'a pas réussi parfaitement du fait des clivages obliques. Ainsi les angles des blocs n° 3-5 et 6 se trouvent encore solidaires du rocher, ce qui constitue une perte de matière non négligeable. À l'aplomb du front de taille, le fond d'une tranchée de havage montre une physionomie semblable à celle du chantier A. Il s'agit donc probablement des mêmes ouvriers.
- Le sol du chantier C n'a pu être observé du fait de l'eau qui l'envahissait.

## Le mobilier recueilli

Ce mobilier provient essentiellement de la couche de chapelure reposant sur le sol du niveau inférieur et enlevé par la pelle mécanique. Autant dire qu'il n'est pas exhaustif. Il se compose de tessons de céramique et d'un morceau de fer. Un seul tesson (morceau de *tegula*) a été trouvé *in situ* sur le sol B.

La céramique compte en tout 14 individus :

- 9 petits tessons à pâte assez fine avec dégraissant quartzeux de couleur ocre, plus rouge à l'intérieur, plus beige à l'extérieur, les parois variant de 3 à 7 mm d'épaisseur ;
- 2 tessons plus épais (10 et 14 mm), de couleur brique, à dégraissant quartzeux ;
- la base d'une coupe conique à fond plat légèrement concave (fig. 134a), à pâte ocre moyennement fine, avec des grains de quartz rendant la paroi intérieure rugueuse. Engobe noir à l'extérieur. Les stries de tournage sont visibles. Le fond présente une usure d'usage. Cette forme pourrait s'apparenter à la forme Santrot 118<sup>33</sup> ;
- le haut d'un gobelet à pâte beige, moyennement fine, à engobe noir externe (fig. 134b). La lèvre présente un méplat rabattu vers l'extérieur. Cette forme correspond à la typologie Santrot 250<sup>34</sup> ;
- un fragment de tuile rouge à gros dégraissant, épais de 20 mm ;
- un morceau de fer informe et boursoufflé de rouille qui réagit à l'aimant.

## La datation proposée

Par ses procédures d'extraction et par le mobilier archéologique qu'elle contient, la carrière de la Grande Pièce est une structure incontestablement antique. Cette carrière, exploitée par des hommes de métier, a livré des blocs de grand appareil. La faiblesse relative des déchets de taille semble indiquer que les blocs devaient être livrés bruts d'extraction et façonnés à pied d'œuvre. Sa proximité avec l'agglomération antique qu'elle domine d'une vingtaine de mètres lui confère une position privilégiée pour l'approvisionnement en pierre de construction. La fai-

32- Bébian *et al.* 2006 (à propos des fouilles anciennes), 304-305 ; Doulan *et al.* 2006 (à propos des fouilles récentes).

33- Santrot & Santrot 1979, 88.

34- Santrot & Santrot 1979, 133.

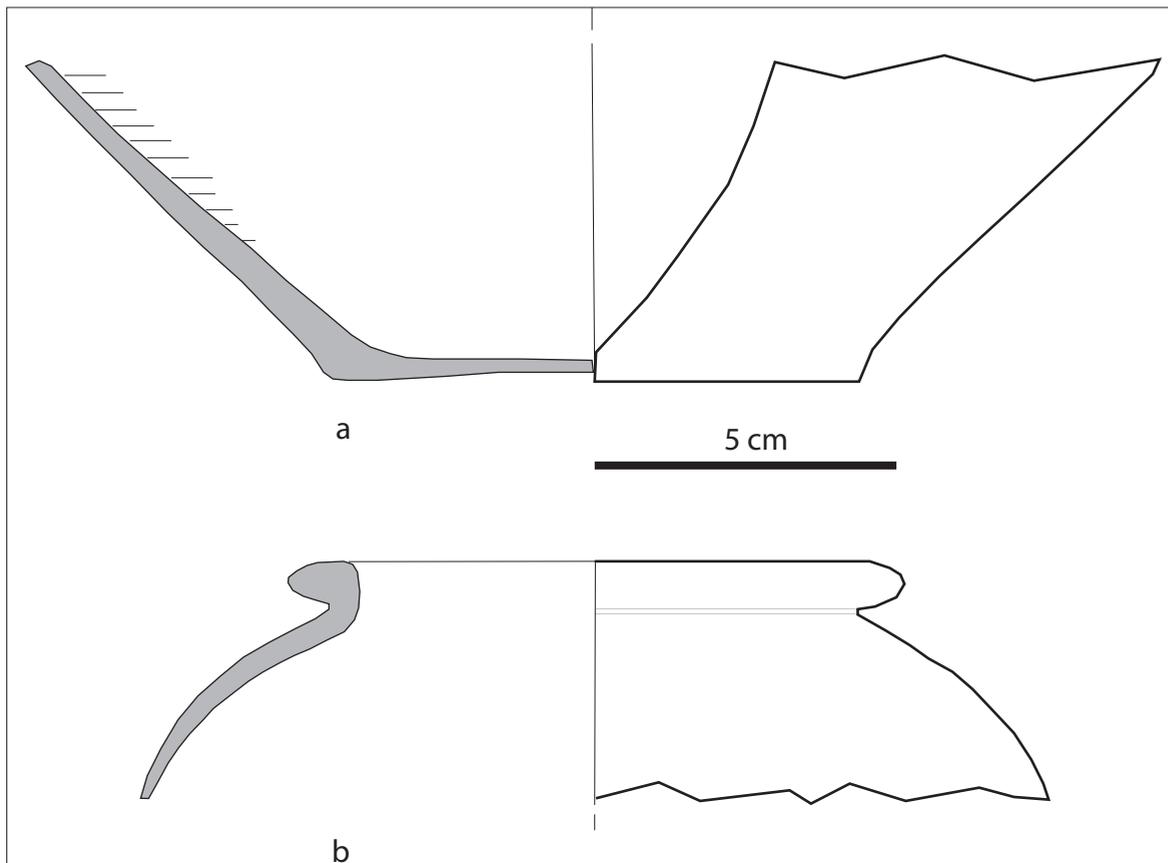


Fig. 134. Carrière de la Grande Pièce, céramiques du Haut-Empire (dessin J. Gaillard).

blesse du matériel datant recueilli doit inciter à la prudence. Néanmoins, selon la typologie proposée pour la céramique, cette carrière devrait avoir fonctionné dans le courant du 1<sup>er</sup> s. p.C., participant ainsi aux premiers chantiers de la ville nouvelle.

## CONCLUSION

Malgré son apparente homogénéité, l'impactité présente des propriétés mécaniques variables d'une carrière à une autre, voire au sein d'une même carrière. Cette disparité peut être verticale, liée à l'enfouissement des couches profondes qui semblent moins fragmentées, ou bien horizontale, avec de grandes différences dans la densité et la direction

des réseaux de fissures. Les carrières antiques ont été amenés à opérer des choix de site en fonction de la demande.

Pour la carrière des Trouis, il apparaît de façon assez évidente qu'il s'agit d'un chantier d'extraction basique, sans autre activité de valorisation de la pierre. En effet, l'eau s'infiltré à travers les fissures, même en période de sécheresse estivale et la carrière se révèle, à cause de sa position basse, en situation de drainage insuffisant pour encourager toute construction liée à une quelconque structure connexe (forge ou atelier de taille, par exemple). Il est vraisemblable, enfin, que du fait de la relative proximité des chantiers de l'agglomération (à 600 m environ), les blocs étaient livrés tels quels, les tailleurs de pierres ou les maçons ayant à les débiter

et les mettre en œuvre. L'absence de véritables moellons ou de blocs de taille moyenne portant des traces de taille dans le remblai semble indiquer que tout a été transporté, même le vrac. Quant au matériau lui-même, il nous a paru particulièrement facile à extraire pour des ouvriers expérimentés : tendre, se débitant en plaques, ne nécessitant pas les efforts habituellement consentis pour le calcaire ou le granite, au point de ne pas avoir à achever les tranchées jusqu'au fond. Pierre de construction ordinaire, l'impactite a répondu aux besoins considérables en dalles et moellons de l'agglomération.

La carrière de la Grande Pièce semble satisfaire d'autres exigences. L'exploitation y est plus rigoureuse sur le plan modulaire, notamment au chantier C où il s'agit sans doute de fournir des blocs correspondant à des besoins spécifiques d'une construction monumentale. Néanmoins, la mise en corrélation précise avec le bâti antique tout proche mériterait un travail d'envergure que les investigations trop ponctuelles décrites ici ne prétendent pas établir.